

L'Exode, deuxième livre de Moïse

Argument

Ce livre est appelé Exode, ce qui signifie « Sortie », parce qu'il commence par l'histoire de la sortie du peuple d'Israël hors d'Égypte. On y lit ce qui arriva à ce peuple depuis la mort de Joseph jusqu'à ce que le tabernacle fût dressé dans le désert, ce qui comprend l'espace d'environ 140 ans.

Chapitre I

Le roi d'Égypte entreprend de détruire les enfants d'Israël en commandant aux sages-femmes de tuer tous les mâles des Hébreux dès leur naissance et en ordonnant qu'on les noyât dans le fleuve.

OR ce sont ici les noms des enfants d'Israël ^a qui entrèrent en Égypte avec Jacob. Ils y entrèrent chacun avec sa famille.

2. Ruben, Siméon, Lévi et Juda,

3. Issacar, Zabulon et Benjamin,

4. Dan et Nephtali, Gad et Ascer.

5. Toutes les personnes ^b qui étaient nées de Jacob étaient soixante et dix avec Joseph qui était en Égypte.

6. ^c Or Joseph mourut et tous ses frères et toute cette génération-là.

7. ^d Et les enfants d'Israël multiplièrent extraordinairement et s'accrurent et ils devinrent très puissants, tellement que le pays en fut rempli.

8. Depuis il s'éleva un nouveau roi qui n'avait point connu Joseph.

9. Et il dit à son peuple : Voici le peuple des enfants d'Israël est plus grand et plus puissant que nous.

10. Venez, agissons prudemment avec lui, de peur qu'il ne se multiplie, que s'il arrivait une guerre, ils ne se joignent aussi à nos ennemis, qu'il ne combatte contre nous et qu'il ne se retire de ce pays.

11. Ils établirent donc sur le peuple des commissaires d'impôts pour l'accabler de charges : Et le peuple bâtit des villes de munitions à Pharaon, savoir Pithom et Rahamses.

12. Mais plus on l'affligeait, plus il croissait et multipliait et les Égyptiens voyaient avec chagrin les enfants d'Israël.

13. Et les Égyptiens faisaient servir les enfants d'Israël avec rigueur,

14. Tellement qu'ils leur rendirent la vie amère par une rude servitude en les employant à faire du mortier, des briques et toutes sorte d'ouvrage qui se fait aux champs : Tout le service qu'on tirait d'eux était avec rigueur.

15. Le roi d'Égypte parla aussi aux sages-femmes hébraïques dont l'une avait nom Sciphra et l'autre avait nom Puha.

16. Et il leur dit : Quand vous recevrez les enfants des femmes des Hébreux et que vous les verrez sur leur siège, si c'est un fils, mettez-le à mort, mais si c'est une fille, qu'elle vive.

17. Mais les sages-femmes craignirent Dieu et ne firent pas ce que le roi d'Égypte leur avait dit, car elles laissèrent vivre les fils.

18. Alors le roi d'Égypte appela les sages-femmes et leur dit : Pourquoi avez-vous fait cela, d'avoir laissé vivre les fils ?

19. Et les sages-femmes répondirent à Pharaon : Parce que les femmes des Hébreux ne sont point comme celles d'Égypte, car elles sont vigoureuses, elles ont accouché avant que la sage-femme vienne vers elles.

20. Et Dieu fit du bien aux sages-femmes et le peuple multiplia et il devint très puissant.

21. Et parce que les sages-femmes craignirent Dieu, il leur édifia des maisons ¹.

22. Alors le Pharaon fit ce commandement à tout son peuple et dit : Jetez dans le fleuve tous les fils qui naîtront, mais laissez vivre toutes les filles.

Réflexions

1. La multiplication des enfants d'Israël dans l'Égypte et les moyens barbares que Pharaon employa pour les détruire nous font voir l'accomplissement de ce que Dieu avait dit aux patriarches, que leur postérité se multiplierait extrêmement en Égypte, mais qu'elle y serait affligée et qu'ensuite Dieu l'en retirerait.

2. Il faut reconnaître ici la sagesse et la bonté de Dieu qui avait béni les enfants d'Israël en Égypte et, ne voulant pas qu'ils y demeuraissent toujours, permit cette persécution, afin qu'ils quittassent sans peine ce pays-là. Dieu permet que ses enfants soient affligés et persécutés en ce monde, il en use ainsi pour les éprouver et afin qu'ils ne se fassent pas de la peine d'en sortir.

3. Le refus que firent les sages-femmes d'exécuter les ordres cruels de Pharaon et la récompense que Dieu leur donna montrent qu'il ne faut pas obéir aux ordres des princes lorsque ces ordres sont contraires à la justice et à la conscience et que Dieu ne manque jamais de récompenser la piété et le zèle de ceux qui lui obéissent plutôt qu'aux hommes.

(a) v1 : Genèse 46.8

(b) v5 : Genèse 46.27

(c) v6 : Genèse 50.26

(d) v7 : Actes 7.17

(1) v21 : Il établit leurs maisons ou leurs familles.

Chapitre II

On voit ici :

1. *La naissance de Moïse et la manière dont il fut garanti de la mort, versets 1-10.*

2. *L'attachement qu'il fit paraître pour ceux de sa nation en tuant un Égyptien, versets 11-14.*

3. *Sa retraite au pays de Madian, versets 15-22.*

4. *La mort du roi d'Égypte et l'état déplorable où le peuple d'Israël était alors, versets 23-25.*

OR un homme de la maison de Lévi s'en alla et épousa une fille de Lévi.

2. ^a Laquelle conçut et enfanta un fils et voyant qu'il était beau, elle le cacha pendant trois mois.

3. Mais ne le pouvant tenir caché plus longtemps, elle prit un coffret fait de joncs et l'enduisit de bitume et de poix, ensuite elle y mit l'enfant et le posa parmi des roseaux sur le bord du fleuve.

4. Et sa sœur se tenait loin pour savoir ce qui en arriverait.

5. ^b Or la fille de Pharaon descendit au fleuve pour se laver et ses filles se promenaient sur le bord du fleuve et ayant vu le coffret au milieu des roseaux, elle envoya une de ses filles pour le prendre.

6. Et l'ayant ouvert elle vit l'enfant. Et voici, l'enfant pleurait. Elle en fut touchée de compassion et elle dit : C'est un des enfants des Hébreux.

7. Alors la sœur de l'enfant dit à la fille de Pharaon : Irai-le appeler une nourrice d'entre les femmes des Hébreux et elle t'allaitera cet enfant ?

8. Et la fille de Pharaon lui répondit : Va. Et la jeune fille s'en alla et appela la mère de l'enfant.

9. Et la fille de Pharaon lui dit : Emporte cet enfant et me l'allaite et je te donnerai ton salaire et la femme prit l'enfant et l'allaita.

10. Et quand l'enfant fut devenu grand, elle l'amena à la fille de Pharaon qui l'adopta pour son fils et elle le nomma Moïse, parce (dit-elle) que je l'ai tiré des eaux.

11. ^c Et il arriva dans le temps que Moïse fut devenu grand qu'il sortit vers ses frères et qu'il vit leurs travaux. Il vit aussi un Égyptien qui frappait un Hébreu d'entre ses frères.

12. Et ayant regardé çà et là et voyant qu'il n'y avait personne, il tua l'Égyptien et le cacha dans le sable.

13. Et il sortit le second jour et voici deux hommes Hébreux se querellaient et il dit à celui qui avait le tort : Pourquoi frappes-tu ton prochain ?

14. Mais il lui répondit : Qui t'a établi prince et juge sur nous ? Est-ce que tu veux me tuer comme tu as tué l'Égyptien ? Et Moïse craignit et il dit : Certainement le fait est connu.

15. Or Pharaon ayant appris ce fait-là chercha de faire mourir Moïse ^d. Mais Moïse s'enfuit de devant Pharaon et s'arrêta au pays de Madian et s'assit auprès d'un puits.

16. Or le sacrificateur de Madian avait sept filles qui vinrent puiser de l'eau et elles remplirent les auges pour abreuver le troupeau de leur père.

17. Mais des bergers survinrent et les chassèrent. Alors Moïse se leva et les garantit et abreuva leur troupeau.

18. Et quand elles furent retournées chez Réhüel leur père il leur dit : Comment êtes-vous revenues si tôt aujourd'hui ?

19. Elles répondirent : Un homme Égyptien nous a délivrées de la main des bergers et même nous a puisé abondamment de l'eau et a abreuvé le troupeau.

20. Alors il dit à ses filles : Et où est-il ? Pourquoi avez-vous ainsi laissé cet homme ? Appelez-le et qu'il mange du pain.

21. Et Moïse consentit à demeurer avec cet homme-là qui donna Séphora sa fille à Moïse.

22. ^e Et elle enfanta un fils et il le nomma Guersçon ¹, car il dit : J'ai séjourné dans un pays étranger.

23. Or il arriva, longtemps après, que le roi d'Égypte mourut et les enfants d'Israël qui gémissaient à cause de la servitude où ils étaient crièrent et le cri que la servitude leur faisait pousser monta jusqu'à Dieu.

24. Dieu donc entendit leurs gémissements et Dieu se souvint de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob.

25. Ainsi Dieu regarda les enfants d'Israël et connut leur état.

Réflexions

On voit dans ce chapitre comment Moïse, par une providence de Dieu toute particulière, fut conservé en vie et élevé à la cour de Pharaon par la princesse d'Égypte.

On doit admirer dans cet événement les merveilles de la providence qui garantit ainsi Moïse de la mort et qui voulut que l'exposition de cet enfant servît à son élévation et que celui qui devait un jour délivrer le peuple d'Israël de la tyrannie des Égyptiens fût élevé par la fille du prince même qui avait entrepris de détruire les Israélites.

Ce que Moïse fit en tuant un Égyptien est une action extraordinaire qui ne doit point être tirée à conséquence, puisque Moïse était un homme envoyé de Dieu et appelé à retirer les Israélites d'Égypte. Il se peut aussi que Moïse ne pût garantir la vie de celui qui était attaqué ou même la sienne propre qu'en tuant l'Égyptien.

L'apôtre Paul remarque sur cette histoire :

Que par la foi, Moïse étant déjà grand refusa d'être appelé le fils de la fille de Pharaon et qu'il choisit plutôt d'être affligé avec le peuple de Dieu que de jouir pour un peu de temps des délices du péché.

Enfin, la longue durée et le redoublement de la servitude des Israélites nous montrent que Dieu laisse quelquefois longtemps ceux qu'il aime dans la souffrance avant que de les délivrer, mais que ni la longueur, ni la rigueur des maux qu'ils endurent ne doivent jamais leur faire perdre courage.

(a) v2 : Ci-dessus : 6.20 ; Nombres 26.59 ; I Chroniques 23.13 ; Actes 7.20 ; Hébreux 11.23

(b) v5 : Actes 7.21 ; ; Hébreux 11.23

(c) v11 : Hébreux 11.24

(d) v15 : Actes 7.29

(e) v22 : Ci-dessous 18.2-3

(1) v22 : C'est-à-dire : étranger

Chapitre III

Dieu apparaît à Moïse dans un buisson-ardent qui brûlait sans se consumer et lui dit qu'il l'avait choisi pour retirer son peuple d'Égypte, versets 1-10,

Et comme Moïse ne pouvait croire que Dieu voulait se servir de lui pour cela, Dieu l'assure de sa protection et du soin qu'il avait de ce peuple. Il lui ordonne d'aller parler aux Israélites et à Pharaon et il lui prédit quel serait le succès de sa commission, versets 11-22.

OR Moïse paissait le troupeau de Jéthro son beau-père, sacrificateur de Madian et menant le troupeau derrière le désert, il vint en la montagne de Dieu jusqu'à Horeb.

2. ^a Et l'ange de l'Éternel lui apparut dans une flamme de feu, du milieu d'un buisson et il regarda et voici le buisson était tout en feu, mais le buisson ne se consumait point.

3. Alors Moïse dit : Je me détournerai maintenant et je verrai cette grande vision et pourquoi le buisson ne se consume point.

4. Et l'Éternel vit que Moïse s'était détourné pour regarder et Dieu l'appela du milieu du buisson disant : Moïse, Moïse. Et il répondit : Me voici.

5. Et Dieu dit : N'approche point d'ici, déchausse les souliers de tes pieds, car le lieu où tu es arrêté est une terre sainte.

6. ^b Il dit aussi : Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob. Et Moïse cacha son visage parce qu'il craignait de regarder vers Dieu.

7. Et l'Éternel dit : ^c J'ai très bien vu l'affliction de mon peuple qui est en Égypte et j'ai entendu le cri qu'ils ont jeté à cause de leurs exacteurs et j'ai connu leurs douleurs.

8. Aussi suis-je descendu pour le délivrer de la main des Égyptiens et pour le faire remonter de ce pays-là en un pays bon et spacieux, en un pays où coulent le lait et le miel, au lieu où sont les Cananéens, les Héthiens, les Amorrhéens, les Phéréziens, les Héviens et les Jébusiens.

9. Et maintenant voici, le cri des enfants d'Israël est venu jusqu'à moi et j'ai vu aussi la manière dont les Égyptiens les oppriment.

10. Maintenant donc, viens et je t'enverrai vers Pharaon et tu retireras mon peuple, savoir le peuple d'Israël hors d'Égypte.

11. Alors Moïse répondit à Dieu : Qui suis-je, moi, pour que j'aille vers Pharaon et que je retire les enfants d'Israël hors d'Égypte ?

12. Et Dieu dit : Va, car je serai avec toi et tu auras ce signe que c'est moi qui t'ai envoyé. Quand tu auras retiré mon peuple hors d'Égypte, vous servirez Dieu près de cette montagne.

13. Et Moïse dit à Dieu : Voici, quand je serai venu vers les enfants d'Israël et que je leur aurai dit : Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous, alors s'ils me disent : Quel est son nom ? Que leur dirai-je ?

14. Alors Dieu dit à Moïse : JE SUIS CELUI QUI SUIS. Il dit aussi : Tu diras aussi aux enfants d'Israël, celui qui s'appelle JE SUIS, m'a envoyé vers vous.

15. Dieu dit encore à Moïse : Tu diras ainsi aux enfants d'Israël : L'Éternel, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob m'a envoyé vers vous, c'est ici mon nom éternellement et c'est ici mon mémorial dans tous les âges.

16. Va et assemble les anciens d'Israël et leur dit : L'Éternel, le Dieu de vos pères m'est apparu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, et m'a dit : Certainement je vous ai visité et j'ai vu ce qu'on vous fait en Égypte.

17. Et j'ai dit : Je vous ferai remonter de l'Égypte où vous êtes affligés, au pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Phéréziens, des Héviens et des Jébusiens, dans ce pays où coulent le lait et le miel.

18. Et ils obéiront à ta parole et tu iras toi et les anciens d'Israël vers le roi d'Égypte et vous lui direz : L'Éternel le Dieu des Hébreux est venu au devant de nous, maintenant donc, nous te prions que nous allions le chemin de trois jours au désert et que nous sacrifions à l'Éternel notre Dieu.

19. Or je sais que le roi d'Égypte ne vous permettra point de vous en aller, sinon par main-forte :

20. Mais j'étendrai ma main et je frapperai l'Égypte par toutes les merveilles que je ferai au milieu d'elle et après cela il vous laissera aller.

21. Et je ferai que ce peuple trouvera grâce envers les Égyptiens et il arrivera que quand vous partirez, vous ne vous en irez point à vide.

22. ^d Mais chaque femme demandera à sa voisine et à l'hôtesse de sa maison des vaisseaux d'argent et des vaisseaux d'or et des vêtements que vous mettrez sur vos fils et sur vos filles, ainsi vous dépouillerez les Égyptiens.

Réflexions

Voici les considérations qu'il faut faire sur ce chapitre.

La première regarde la manière dont Dieu appela Moïse et lui fit connaître qu'il l'avait choisi pour être le libérateur du peuple d'Israël. La vision que Moïse eut de ce buisson qui brûlait sans se consumer était une merveille dont Dieu voulut se servir pour attirer son attention et pour le persuader que Dieu était là présent. On voit ensuite que Dieu parla à Moïse et qu'il lui dit que le temps était venu auquel il voulait délivrer son peuple de la tyrannie de Pharaon et accomplir les promesses qu'il avait faites autrefois à Abraham, Isaac et Jacob. Cela devait servir à confirmer Moïse dans sa vocation et à persuader les Israélites eux-mêmes que Moïse leur était envoyé de la part de Dieu et que le temps de leur délivrance était venu.

Par là nous voyons que Dieu est toujours fidèle dans son alliance et dans ses promesses et qu'il est impossible qu'il abandonne jamais son Église ni ses enfants.

Une autre considération qu'il faut faire regarde la résistance de Moïse qui ne pouvait se résoudre à aller vers Pharaon, ni croire que Dieu délivrerait son peuple par son moyen. On doit regarder cette résistance, non comme une désobéissance, mais comme un effet de l'humilité de Moïse et de la crainte qu'il avait de ne pas réussir et comme une infirmité qui peuvent se rencontrer dans ceux qui craignent Dieu.

Cependant, ce que Dieu dit à Moïse et les promesses qu'il lui fit de l'assister fait voir qu'il faut obéir à Dieu en tout ce qu'il ordonne et croire tout ce qu'il nous promet, quelque difficulté que nous voyons dans l'exécution de ses promesses.

(a) v2 : Actes 7.30

(b) v6 : Matthieu 22.32 ; Marc 12.26 ; Luc 20.37 ; Actes 7.31

(c) v7 : Actes 7.34

(d) v22 : Ci-dessous 11.2 et 12.35

Chapitre IV

Dieu confirme Moïse dans sa vocation par deux signes miraculeux et par des promesses réitérées de son secours, versets 1-17.

Ensuite Moïse part pour s'en aller en Égypte et comme il était en chemin, un ange l'oblige à circoncire son fils. Aaron lui vient au devant et ils font connaître aux enfants d'Israël que Dieu voulait les délivrer, versets 18-31.

ET Moïse répondit et dit : Mais voici ils ne me croiront point et ils n'obéiront point à ma parole, car ils diront : L'Éternel ne t'est point apparu.

2. Et l'Éternel lui dit : Qu'est-ce que tu as en ta main ? Il répondit : Une verge ¹.

3. Il dit : Jette-la par terre, et il la jeta par terre et elle devint un serpent et Moïse s'enfuit de devant ce serpent.

4. Alors l'Éternel dit à Moïse : Étends ta main et saisi sa queue : (Et il étendit sa main et le saisi et elle redevint verge en sa main.)

5. Fais cela devant eux afin qu'ils croient que l'Éternel, le Dieu de leurs pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, t'es apparu.

6. Et l'Éternel lui dit encore : Mets maintenant ta main dans ton sein. Et il mit sa main dans son sein, puis il la tira et voici, sa main était blanche de lèpre comme la neige.

7. Dieu dit : Remets ta main dans ton sein, et l'ayant retirée hors de son sein, voici, elle était devenue comme son autre chair.

8. Que s'il arrive qu'ils ne te croient point et n'obéissent point à la voix du premier signe, ils croiront à la voix du dernier signe.

9. Et s'il arrive qu'ils ne croient point à ces deux signes et qu'ils n'obéissent pas à ta parole, tu prendras de l'eau du fleuve et tu la répandras sur la terre

et les eaux que tu auras prises du fleuve deviendront du sang sur la terre.

10. Et Moïse répondit à l'Éternel : Hélas, Seigneur ! Ni d'hier, ni d'avant-hier je ne suis point un homme qui ait la parole aisée, même depuis que tu as parlé à ton serviteur, car j'ai la bouche et la langue pesante.

11. Et l'Éternel lui dit : ^a Qui a fait la bouche de l'homme ? Ou qui a fait le muet ou le sourd ou le voyant ou l'aveugle ? N'est-ce pas moi l'Éternel ?

12. Va donc maintenant et je serai avec ta bouche ^b et je t'enseignerai ce que tu auras à dire.

13. Et Moïse répondit : Hélas Seigneur ! Envoie, je te prie, celui que tu dois envoyer.

14. Et la colère de l'Éternel s'embrasa contre Moïse et il lui dit : Aaron le lévite, n'est-il pas ton frère ? Je sais qu'il parlera très bien. Et même le voici qui sort au-devant de toi et quand il te verra il se réjouira dans son cœur.

15. ^c Tu lui parleras donc et tu mettras ces paroles en sa bouche et je serai avec ta bouche et avec la sienne et je vous enseignerai ce que vous aurez à dire.

16. Et il parlera pour toi au peuple et ainsi il sera ta bouche et tu lui seras à la place de Dieu ².

17. Tu prendras aussi cette verge en ta main avec laquelle tu feras ces signes.

18. Ainsi donc Moïse s'en alla et retourna vers Jéthro son beau-père et il lui dit : Je te prie, que je m'en aille et que je retourne vers mes frères qui sont en Égypte pour voir s'ils vivent encore. Et Jéthro lui dit : Va en paix.

19. Or l'Éternel dit à Moïse au pays de Madian : Va et retourne en Égypte, car tous ceux qui cherchaient ta vie sont morts.

20. Ainsi, Moïse prit sa femme et ses fils et les mit sur un âne et retourna au pays d'Égypte. Et Moïse prit aussi la verge de Dieu en sa main.

21. Et l'Éternel avait dit aussi à Moïse : Puisque tu t'en vas et que tu retournes en Égypte, prends garde à tous les miracles que j'ai mis en ta main ³ : Tu les feras devant Pharaon, mais j'endurcirai son cœur et il ne laissera point aller son peuple.

22. Tu diras donc à Pharaon : Ainsi a dit l'Éternel, Israël est mon fils, mon premier-né.

23. Et je t'ai dit : Laisse aller mon fils afin qu'il me serve et tu as refusé de le laisser aller. Voici, je vais faire mourir ton fils, ton premier-né.

24. Or il arriva que comme Moïse était sur le chemin dans une hôtellerie, l'Éternel le rencontra et chercha à le faire mourir.

25. Et Séphora prit un couteau ⁴ tranchant et en coupa le prépuce de son fils et le jeta à ses pieds et dit : Certainement, tu m'es un époux de sang.

26. Alors l'Éternel le laissa et Séphora dit : Tu m'es un époux de sang à cause de la circoncision.

27. Et l'Éternel dit à Aaron : Va t'en au-devant de Moïse au désert. Il y alla donc et le rencontra en la montagne de Dieu et il le baisa.

28. Et Moïse rapporta à Aaron toutes les paroles de l'Éternel qui l'avait envoyé et tous les signes qu'il lui avait commandé de faire.

29. Moïse donc poursuivit son chemin avec Aaron et ils rassemblèrent tous les anciens d'Israël.

30. Et Aaron dit toutes les paroles que l'Éternel avait dites à Moïse et fit les signes devant le peuple.

31. Et le peuple crût et ils apprirent que l'Éternel avait visité les enfants d'Israël et qu'il avait vu leur affliction et se prosternèrent en terre et ils l'adorèrent.

Réflexions

La principale observation qu'il faut faire sur ce chapitre regarde les divers refus que Moïse fit d'aller au roi d'Égypte et ce que Dieu lui dit pour l'engager à lui obéir.

Cela nous apprend que quand Dieu nous appelle, nous devons suivre notre vocation sans rien craindre et sans écouter ce que la chair suggère pour nous en détourner.

Les promesses que Dieu fit à Moïse d'être avec lui, les signes par lesquels il confirma ces promesses et le pouvoir qu'il lui donna de faire des miracles nous font voir que Dieu ne manque jamais de donner les forces et les moyens nécessaires pour exécuter ses ordres et qu'il est toujours avec ses serviteurs lorsqu'il les envoie.

Ce qui arriva à Moïse lorsque Dieu l'obligea à circoncire son fils tendait à lui apprendre que Dieu voulait que la circoncision, qui était une marque de son alliance avec les enfants d'Israël, fût observée.

De là nous devons recueillir que les commandements de Dieu, même ceux qui ne regardent que des choses extérieures et indifférentes de leur nature, doivent être gardés inviolablement.

(a) v11 : Psaume 94.9

(b) v12 : Matthieu 10.19 ; Marc 13.11 ; Luc 12.12

(c) v15 : Ci-dessus 7.2

(1) v2 : Ou un bâton

(2) v16 : LXX et Vulgate : Tu seras pour lui dans les choses qui regardent Dieu.

(3) v21 : Que je t'ai donné le pouvoir de faire.

(4) v25 : Hébreux : un caillou tranchant.

Chapitre V

Moïse et Aaron s'étant présentés devant le roi d'Égypte, il ne voulut point les écouter et il ordonna que les enfants d'Israël fussent traités avec plus de sévérité, versets 1-18.

Ce qui fit que le peuple d'Israël murmura contre Moïse et que Moïse lui-même se plaignit à Dieu du mauvais succès qu'il avait eu, versets 19-23.

APRÈS cela, Moïse et Aaron vinrent et dirent à Pharaon : Ainsi a dit l'Éternel, le Dieu d'Israël, laisse aller mon peuple afin qu'il me célèbre une fête solennelle au désert.

2. Mais Pharaon dit : Qui est l'Éternel, que j'obéisse à sa voix pour laisser aller Israël ? Je ne

connais point l'Éternel et même, je ne laisserai point aller Israël.

3. Et ils dirent : Le Dieu des Hébreux est venu au devant de nous, nous te prions que nous allions maintenant le chemin de trois jours au désert et que nous sacrifions à l'Éternel notre Dieu, de peur qu'il ne se jette sur nous par la mortalité ou par l'épée.

4. Et le roi d'Égypte leur dit : Moïse et Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de son ouvrage ? Allez maintenant à votre travail.

5. Pharaon dit aussi : Voici, le peuple de ce pays est maintenant en grand nombre et vous les faites chômer de leur travail.

6. Et Pharaon commanda ce jour-là même aux exacteurs qui étaient sur le peuple et à ses commissaires, disant :

7. Vous ne donnerez plus de paille à ce peuple pour faire des briques, comme auparavant, mais qu'ils aillent et qu'ils s'amassent de la paille.

8. Cependant, vous leur imposerez la quantité des briques qu'ils faisaient auparavant, sans rien diminuer, car ce sont des gens de loisir, aussi crient-ils, disant : Allons et sacrifions à notre Dieu.

9. Qu'on accable ces gens de travaux et qu'ils s'y occupent et qu'ils ne s'amuse point à des paroles de mensonge.

10. Alors les exacteurs du peuple et ses commissaires sortirent et dirent au peuple : Ainsi a dit Pharaon, je ne vous donnerai plus de paille.

11. Allez vous-mêmes et prenez de la paille où vous en trouverez, quoi qu'on ne diminue rien de votre travail.

12. Alors le peuple se répandit par tout le pays d'Égypte pour amasser du chaume au lieu de la paille.

13. Et les exacteurs les pressaient disant : Achevez vos ouvrages, chaque jour, comme quand la paille vous était fournie.

14. Même les commissaires des enfants d'Israël, que les exacteurs de Pharaon avaient établis sur eux, furent battus et on leur dit : Pourquoi n'avez-vous point achevé votre tâche de faire des briques, hier et aujourd'hui, comme auparavant ?

15. Alors les commissaires des enfants d'Israël vinrent crier à Pharaon, disant : Pourquoi fais-tu ainsi à tes serviteurs ?

16. On ne donne point de paille à tes serviteurs et toutefois on nous dit : Faites des briques. Et voici tes serviteurs sont battus et on impute la faute à ton peuple.

17. Et il répondit : Vous êtes de loisir, vous êtes de loisir, c'est pourquoi vous dites : Allons, sacrifions à l'Éternel.

18. Or, maintenant allez, travaillez, car on ne vous donnera point de paille et vous rendrez toujours la quantité de briques.

19. Et les commissaires des enfants d'Israël virent qu'ils étaient dans un mauvais état, puisqu'on disait : Vous ne diminuerez rien de vos briques de la tâche de chaque jour.

20. Et en sortant de devant Pharaon, ils rencontrèrent Moïse et Aaron qui se trouvèrent devant eux.

21. Et ils leurs dirent : Que l'Éternel vous regarde et en juge, vu que vous nous avez mis en mauvaise odeur devant Pharaon et devant ses serviteurs, en leur mettant l'épée à la main pour nous tuer.

22. Alors Moïse retourna vers l'Éternel et dit : Seigneur, pourquoi as-tu fais maltraiter ce peuple ? Pourquoi m'as-tu envoyé ?

23. Car depuis que je suis venu vers Pharaon pour parler en ton nom, il a maltraité ce peuple et tu n'as point délivré ton peuple.

Réflexions

Le courage avec lequel Moïse, qui s'était d'abord fait de la peine d'aller parler au roi d'Égypte, exécuta sa commission, est une preuve de son obéissance et de son zèle et un exemple qui apprend aux serviteurs de Dieu à suivre leur vocation, sans craindre les hommes.

La réponse fière et impie de Pharaon fait voir que jamais il n'aurait laissé sortir les enfants d'Israël de son pays si Dieu ne l'y eût contraint par les effets de sa puissance. Ainsi, l'endurcissement de ce prince fut l'occasion de toutes les merveilles que Dieu fit par le moyen de Moïse et attira sur l'Égypte tous les fléaux dont elle fut accablée.

La rigueur dont Pharaon usa contre le peuple d'Israël était une épreuve que Dieu envoyait à Moïse et aux Israélites afin de voir s'ils croiraient toujours en ses promesses, quoique la première commission de Moïse eut un succès contraire à celui qu'ils attendaient. Cela montre aussi que lorsque l'affliction redouble, c'est souvent alors qu'elle est prête à finir.

Enfin, l'on voit dans les murmures du peuple contre Moïse et Aaron, l'impatience et l'ingratitude ordinaire des hommes. Ils se défient des promesses de Dieu lorsqu'il tarde à les accomplir et ils perdent courage dans le temps qu'il se prépare à leur faire du bien et qu'il leur donne les assurances les plus fortes de son amour.

Chapitre VI

Dieu envoie une seconde fois Moïse vers les enfants d'Israël pour les assurer qu'il les délivrerait, mais ils ne voulurent point l'écouter, versets 1-9.

Dieu lui commande ensuite d'aller encore avec Aaron son frère parler à Pharaon, versets 10-13.

L'auteur sacré ajoute la généalogie de Moïse et d'Aaron, versets 14-27.

ET l'Éternel dit à Moïse : Maintenant tu verras ce que je ferai à Pharaon, car il les laissera aller, y étant contraint par une main forte, même contraint par une main forte, il les chassera de son pays.

2. Dieu parla encore à Moïse et lui dit : Je suis l'Éternel.

3. Je suis apparu comme le Dieu fort, tout-puissant, à Abraham, à Isaac et à Jacob, mais je n'ai point été connu d'eux par mon nom d'Éternel ¹.

4. Et j'ai aussi établi mon alliance avec eux pour leur donner le pays de Canaan, qui est le pays où ils ont voyagé, auquel ils ont habité comme étrangers.

5. Aussi j'ai entendu les sanglots des enfants d'Israël que les Égyptiens tiennent esclaves et je me suis souvenu de mon alliance.

6. C'est pourquoi, dis aux enfants d'Israël : Je suis l'Éternel et je vous retirerai de dessous les charges des Égyptiens et je vous délivrerai de leur servitude et je vous rachèterai à bras étendu et par de grands jugements.

7. Et je vous prendrai pour mon peuple et je vous serai Dieu et vous connaîtrez que je suis l'Éternel votre Dieu qui vous retire de dessous les charges des Égyptiens.

8. Et je vous ferai entrer au pays pour lequel j'ai levé ma main que je le donnerai à Abraham, à Isaac et à Jacob et je vous le donnerai en héritage : Je suis l'Éternel.

9. Moïse donc parla en cette manière aux enfants d'Israël, mais ils n'écoutèrent point Moïse à cause de l'angoisse de leur esprit et à cause de la servitude où ils étaient.

10. Et l'Éternel parla à Moïse disant :

11. Va et parle à Pharaon roi d'Égypte qu'il laisse sortir les enfants d'Israël de son pays.

12. Alors Moïse parla devant l'Éternel et dit : Voici les enfants d'Israël ne m'ont point écouté et comment Pharaon m'écouterait-il, moi qui suis incirconcis des lèvres ? ²

13. Cependant l'Éternel parla à Moïse et à Aaron et leur donna ordre d'aller trouver les enfants d'Israël et Pharaon roi d'Égypte pour retirer les enfants d'Israël du pays d'Égypte.

14. Ce sont ici les chefs des maisons de leurs pères. ^a Les enfants de Ruben premier-né d'Israël, Hénioç et Pallu, Hetsron et Carmi. Ce sont là les familles de Ruben.

15. ^b Et les enfants de Siméon, Jémuel, Jamin, Ohad, Jakin, Tsohar et Sçaul, fils d'une Cananéenne. Ce sont là les familles de Siméon.

16. ^c Et ce sont ici les noms des enfants de Lévi, selon leurs générations, Guersçom, Kehath et Mérari. Et les années de la vie de Lévi furent cent trente-sept.

17. ^d Les enfants de Guersçom, Libni et Scimhi selon leurs familles.

18. ^e Et les enfants de Kehath, Hamram, Jitshar, Hebron et Huziel. Et les années de la vie de Kéhath furent cent trente-trois.

19. ^f Et les enfants de Mérari, Malhi et Musci. Ce sont là les familles de Lévi selon leurs générations.

20. ^g Or Hamram prit Jokbed sa tante ³ pour femme qui lui enfanta Aaron et Moïse. Et les années de la vie de Hamram furent cent trente-sept.

21. Et les enfants de Jitshar, Coré, Nepheg et Zicri.

22. Et les enfants de Huziel, Misçael, Eltsaphan et Sithri.

23. ^h Et Aaron épousa Eliscébah, fille de Hamminadab, sœur de Nahasson, qui lui enfanta Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar.

24. Et les enfants de Coré, Assir, Elkana et Abiasaph. Ce sont là les familles des Corites.

25. Mais Eleazar, fils d'Aaron, prit pour sa femme une des filles de Puthiel qui lui enfanta Phinéas. Ce sont là les chefs des pères des Lévites, selon leurs familles.

26. Or c'est là cet Aaron et c'est ce Moïse auxquels l'Éternel dit : Retirez les enfants d'Israël du pays d'Égypte, selon leurs bandes.

27. Ce sont eux qui parlèrent à Pharaon roi d'Égypte pour retirer les enfants d'Israël d'Égypte, c'est ce Moïse et cet Aaron.

28. Il arriva donc qu'au jour que l'Éternel parla à Moïse au pays d'Égypte,

29. Quand, dis-je, l'Éternel parla à Moïse disant : Je suis l'Éternel, dis à Pharaon roi d'Égypte toutes les paroles que je t'ai dites :

30. Alors Moïse dit devant l'Éternel : Voici, je suis incirconcis de lèvres et comment Pharaon m'écouterait-il ?

Réflexions

En lisant ce chapitre, on doit y remarquer principalement deux choses :

1. Que Dieu fit donner de nouvelles assurances de son secours aux enfants d'Israël, quoiqu'ils eussent murmuré contre Moïse, par où l'on peut voir combien Dieu est bon, même envers ceux qui l'offensent et qui reconnaissent mal ses grâces.

2. Que les enfants d'Israël refusèrent d'écouter Moïse parce que les premières démarches qu'il avait faites vers Pharaon avaient rendu leur condition encore plus triste et que Moïse lui-même craignait de retourner vers ce roi étant rebuté par la difficulté de l'entreprise.

Quand les hommes ne voient pas d'abord les effets des promesses de Dieu et qu'ils sont dans la souffrance, la grandeur de l'affliction et leur infirmité les jettent dans l'impatience, dans la défiance et dans la crainte.

Mais ce sont des tentations qu'il faut surmonter en se représentant que Dieu n'abandonne jamais les siens et que les desseins de sa providence s'exécutent toujours infailliblement.

La généalogie de Moïse et d'Aaron est ici rapportée parce que c'étaient des personnes illustres et parce que dans la suite les sacrificateurs et les autres ministres de la religion furent pris de leur famille.

(a) v14 : Genèse 46.9 ; Nombres 26.5 ; I Chroniques 5.3

(b) v15 : Genèse 46.10 ; Nombres 26.12 ; I Chroniques 4.24

(c) v16 : Genèse 46.11 ; Nombres 3.17 et 26.57 ; I Chroniques 6.1-16 et 23.6

(d) v17 : I Chroniques 6.17 et 23.7

(e) v18 : I Chroniques 6.18 et 23.12

(f) v19 : I Chroniques 6.19 et 23.21

(g) v20 : Ci-dessus 2.1 ; Nombres 26.59

(h) v23 : Nombres 3.2 et 26.60 ; I Chroniques 6.3 et 24.1

(1) v3 : Ou : N'ai-je pas été connu d'eux par mon nom d'Éternel ?

(2) v12 : Qui ai la parole empêchée.

(3) v20 : Ou sa cousine.

Chapitre VII

Moïse et Aaron vont encore vers le roi d'Égypte et ce prince ayant refusé de laisser sortir les enfants d'Israël, Moïse changea en sa présence son bâton en un serpent, ensuite il changea les eaux en sang, ce qui fut la première des dix plaies dont Dieu frappa l'Égypte. Mais les magiciens de Pharaon ayant contrefait ces deux miracles, ce prince persista dans sa résolution.

ET l'Éternel dit à Moïse : Voici, je t'ai établi pour tenir la place de Dieu vers Pharaon et Aaron ton frère sera ton prophète.

2. Tu diras toutes les choses que je t'aurai commandées et ^a Aaron ton frère parlera à Pharaon afin qu'il laisse aller les enfants d'Israël hors de son pays.

3. Mais j'endurcirai le cœur de Pharaon et je multiplierai mes signes et mes miracles au pays d'Égypte.

4. Et Pharaon ne vous écouterait point, mais je mettrai ma main sur l'Égypte et je retirerai mes armées, savoir mon peuple, les enfants d'Israël, du pays d'Égypte par de grands jugements.

5. Alors les Égyptiens sauront que je suis l'Éternel, quand j'aurai étendu ma main sur l'Égypte et que j'aurai retiré les enfants d'Israël d'entre eux.

6. Moïse donc et Aaron firent comme l'Éternel leur avait commandé, ils firent ainsi.

7. Or Moïse était âgé de quatre-vingt ans et Aaron de quatre-vingt et trois quand ils parlèrent à Pharaon.

8. Et l'Éternel parla à Moïse et à Aaron disant :

9. Quand Pharaon vous parlera et vous dira : Faites un miracle, alors tu diras à Aaron : Prends ta verge et la jette devant Pharaon et elle deviendra un dragon.

10. Moïse donc et Aaron vinrent vers Pharaon et firent comme l'Éternel avait commandé. Et Aaron jeta sa verge devant Pharaon et devant ses serviteurs et elle devint un dragon.

11. Mais Pharaon fit venir aussi les sages et les enchanteurs, ^b et les magiciens d'Égypte firent la même chose par leurs enchantements.

12. Ils jetèrent donc chacun leurs verges et elles devinrent des dragons, mais la verge d'Aaron engloutit leurs verges.

13. Et le cœur de Pharaon s'endurcit et il ne les écouta point, selon que l'Éternel en avait parlé.

14. Et l'Éternel dit à Moïse : Le cœur de Pharaon est appesanti, il a refusé de laisser aller le peuple.

15. Va t'en dès le matin vers Pharaon, voici, il sortira vers l'eau, tu te présenteras donc devant lui sur le rivage du fleuve et tu prendras en ta main la verge qui a été changée en serpent.

16. Et tu lui diras ; L'Éternel, le Dieu des Hébreux m'avait envoyé vers toi, disant : Laisse aller mon peuple afin qu'il me serve au désert et voici, tu ne m'as point écouté jusqu'ici.

17. Ainsi a dit l'Éternel : À ceci tu sauras que je suis l'Éternel, voici, je m'en vais frapper de la verge qui est en ma main les eaux du fleuve et elles seront changées en sang.

18. Et le poisson qui est dans le fleuve mourra et le fleuve deviendra puant et les Égyptiens se travailleront beaucoup pour boire des eaux du fleuve.

19. L'Éternel dit aussi à Moïse : Dis à Aaron : Prends ta verge et étends ta main sur les eaux des Égyptiens, sur leurs rivières, sur leurs ruisseaux et sur leurs marais et sur tous les amas de leurs eaux et elles deviendront du sang et il y aura du sang par tout le pays d'Égypte, dans les vaisseaux de bois et de pierre.

20. Moïse et Aaron firent comme l'Éternel avait commandé. Et Aaron ayant levé la verge en frappa les eaux du fleuve, Pharaon et ses serviteurs le voyant, ° et toutes les eaux qui étaient au fleuve furent changées en sang.

21. Le poisson aussi qui était dans le fleuve mourut et le fleuve en devint puant, tellement que les Égyptiens ne pouvaient boire des eaux du fleuve et il y eut du sang par tout le pays d'Égypte.

22. Les magiciens firent la même chose par leurs enchantements. Et le cœur de Pharaon s'endurcit, tellement qu'il ne les écouta point, selon que l'Éternel en avait parlé.

23. Et Pharaon leur ayant tourné le dos vint en sa maison et n'appliqua point encore son cœur à cela.

24. Or les Égyptiens creusèrent autour du fleuve pour trouver de l'eau à boire, parce qu'ils ne pouvaient pas boire de l'eau du fleuve.

25. Et il se passa sept jours depuis que l'Éternel eut frappé le fleuve.

Réflexions

Il faut remarquer sur ce chapitre que Moïse ayant commencé à faire des signes qui devaient convaincre Pharaon de la puissance de Dieu et l'obliger à obéir à ses ordres, ce prince n'en fut cependant pas touché, parce que Dieu permit que les magiciens d'Égypte imitassent ces signes, ce qu'ils firent en trompant Pharaon par des miracles faux et apparents qui ressemblaient en quelque façon à ceux de Moïse, mais qui n'étaient qu'adresse et imposture.

Ce fut aussi ce qui endurecit le roi d'Égypte, quoique pourtant il put déjà reconnaître dans les miracles de Moïse la différence entre ces miracles et ce que les magiciens faisaient.

C'est de la sorte que pour éprouver les hommes, Dieu permet qu'ils aient des occasions d'où ils peuvent prendre prétexte de s'endurcir, mais cependant en les éprouvant de cette manière, il leur donne toujours des moyens suffisants de distinguer la vérité du mensonge et de connaître leur devoir.

(a) v2 : Ci-dessus 4.14
(b) v11 : II Timothée 3.8
(c) v20 : Psaumes 78.44 et 105.29

Chapitre VIII

Moïse frappe l'Égypte de la seconde plaie qui fut celle des grenouilles, versets 1-14, de la troisième qui fut celle des poux et que les magiciens ne purent contrefaire, versets 15-19 et de la quatrième qui fut celle des insectes, versets 20-32.

APRÈS cela, l'Éternel dit à Moïse : Va vers Pharaon et lui dit : Ainsi a dit l'Éternel, laisse aller mon peuple afin qu'il me serve.

2. Que si tu refuses de le laisser aller, voici, je m'en vais frapper de grenouilles tous tes pays.

3. Et le fleuve produira une infinité de grenouilles qui monteront et entreront dans ta maison et dans la chambre où tu couches et sur ton lit et dans la maison de tes serviteurs et parmi ton peuple et dans tes fours et dans tes mets.

4. Ainsi les grenouilles monteront sur toi, sur ton peuple et sur tous tes serviteurs.

5. L'Éternel donc dit à Moïse : Dis à Aaron : Étends ta main avec ta verge sur les fleuves, sur les rivières et sur les marais et fais monter les grenouilles sur le pays d'Égypte.

6. Ainsi Aaron étendit sa main sur les eaux de l'Égypte et les grenouilles montèrent et couvrirent le pays d'Égypte.

7. Et les magiciens firent la même chose par leurs enchantements et firent monter des grenouilles sur le pays d'Égypte.

8. Alors Pharaon appela Moïse et Aaron et dit : Fléchissez l'Éternel par vos prières afin qu'il retire les grenouilles de dessus moi et de dessus mon peuple et je laisserai aller le peuple afin qu'ils sacrifient à l'Éternel.

9. Et Moïse dit à Pharaon : Glorifie-toi sur moi : Pour quel temps fléchirai-je par mes prières l'Éternel pour toi et pour tes serviteurs et pour ton peuple, afin qu'il extermine les grenouilles loin de toi et de tes maisons ? Il n'en demeurera que dans le fleuve.

10. Alors il répondit : Pour demain. Et Moïse dit : Il sera fait selon ta parole, afin que tu saches qu'il n'y a nul tel que l'Éternel notre Dieu.

11. Les grenouilles donc se retireront de toi et de tes maisons et de tes serviteurs et de ton peuple, il n'en demeurera que dans le fleuve.

12. Alors Moïse et Aaron sortirent d'avec Pharaon. Et Moïse cria à l'Éternel à l'occasion des grenouilles qu'il avait fait venir sur Pharaon.

13. Et l'Éternel fit selon la parole de Moïse. Ainsi les grenouilles moururent, tellement qu'elles ne furent plus dans les maisons, ni dans les villages, ni à la campagne.

14. Et ils les amassèrent par monceaux et la terre en devint puante.

15. Mais Pharaon voyant qu'il avait du relâche appesantit son cœur et ne les écouta point, selon que l'Éternel en avait parlé.

16. Et l'Éternel dit à Moïse : Étends ta verge et frappe la poussière de la terre et elle deviendra des poux par tout le pays d'Égypte.

17. Et ils firent ainsi et Aaron étendit sa main avec sa verge et frappa la poussière de la terre et elle devint des poux sur les hommes et sur les bêtes : Toute la poussière du pays devint des poux en tout le pays d'Égypte.

18. Et les magiciens voulurent faire la même chose par leurs enchantements pour produire des poux, mais ils ne purent. Les poux donc furent tant sur les hommes que sur les bêtes.

19. Alors les magiciens dirent à Pharaon : C'est ici le doigt de Dieu. Toutefois le cœur de Pharaon s'endurcit et il ne les écouta point, selon que l'Éternel en avait parlé.

20. Puis l'Éternel dit à Moïse : Lève-toi de bon matin et te présente devant Pharaon. Voici, il sortira vers l'eau et tu lui diras : Ainsi a dit l'Éternel, laisse aller mon peuple afin qu'il me serve,

21. Car si tu ne laisses pas aller mon peuple, voici, je m'en vais envoyer contre toi, contre tes serviteurs, contre ton peuple et contre tes maisons un mélange d'insectes et les maisons des Égyptiens seront remplies de ce mélange et la terre aussi sur laquelle ils seront.

22. Mais je distinguerai en ce jour-là la terre de Goscen où se tient mon peuple, tellement qu'il n'y aura nul mélange d'insectes afin que tu saches que je suis l'Éternel au milieu de la terre.

23. Et je mettrai de la différence entre ton peuple et mon peuple. Demain ce signe se fera.

24. Et l'Éternel le fit ainsi : Et un grand mélange d'insectes entra dans la maison de Pharaon et dans chaque maison de ses serviteurs et dans tout le pays d'Égypte : La terre fut gâtée de ce mélange d'insectes.

25. Alors Pharaon appela Moïse et Aaron et dit : allez, sacrifiez à votre Dieu dans ce pays.

26. Mais Moïse dit : Il ne serait pas à propos de faire ainsi, car ce que nous sacrifierions à l'Éternel notre Dieu serait une abomination pour les Égyptiens. Voici, si nous sacrifiions l'abomination des Égyptiens, ne nous lapideraient-ils pas ?

27. Nous irons le chemin ^a de trois jours au désert et nous sacrifierons à l'Éternel notre Dieu, comme il nous dira.

28. Alors Pharaon dit : Je vous laisserai aller pour sacrifier au désert à l'Éternel votre Dieu, pourvu seulement que vous n'alliez pas plus loin. Fléchissez l'Éternel pour moi par vos prières.

29. Et Moïse dit : Voici, je sors d'avec toi et je fléchirai par mes prières l'Éternel afin que le mélange d'insectes se retire demain de Pharaon, de ses serviteurs et de son peuple. Mais que Pharaon ne continue point à se moquer en ne laissant point aller le peuple pour sacrifier à l'Éternel.

30. Alors Moïse sortit d'avec Pharaon et fléchit l'Éternel par prières.

31. Et l'Éternel fit selon la parole de Moïse et le mélange d'insectes se retira de Pharaon et de ses serviteurs et de son peuple, il ne resta plus un seul insecte.

32. Mais Pharaon appesantit son cœur encore une fois et ne laissa point aller le peuple.

Réflexions

Nous devons considérer ici :

1. premièrement que les premières plaies dont Dieu frappa les Égyptiens étaient légères, mais qu'il en envoya de nouvelles et de plus rudes pour dompter l'obstination de Pharaon ;

2. que ces plaies devaient le toucher d'autant plus que les magiciens d'Égypte, qui avaient d'abord imité les premiers miracles de Moïse ne purent plus imiter les derniers, qu'ils y reconnurent la toute puissance de Dieu et que même ce roi fut contraint de recourir à l'intercession de Moïse et d'Aaron pour faire cesser ces plaies.

3. On voit que nonobstant cela Pharaon persista dans sa résolution et refusa toujours de laisser sortir les Israélites de son pays.

Tout cela fait voir que Dieu n'était point l'auteur de l'endurcissement de ce roi, qu'au contraire Dieu faisait ce qui était nécessaire pour le faire fléchir et qu'ainsi c'était Pharaon lui-même qui endurcissait son cœur, comme cela est dit plusieurs fois dans ce chapitre et dans la suite.

On découvre en cela d'un côté la bonté et la patience de Dieu qui emploie les châtements et divers moyens pour tirer les pécheurs de leur endurcissement et qu'il les épargne longtemps avant de les détruire.

On y découvre d'un autre côté l'endurcissement des hommes qui ne profitent ni des châtements, ni du support du Seigneur.

Il faut au reste remarquer que les Israélites furent exempts de cette plaie dont Dieu punit les Égyptiens. C'était là une autre merveille qui devait frapper Pharaon et tous ses sujets et c'est de la sorte que Dieu donne à ceux qu'il aime des témoignages de sa faveur et qu'il les épargne dans le temps qu'il déploie sa colère sur les méchants.

(a) v27 : Ci-dessus 3.12-18

Chapitre IX

Dieu frappe l'Égypte de la cinquième plaie qui fut la mortalité sur le bétail, versets 1-7,

de la sixième qui fut celle des ulcères, versets 8-12,

de la septième qui fut un orage accompagné de grêle et de tonnerre, versets 13-35.

ALORS l'Éternel dit à Moïse : Va vers Pharaon et dits-lui : Ainsi a dit l'Éternel le Dieu des Hébreux, laisse aller mon peuple afin qu'il me serve ;

2. Car si tu refuses de le laisser aller et si tu le retiens encore,

3. Voici la main de l'Éternel sera sur ton bétail qui est aux champs, tant sur les chevaux que sur les ânes, les chameaux, les bœufs et les brebis, savoir une très grande mortalité.

4. Et l'Éternel distinguera le bétail des Israélites d'avec le bétail des Égyptiens en sorte que rien de ce qui est aux enfants d'Israël ne mourra.

5. Et l'Éternel assigna un terme disant : Demain, l'Éternel fera ceci dans le pays.

6. L'Éternel donc fit cela dès le lendemain et tout le bétail des Égyptiens mourut, mais du bétail des enfants d'Israël, il n'en mourut pas une bête.

7. Et Pharaon envoya voir et voici, il n'y avait pas une seule bête morte de bétail des enfants d'Israël. Toutefois, le cœur de Pharaon s'appesantit et il ne laissa point aller le peuple.

8. Alors, l'Éternel dit à Moïse et à Aaron : Prenez plein vos mains de cendres de fournaise et que Moïse les répande vers les cieux en la présence de Pharaon.

9. Et ces cendres deviendront de la poussière sur tout le pays d'Égypte et il s'en fera des ulcères bourgeonnants en pustules tant sur les hommes que sur les bêtes en tout le pays d'Égypte.

10. Ils prirent donc de la cendre de fournaise et se tinrent devant Pharaon et Moïse la répandit vers les cieux et il s'en forma des ulcères bourgeonnants en pustules dans les hommes et sur les bêtes.

11. Et les magiciens ne purent se tenir devant Moïse à cause des ulcères, car les magiciens avaient des ulcères comme tous les Égyptiens.

12. Et l'Éternel endurcit le cœur de Pharaon et il ne les écouta point selon que l'Éternel en avait parlé à Moïse.

13. Puis l'Éternel dit à Moïse : Lève-toi de bon matin et te présente devant Pharaon et lui dit : Ainsi a dit l'Éternel le Dieu des Hébreux : Laisse aller mon peuple afin qu'il me serve,

14. Car à ce coup je m'en vais faire venir toutes mes plaies dans ton cœur et sur tes serviteurs et sur ton peuple afin que tu saches qu'il n'y en a point de semblable à moi sur toute la terre., par 15. Car maintenant si j'eusse étendu ma main, je t'aurais frappé de mortalité, toi et ton peuple et tu aurais été effacé de la terre.

16. ^a Mais maintenant, je t'ai fais subsister pour ce sujet, afin que tu fasses voir ma puissance et afin que mon nom soit célébré par toute la terre.

17. T'élèves-tu encore contre mon peuple pour ne le laisser point aller ?

18. Voici, je m'en vais faire pleuvoir demain à cette même heure une si grosse grêle qu'il n'y en a point eu de semblable en Égypte depuis le jour qu'elle a été fondée jusqu'à maintenant.

19. Maintenant donc, envoie rassembler ton bétail et tout ce que tu as à la campagne, car la grêle tombera sur tous les hommes et sur les bêtes qui se trouveront à la campagne et qu'on n'aura pas fait retirer dans la maison et ils mourront.

20. Celui des serviteurs de Pharaon qui craignit la parole de l'Éternel fit promptement retirer dans les maisons ses serviteurs et ses bêtes.

21. Mais celui qui n'appliqua point son cœur à la parole de l'Éternel laissa ses serviteurs et ses bêtes à la campagne.

22. Alors l'Éternel dit à Moïse : Étends ta main vers les cieux et il y aura de la grêle en tout le pays d'Égypte, sur les hommes et sur les bêtes et sur toutes les herbes des champs au pays d'Égypte.

23. Moïse donc étendit sa verge vers les cieux et l'Éternel fit tonner et grêler et le feu se promenait sur la terre et l'Éternel fit pleuvoir de la grêle sur le pays d'Égypte.

24. Et il y eut de la grêle avec du feu parmi la grêle qui était si prodigieuse qu'il n'y en avait point eu de semblable en tous les pays d'Égypte depuis qu'elle était devenue nation.

25. Et la grêle frappa dans tout le pays d'Égypte tout ce qui était aux champs, depuis les hommes jusqu'aux bêtes.

26. Il n'y eut que la contrée de Goscen, où étaient les enfants d'Israël, où il n'y eut point de grêle.

27. Alors Pharaon envoya appeler Moïse et Aaron et leur dit : J'ai péché cette fois, l'Éternel est juste, mais moi et mon peuple sommes méchants.

28. Fléchissez par prières que ce soit assez et que Dieu ne fasse plus tonner ni grêler, car je vous laisserai aller et on ne vous arrêtera plus.

29. Alors Moïse dit : Aussitôt que je serai sorti de la ville, j'étendrai mes mains vers l'Éternel et les tonnerres cesseront et il n'y aura plus de grêle, afin que tu saches que la terre ^b est à l'Éternel.

30. Mais quand à toi et à tes serviteurs, je sais que vous ne craignez pas encore l'Éternel Dieu.

31. Or le lin et l'orge avaient été frappés. Car l'orge était en épis et le lin était en tuyau.

32. Mais le blé et l'épeautre ne furent point frappés parce qu'ils étaient cachés.

33. Moïse donc étant sorti de la ville d'avec Pharaon étendit les mains à l'Éternel et les tonnerres cessèrent et la grêle et la pluie ne tomba plus sur la terre.

34. Et Pharaon voyant que la pluie, la grêle et les tonnerres avaient cessés continua encore de pécher.

35. Le cœur donc de Pharaon s'endurcit et il ne laissa point aller les enfants d'Israël, selon que l'Éternel en avait parlé à Moïse.

Réflexions

On voit dans ce chapitre, premièrement, qu'à mesure que Pharaon s'obstinait à ne pas laisser sortir les Israélites, les menaces de Moïse devenaient plus fortes et les plaies plus rudes et plus terribles et que Dieu qui aurait pu détruire tout d'un coup ce prince et toute l'Égypte, les punit peu à peu pour faire voir sa puissance, sa bonté et sa justice et pour rendre son nom célèbre par toute la terre.

Dieu qui est juste et bon use d'un grand support, il punit les hommes par degrés et il n'en vient pas d'abord aux derniers châtiments.

L'on voit ici de nouvelles et de plus fortes preuves du prodigieux endurcissement de Pharaon et de son extrême impiété. Lorsqu'il se sentait pressé par les fléaux de Dieu, il confessait qu'il était coupable et il promettait de laisser aller le peuple si Moïse faisait cesser les plaies, mais dès qu'il en était délivré, il refusait de faire ce qu'il avait promis.

Tel est le caractère des méchants, ils semblent s'amollir quand Dieu les châtie, ils promettent de s'amender, mais ils retombent dans l'endurcissement et violent leurs promesses dès que le danger est passé et qu'ils ont du relâche. C'est là une considération très importante et dont chacun doit bien profiter.

(a) v16 : Romains 9.17
(b) v29 : Psaume 24.1

Chapitre X

Moïse frappe l'Égypte de la huitième plaie qui fut celle des sauterelles, versets 1-20.

Après cela, Dieu envoya la neuvième plaie qui fut celle des ténèbres. Pharaon en fut tellement touché qu'il consentit que les Israélites sortissent pourvu que leur bétail restât. Mais Moïse n'ayant pas voulu accepter cette condition, Pharaon lui défendit de plus se présenter devant lui, versets 21-29.

ET l'Éternel dit à Moïse : Va vers Pharaon, car j'ai appesanti son cœur et le cœur de ses serviteurs^a afin que je mette les signes que je m'en vais faire au dedans de lui.

2. Et afin que tu racontes, ton fils et le fils de ton fils l'entendant, ce que j'aurai fait en Égypte et les signes que j'aurai fait au milieu d'eux et vous saurez que je suis l'Éternel.

3. Moïse donc et Aaron vinrent vers Pharaon et lui dirent : Ainsi a dit l'Éternel le Dieu des Hébreux : Jusqu'à quand refuseras-tu de t'humilier devant ma face ? Laisse aller mon peuple afin qu'il me serve,

4. Car si tu refuses de laisser aller mon peuple, voici, je m'en vais faire venir demain des sauterelles en tes pays,

5. Qui couvriront toute la surface de la terre, tellement qu'on ne pourra voir la terre et qui brouteront le reste de ce qui est échappé, que la grêle vous a laissé et qui brouteront tous les arbres qui poussent dans les champs,

6. Et qui rempliront tes maisons et les maisons de tous tes serviteurs et les maisons de tous les Égyptiens, ce que tes pères n'ont point vu, ni les pères de tes pères, depuis le jour qu'ils ont été sur la terre jusqu'à ce jour. Et ayant tourné le dos à Pharaon, il sortit d'avec lui.

7. Et les serviteurs de Pharaon lui dirent : Jusqu'à quand celui-ci nous sera-t-il en piège ? Laisse

aller ces gens et qu'ils servent l'Éternel leur Dieu. Ne connais-tu déjà pas que l'Égypte est perdue ?

8. Alors on fit revenir Moïse et Aaron vers Pharaon et il leur dit : Allez, servez l'Éternel votre Dieu. Qui sont ceux qui iront ?

9. Et Moïse répondit : Nous irons avec nos gens et nos vieillards, avec nos fils et nos filles, avec nos brebis et nos bœufs, car nous avons à fêter une fête solennelle à l'Éternel.

10. Alors il leur dit : Ainsi l'Éternel soit avec vous, comme je vous laisserai aller, vous et vos petits enfants. Regardez, car le mal est devant vous.

11. Il n'en sera pas ainsi : Mais vous autres hommes, allez maintenant et servez l'Éternel, car c'est ce que vous demandez. Et on les chassa de devant Pharaon.

12. Alors l'Éternel dit à Moïse : Étends ta main sur le pays d'Égypte pour faire venir les sauterelles afin qu'elles montent sur le pays d'Égypte et broutent toute l'herbe de la terre et tout ce que la grêle a laissé.

13. Moïse donc étendit sa verge sur le pays d'Égypte et l'Éternel fit passer sur le pays un vent oriental tout ce jour-là et toute la nuit et au matin, le vent oriental avait amené les sauterelles.

14. Et il fit monter les sauterelles sur tout le pays d'Égypte et il les posa dans toutes les contrées d'Égypte ; elles étaient en très grand nombre. Il n'y en avait point eu avant elles de semblables et il n'y en aura point de semblables après elles.

15. Et elles couvrirent la surface de la terre de tout le pays, tellement que la terre en fut couverte et elles broutèrent toute l'herbe de la terre et tous les fruits des arbres que la grêle avait laissé et il ne demeura aucune verdure aux arbres, ni aux herbes des champs en tout le pays d'Égypte.

16. Alors Pharaon fit appeler en diligence Moïse et Aaron et dit : J'ai péché contre l'Éternel votre Dieu et contre vous.

17. Or maintenant, je te prie, pardonne-moi mon péché seulement pour cette fois et fléchissez l'Éternel votre Dieu par prières afin qu'il retire de dessus moi seulement cette mort.

18. Il sortit donc d'avec Pharaon et fléchit l'Éternel par prières.

19. Et l'Éternel fit lever un vent contraire très fort, occidental, qui enleva les sauterelles et les enfonça dans la mer Rouge : Il ne resta pas une seule sauterelle dans toutes les contrées de l'Égypte.

20. Mais l'Éternel endurcit le cœur de Pharaon et il ne laissa point aller les enfants d'Israël.

21. Alors l'Éternel dit à Moïse : Étends ta main vers les cieux et qu'il y ait des ténèbres sur le pays d'Égypte, si épaisses qu'on ne puisse toucher de la main.

22. Moïse donc étendit sa main vers les cieux et il y eut des ténèbres fort obscures en tout le pays d'Égypte pendant trois jours.

23. De sorte que l'on ne se voyait pas l'un l'autre et nul ne se leva du lieu où il était pendant trois jours,

mais tous les enfants d'Israël jouirent de la lumière dans le lieu de leurs demeures.

24. Alors Pharaon appela Moïse et dit : Allez, servez l'Éternel, que seulement vos brebis et vos bœufs demeurent, même vos petits enfants iront avec vous.

25. Mais Moïse répondit : Tu nous laisseras aussi prendre les sacrifices et les holocaustes que nous servons à l'Éternel notre Dieu.

26. Et même nos troupeaux viendront avec nous, sans qu'il en demeure un ongle, car nous en prendrons pour servir l'Éternel notre Dieu et nous ne savons pas avec quoi nous devons servir l'Éternel jusqu'à ce que nous soyons parvenus en ce lieu-là.

27. Mais l'Éternel endurcit le cœur de Pharaon de sorte qu'il ne voulut point les laisser aller.

28. Et Pharaon lui dit : Retire-toi de devant moi et donne-toi garde de voir plus ma face, car au jour où tu verras ma face, tu mourras.

29. Alors Moïse répondit : Tu as bien dit, je ne verrai plus jamais ta face.

Réflexions

Ce qu'il y a de particulier à remarquer dans ce chapitre, outre ce qui a été dit sur les précédents, c'est que Pharaon étant effrayé des jugements de Dieu, et même sollicité par ses sujets à laisser sortir les enfants d'Israël, consentit qu'une partie du peuple s'en allât, mais qu'il ne voulut pas qu'ils emmenassent leur bétail, ce qui attira sur lui la dernière et la plus terrible de toutes les plaies.

La conduite de ce prince est une image de celle des pécheurs, qui au lieu de se rendre et d'obéir absolument et sans réserve à tout ce que Dieu demande d'eux, ne veulent obéir qu'en partie et ne peuvent se résoudre à renoncer tout à fait à leurs passions et à leurs intérêts.

Nous voyons encore ici à quel point Pharaon était endurci, puisque ni la bonté de Dieu, ni ses jugements, ne pouvaient le dompter et que quoi qu'il promit à Moïse de ne plus s'obstiner si Dieu le délivrait de ces plaies, il oubliait toutes ses promesses aussitôt que les plaies avaient cessés et qu'il en vint même jusqu'à menacer Moïse de le faire mourir.

Rien ne peut amollir les hommes qui en sont venus à un certain degré d'aveuglement et de malice : Si même ils paraissent touchés et humiliés dans la détresse, ils reprennent leurs premiers sentiments dès qu'elle est passée et c'est ainsi que les pécheurs obstinés courent à la ruine et s'affermissent de plus en plus dans le mal.

Cela doit nous inspirer à tous une salutaire frayeur de tomber dans un pareil endurcissement.

(a) v1 : Ci-dessus 9.14

Chapitre XI

Dieu dit à Moïse qu'il allait envoyer la dixième plaie sur l'Égypte, qui serait la mort des premiers-nés et qu'après cela le peuple d'Israël sortirait avec

liberté et il ordonne que les Israélites empruntent des vaisseaux d'or et d'argent des Égyptiens et qu'ils les emportent.

OR l'Éternel avait dit à Moïse : Je ferai venir encore une plaie sur Pharaon et sur l'Égypte, et après cela il vous laissera aller d'ici, il vous laissera aller tout-à-fait et certainement il vous chassera.

2. Parle maintenant, le peuple l'entendant afin que chacun demande à son voisin et chacune à sa voisine des vaisseaux d'argent et des vaisseaux d'or.

3. ^a Et l'Éternel avait fait trouver grâce au peuple devant les Égyptiens. Et même Moïse était estimé comme un fort grand homme au pays d'Égypte, tant par les serviteurs de Pharaon que par le peuple.

4. Et Moïse dit : Ainsi a dit l'Éternel, environ minuit je passerai au travers de l'Égypte.

5. Et tout premier-né mourra au pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon qui devait être assis sur le trône jusqu'au premier-né de la servante qui est au moulin, même tout premier-né des bêtes.

6. Et il y aura un si grand bruit dans tout le pays d'Égypte qu'il n'y en eut jamais et qu'il n'y en aura jamais de semblable.

7. Mais parmi tous les enfants d'Israël, un chien ne remuera point sa langue, depuis l'homme jusqu'aux bêtes, afin que vous sachiez que Dieu aura mis de la différence entre les Égyptiens et les Israélites.

8. Et tous tes serviteurs viendront vers moi et se prosterneront devant moi disant : Sors, toi et tout le peuple qui est sous toi et après cela je sortirai. Ainsi Moïse sortit d'avec Pharaon dans une très grande indignation.

9. L'Éternel donc avait dit à Moïse : Pharaon ne vous écoutera point afin que mes miracles soient multipliés dans la pays d'Égypte.

10. Et Moïse et Aaron firent tous ces miracles-là devant Pharaon. Et l'Éternel endurcit le cœur de Pharaon, tellement qu'il ne laissa point aller les enfants d'Israël hors de son pays.

Réflexions

1. La première réflexion que nous devons faire ici pour notre instruction est que les Israélites purent emporter légitimement les vaisseaux d'or et d'argent des Égyptiens parce qu'ils le firent par l'ordre de Dieu qui, étant le maître absolu de toutes choses, donne le bien du monde à qui il lui plaît et qui dans cette occasion voulut dédommager les Israélites des injustices que les Égyptiens leur avaient faites.

2. Il faut se souvenir de ce qui a déjà été dit, c'est que l'endurcissement de Pharaon ne doit être attribué qu'à sa malice désespérée. Aussi bien qu'il soit dit à diverses fois dans cette histoire que Dieu endurcit le cœur de Pharaon, cela ne signifie pas que Dieu fût l'auteur de l'obstination de ce prince, cela marque seulement que Dieu savait qu'il s'endurcirait certainement, qu'il le permettrait et qu'il ferait même des choses dont ce prince abuserait et d'où il prendrait occasion de s'endurcir davantage.

Dieu permet sagement et justement que les pécheurs s'endurcissent et qu'ils aient des occasions de s'affermir dans le mal, mais il n'est en aucune façon la cause de l'endurcissement et du péché. Leur perte vient uniquement d'eux-mêmes puisque Dieu, bien loin d'en être la cause, emploie des moyens très efficaces pour les empêcher d'y tomber.

(a) v3 : Ci-dessous 12.36

Chapitre XII, versets 1-28

La première partie de ce chapitre contient l'institution de la Pâque.

ET l'Éternel avait parlé à Moïse et à Aaron au pays d'Égypte, disant :

2. Ce mois vous sera le commencement des mois, il vous sera le premier des mois de l'année.

3. Parlez à toute l'assemblée d'Israël, disant : Qu'au dixième jour de ce mois, chacun prenne un agneau ou un chevreau, selon les familles des pères, un agneau ou un chevreau, chacun pour sa famille.

4. Mais si la famille est moindre qu'il ne faut pour manger un agneau ou un chevreau, qu'il prenne son voisin qui est près de sa maison, selon le nombre de personnes, vous compterez combien il en faudra pour manger un agneau ou un chevreau, ayant égard à ce que chacun de vous peut manger.

5. Or l'agneau ou le chevreau sera sans défaut, mâle de l'année, vous le prendrez d'entre les brebis ou d'entre les chèvres.

6. Et vous le tiendrez en garde jusqu'au quatorzième jour de ce mois et toute la congrégation de l'assemblée d'Israël l'égorgera entre les deux vèpres ¹.

7. Et ils prendront de son sang et ils le mettront sur les deux poteaux et sur le linteau de la porte des maisons où ils le mangeront.

8. Et ils mangeront la chair rôtie au feu cette nuit-là et ils la mangeront avec des pains sans levain et avec des herbes amères.

9. N'en manger rien à demi-cuit, ni qui ait été bouilli dans l'eau, mais qu'il soit rôti au feu, sa tête avec ses jambes et ses entrailles.

10. Et n'en laissez rien de reste jusqu'au matin, mais s'il en reste quelque chose au matin, vous le brûlerez au feu.

11. Et vous le mangerez ainsi, avec vos reins ceints, vos souliers en vos pieds et votre bâton en votre main et vous le mangerez à la hâte. C'est la pâque ² de l'Éternel,

12. Car je passerai cette nuit-là par le pays d'Égypte et je frapperai tout premier-né au pays d'Égypte, depuis les hommes jusqu'aux bêtes et j'exercerai des jugements sur tous les dieux d'Égypte. Je suis l'Éternel.

13. Et le sang sera pour signe sur les maisons où vous serez, car je verrai le sang et je passerai par dessus vous et il n'y aura point de plaie parmi vous pour vous détruire lorsque je frapperai le pays d'Égypte.

14. Et ce jour vous sera en mémorial et vous le célébrerez comme une fête solennelle à l'Éternel dans vos âges, vous le célébrerez comme une fête solennelle, par une ordonnance perpétuelle.

15. Vous mangerez pendant sept jours les pains sans levain, mais vous ôterez dès le premier jour le levain de vos maisons. Car si quelqu'un mange du pain levé, depuis le premier jour jusqu'au septième, cette personne sera retranchée d'Israël.

16. Au premier jour il y aura une sainte convocation, il y en aura aussi une au septième jour : Il ne se fera aucune œuvre en ce jour-là, seulement on vous apprêtera ce que chaque personne doit manger.

17. Vous observerez donc les pains sans levain, car en ce jour-là j'aurai retiré vos troupes du pays d'Égypte, vous observerez ce jour-là dans vos âges, par ordonnance perpétuelle.

18. ^a Au premier mois, au quatorzième jour du mois, vous mangerez le soir des pains sans levain, jusqu'au vingt et unième jour du mois au soir.

19. Il ne se trouvera point de levain dans vos maisons, pendant sept jours, car si quelqu'un mange du pain levé, cette personne-là sera retranchée de l'assemblée d'Israël, tant celui qui habite comme étranger que celui qui est né au pays.

20. Vous ne mangerez point de pain levé, vous mangerez dans tous les lieux où vous demeurez des pains sans levain.

21. ^b Moïse donc appela tous les anciens et leur dit : Choisissez et vous prenez un petit d'entre les brebis ou d'entre les chèvres, selon vos familles et égorgez la pâque.

22. Et vous prendrez un bouquet d'hysope et vous le tremperez dans le sang qui sera dans un bassin et vous arroserez du sang qui sera au bassin le linteau et les deux poteaux. Et nul de vous ne sortira de la porte de la maison jusqu'au matin.

23. Car l'Éternel passera pour frapper l'Égypte et il verra le sang sur le linteau et aux deux poteaux et l'Éternel passera par dessus la porte et ne permettra point que le destructeur entre dans vos maisons pour frapper.

24. Vous garderez ceci comme une ordonnance perpétuelle pour toi et pour tes enfants.

25. Quand donc vous serez entrés au pays que l'Éternel vous donnera, selon qu'il en a parlé, vous observerez ce service.

26. Et quand vos enfants vous diront : Que vous signifie ce service ?

27. Alors vous répondrez : C'est le sacrifice de la pâque à l'Éternel qui passa en Égypte par dessus les maisons des enfants d'Israël quand il frappa l'Égypte et qu'il préserva nos maisons. Alors le peuple s'inclina et se prosterna.

28. Ainsi les enfants d'Israël s'en allèrent et firent comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse et Aaron, ils le firent ainsi.

Réflexions

Ce qu'il y a à observer sur ce chapitre, c'est

1. Que l'institution de la pâque a été rapportée exactement par Moïse parce que cette cérémonie tenait un rang très considérable dans la religion des Juifs ;

2. Que Dieu étant sur le point de retirer son peuple de l'Égypte voulut qu'ils sacrifiasent un agneau dans chaque famille, qu'ils le mangeassent et qu'ils arrosassent leurs maisons avec le sang de cet agneau afin que l'ange qui devait exterminer les premiers-nés d'Égypte épargnât les familles des Israélites.

Par cette cérémonie et par ce sacrifice solennel de la pâque, Dieu voulait faire comprendre aux enfants d'Israël que les divinités des Égyptiens n'étaient que des idoles, qu'il était le seul vrai Dieu et que c'était par sa faveur et par sa puissance qu'ils allaient être mis en liberté.

Ce fut pour conserver le souvenir de ce grand évènement que Dieu leur commanda de célébrer la pâque chaque année en sacrifiant un agneau. Il leur ordonna aussi de manger du pain sans levain à la fête de pâque parce que la hâte avec laquelle ils sortirent d'Égypte les obligea de cuire leur pâte avant qu'elle fut levée.

Cette histoire est remarquable en elle-même, mais elle l'est aussi parce que nous y avons une figure très expresse de la grande délivrance que Dieu nous a accordée par le moyen de notre Seigneur Jésus-Christ,

le vrai agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde et notre véritable pâque qui a été sacrifiée pour nous,

Jean 1.29 et I Corinthiens 5.7.

(a) v18 : Lévitique 23.5-6 ; Nombres 28.16-17

(b) v21 : Hébreux 11.28

(1) v6 : Ou : sur le soir.

(2) v11 : C'est-à-dire : le passage.

Chapitre XII, versets 29-51

Moïse fait l'histoire de la mort des premiers-nés des Égyptiens et de la sortie du peuple d'Israël hors d'Égypte, versets 29-42

et il répète la loi de la pâque, versets 43-51.

29. Et il arriva qu'à minuit l'Éternel frappa tous les premiers-nés du pays d'Égypte, depuis le premier-né de Pharaon qui devait être assis sur son trône, jusqu'aux premiers-nés des captifs qui étaient dans la prison avec tous les premiers-nés des bêtes.

30. Et Pharaon se leva de nuit, lui et ses serviteurs et tous les Égyptiens et il y eut un grand cri en

Égypte parce qu'il n'y avait aucune maison où il n'y eut un mort.

31. ^c Il appela donc Moïse et Aaron de nuit et dit : Levez-vous, sortez du milieu de mon peuple, tant vous que les enfants d'Israël et vous en allez, servez l'Éternel comme vous en avez parlé.

32. ^d Prenez aussi vos brebis et vos bœufs selon que vous en avez parlé et vous en allez et me bénissez aussi.

33. Et les Égyptiens forçaient le peuple et se hâtaient de les faire sortir du pays, car ils disaient : Nous sommes tous morts.

34. Le peuple donc prit la pâte avant qu'elle fût levée, ayant leurs mays liées avec leurs vêtements sur leurs épaules.

35. Or les enfants d'Israël avaient fait selon que Moïse leur avait dit et avaient emprunté des Égyptiens des vaisseaux d'argent et d'or et des vêtements.

36. ^e Et l'Éternel avait fait trouver grâce au peuple envers les Égyptiens qui les leurs avaient prêtés, de sorte qu'ils dépouillèrent les Égyptiens.

37. ^f Ainsi les enfants d'Israël étant partis de Rahmesès vinrent à Succoth, environ six cent mille hommes de pied, sans les petits enfants.

38. Il s'en alla aussi avec eux un grand amas de toute sortes de gens et de brebis et de bœufs et de forts grands troupeaux.

39. Et parce qu'ils avaient été chassés d'Égypte et qu'ils n'avaient pas pu tarder plus longtemps, qu'ils ne s'étaient apprêtés aucune provision, ils cuisirent par gâteaux sans levain la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, car ils ne l'avaient point fait lever.

40. ^g Or la demeure que les enfants d'Israël firent en Égypte fut de quatre cents et trente ans.

41. Il arriva donc au bout de quatre cents et trente ans, il arriva (dis-je) en ce propre jour-là que toutes les troupes de l'Éternel sortirent du pays d'Égypte.

42. C'est la nuit qu'on doit observer à l'honneur de l'Éternel, parce qu'alors, il les retira du pays d'Égypte : Cette nuit-là doit être observée à l'honneur de l'Éternel par tous les enfants d'Israël en leurs âges.

43. L'Éternel dit aussi à Moïse et Aaron : C'est ici l'ordonnance de la pâque, nul étranger n'en mangera.

44. Mais tout esclave qu'on aura acheté par argent sera circoncis et alors il en mangera.

45. L'étranger et le mercenaire n'en mangeront point.

46. On la mangera dans une même maison et vous n'emporterez point de la chair hors de la maison et vous ^h n'en casserez point les os.

47. Toute l'assemblée d'Israël la fera.

48. Que si quelque étranger qui habite chez toi veut faire la pâque à l'Éternel, que tout mâle qui lui appartient soit circoncis et alors il s'approchera pour la faire et il sera comme celui qui est né dans le pays, mais nul incirconcis n'en mangera.

49. Il y aura une même loi pour celui qui est né au pays et pour l'étranger qui habite parmi vous.

50. Tous les enfants d'Israël firent comme l'Éternel avait commandé à Moïse et à Aaron ; ils le firent ainsi.

51. Il arriva en ce même jour-là que l'Éternel retira les enfants d'Israël du pays d'Égypte, selon leurs bandes.

Réflexions

Nous devons remarquer dans cette histoire que Dieu dompta la fierté de Pharaon, qu'il le contraignit à laisser aller le peuple d'Israël et que ce peuple sortit d'Égypte avec une pleine liberté et avec de grandes richesses.

Ce mémorable évènement prouve que rien ne peut résister à la puissance infinie de Dieu.

On y remarque son amour envers son peuple et la vérité des promesses qu'il lui avait faites de l'affranchir de l'esclavage où il avait été si longtemps en Égypte.

Nous voyons ensuite que Dieu voulut que la mémoire d'une délivrance si admirable fût conservée par le moyen de la pâque et qu'il donna une loi très expresse par laquelle tous les Israélites étaient obligés sous peine de mort de célébrer ce sacrement toutes les années. Cela fait voir qu'on est indispensablement obligé d'observer tout ce que Dieu a institué, cela montre surtout que nous ne devons jamais perdre la mémoire des bienfaits de Dieu et principalement de ce que Jésus-Christ a fait pour nous sauver et qu'en particulier les chrétiens sont obligés de célébrer avec une singulière dévotion la sainte Cène que notre Seigneur a lui-même établie pour être un mémorial de sa mort.

(c) v31 : Psaume 105.38

(d) v32 : Ci-dessus 10.26

(e) v36 : Ci-dessus 3.21 et 11.2 ; Psaume 105.37

(f) v 37 : Nombres 33.3

(g) v40 : Genèse 15.13 ; Actes 7.6

(h) v46 : Nombres 9.12

Chapitre XIII

Moïse réitère la loi touchant l'observation de la pâques, versets 1-10.

Il prescrit celle de la consécration des premiers-nés, versets 11-16.

Il marque ensuite que Dieu voulu que les enfants d'Israël prissent le chemin du désert après qu'ils fussent sortis d'Égypte, versets 17-22.

ET l'Éternel parla à Moïse disant :

2. ^a Sanctifie-moi tout premier-né, tout ce qui naît le premier parmi les enfants d'Israël, tant des hommes que des bêtes, car il est à moi.

3. Et Moïse dit au peuple : Souvenez-vous de ce jour-là auquel vous êtes sortis d'Égypte, de la maison de servitude, car l'Éternel vous en a retiré à main-forte et qu'on ne mange point de pain levé.

4. ^b Vous sortez aujourd'hui au mois que les épis mûrissent.

5. Quand donc l'Éternel t'aura introduit au pays des Cananéens, des Héthiens, des Amorrhéens, des Héviens et des Jébusiens qu'il a juré à tes pères de te donner dans ce pays où coulent le lait et le miel, alors tu feras ce service en ce mois.

6. Pendant sept jours tu mangeras des pains sans levain et au septième jour il y aura une fête solennelle à l'Éternel.

7. On mangera pendant sept jours des pains sans levain et on ne verra point chez vous de pain levé et même on ne verra point de levain dans toutes tes contrées.

8. En ce jour-là, tu feras entendre ces choses à tes enfants en disant : Ceci se fait à cause de ce que l'Éternel me fit lorsqu'il me retira d'Égypte.

9. Et ceci te sera un signe sur ta main et pour mémorial entre tes yeux, afin que la loi de l'Éternel soit en ta bouche parce que l'Éternel t'aura retiré d'Égypte par sa main-forte.

10. Tu garderas donc cette ordonnance en sa maison tous les ans.

11. Aussi quand l'Éternel t'aura introduit au pays des Cananéens selon qu'il te l'a juré et à tes pères et qu'il te l'aura donné,

12. ^c Alors tu présenteras à l'Éternel tout ce qui naît le premier, même tous les premiers-nés des bêtes, ce que tu auras de mâle sera à l'Éternel.

13. Mais tu rachèteras avec un agneau ou un chevreau tous les premiers-nés des ânesses et si tu ne les rachètes pas, tu leur couperas le cou. Tu rachèteras aussi tout premier-né des hommes d'entre tes enfants.

14. Et quand ton fils t'interrogera un jour en disant : Que veut dire ceci ? Alors tu lui diras : l'Éternel nous a retirés par main-forte hors d'Égypte, de la maison de servitude,

15. Car il arriva que, quand Pharaon s'endurcit pour ne nous laisser point aller, l'Éternel tua tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, depuis les premiers-nés des hommes jusqu'aux premiers-nés des bêtes, c'est pourquoi je sacrifie à l'Éternel tous les mâles qui naissent les premiers et je rachète tous les premiers-nés de mes enfants.

16. Ceci te sera donc pour un signe sur ta main et pour des frontaux entre les yeux, que l'Éternel nous a retiré d'Égypte par main-forte.

17. Or quand Pharaon eut laissé aller le peuple, Dieu ne les conduisit point par le pays des Philistins, bien qu'il fût le plus proche. Car Dieu disait : Il est à craindre que le peuple ne se repente quand il verra la guerre et qu'il ne retourne en Égypte.

18. Mais Dieu fit faire un circuit au peuple par le chemin du désert vers la mer Rouge. Ainsi les enfants d'Israël montèrent ¹ en armes du pays d'Égypte.

19. Et Moïse avait pris avec lui les os de Joseph parce que Joseph avait expressément fait jurer les enfants d'Israël en leur disant : ^d Certainement Dieu

vous visitera, vous transporterez donc avec vous mes os d'ici.

20. ^e Et ils partirent de Siccoth et campèrent à Etham, qui est au bout du désert.

21. ^f Et l'Éternel marchait devant eux, le jour dans une colonne de nuée pour les conduire par le chemin et la nuit dans une colonne de feu pour les éclairer, afin qu'ils marchassent jour et nuit.

22. Et il ne retira point la colonne de nuée pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit de devant le peuple.

Réflexions

Le but de Dieu dans la loi qui prescrivait l'observation de la Pâque était de perpétuer parmi les Israélites le souvenir de leur sortie d'Égypte et cette autre loi qui les obligeait à consacrer à Dieu tous les premiers-nés était établie afin que leur postérité se souvînt que Dieu avait épargné leurs aînés lorsqu'il avait fait mourir ceux des Égyptiens.

De là nous devons apprendre à n'oublier jamais les grâces de Dieu et à lui témoigner notre reconnaissance en lui consacrant nos personnes et ce que nous avons de plus précieux.

L'ordre exprès que Dieu donna aux Israélites d'instruire leurs enfants de la merveilleuse délivrance que Dieu avait accordée à leur nation en la tirant d'Égypte marque bien clairement que le devoir des pères est de former leurs enfants à la connaissance et à la crainte de Dieu, mais que surtout ils doivent les instruire avec un soin particulier des merveilles de notre rédemption.

Il est remarqué dans ce chapitre que Dieu ne voulut pas que le peuple d'Israël allât au pays de Canaan par le chemin le plus court, mais qu'il lui fit prendre le chemin de la Mer-Rouge et du désert. Dieu en usa ainsi parce que ce peuple qui n'était point fait pour la guerre n'aurait pu alors combattre les Cananéens et afin que les Israélites allant du côté de la mer Rouge et de là dans le désert il fût de nouvelles merveilles pour eux en leur faisant passer cette mer à pied sec en y submergeant Pharaon et en les faisant subsister d'une manière miraculeuse dans le désert.

Enfin l'on voit dans ce qui est dit ici, de la manière dont Dieu conduisit les Israélites par le moyen d'une colonne de nuée et de feu, la grande puissance du Seigneur, le soin qu'il avait de ce peuple et un exemple de protection dont il couvre ses enfants.

(a) v2 : Ci-dessous 22.29 et 34.19 ; Lévitique 27.26 ; Nombres 3.13 et 8.17 ; Luc 2.23

(b) v4 : Ci-dessous 23.15

(c) v12 : Ci-dessous 22.30 et 34.19 ; Lévitique 27.26 ; Nombres 8.17 ; Ézéchiel 44.30

(d) v19 : Genèse 50.25 ; Josué 24.321

(e) v20 : Nombres 33.6

(f) v21 : Ci-dessous 40.38 ; Nombres 14.14 ; Deutéronome 1.33 ; Néhémie 9.12-19 ; Psaumes 78.14 et 105.39 ; I Corinthiens 10.2

(1) v18 : Ou : en ordre et par rangs.

Chapitre XIV

Pharaon ayant voulu poursuivre les enfants d'Israël est noyé avec toute son armée dans la mer Rouge que les Israélites avaient passé à pieds secs.

ET l'Éternel parla à Moïse disant :

2. Parle aux enfants d'Israël, qu'ils se détournent et qu'ils campent devant Pi-hahiroth, entre Migdol et la mer, vis-à-vis de Bahal-Tsephon : Vous camperez vis-à-vis de ce lieu-là près de la mer.

3. Alors Pharaon dira des enfants d'Israël : Ils sont embarrassés dans le pays, le désert les a enfermés.

4. Et j'endurcirai le cœur de Pharaon et il vous poursuivra, mais je serai glorifié en Pharaon et dans toute son armée et les Égyptiens sauront que je suis l'Éternel. Et ils firent ainsi.

5. Or on avait rapporté au roi d'Égypte que le peuple s'enfuyait. Et le cœur de Pharaon et de ses serviteurs fut changé à l'égard du peuple. Et ils dirent : Qu'est-ce que nous avons fait, que nous ayons laissé aller Israël, tellement qu'il ne nous servira plus ?

6. Alors il fit atteler son chariot et il prit son peuple avec lui.

7. Il prit donc six cents chariots et tous les chariots d'Égypte sur tous lesquels il y avait des capitaines.

8. Et l'Éternel durcit le cœur de Pharaon roi d'Égypte qui poursuivit les enfants d'Israël. Or les enfants d'Israël ^a étaient sortis à main levée.

9. ^b Les Égyptiens donc les poursuivirent et tous les chevaux des chariots de Pharaon, ses gens à cheval et son armée les atteignirent comme ils étaient campés près de la mer, vers Pi-hahiroth vis-à-vis de Bahal-Tséphon.

10. Et comme Pharaon était déjà proche, les enfants d'Israël levèrent les yeux et voici les Égyptiens marchaient après eux. Les enfants d'Israël donc eurent une fort grande peur et crièrent à l'Éternel.

11. Ils dirent ainsi à Moïse : Est-ce qu'il n'y a point de sépulcres en Égypte que tu nous aies emmenés pour mourir au désert ? Qu'est-ce que tu nous as fait de nous faire sortir d'Égypte ?

12. N'est-ce pas ce que nous te disions en Égypte, disant : Laisse-nous et que nous servions les Égyptiens ? Car il vaut mieux que nous les servions que si nous mourrions au désert.

13. Et Moïse dit au peuple : Ne craignez point, arrêtez-vous et voyez la délivrance de l'Éternel qu'il vous accordera aujourd'hui. Car pour les Égyptiens que vous avez vu aujourd'hui, vous ne les verrez jamais plus.

14. L'Éternel combattra pour vous et vous demeurerez dans le silence.

15. Or l'Éternel avait dit à Moïse : Que cries-tu à moi ? Parle aux enfants d'Israël, qu'ils marchent.

16. Et toi élève ta verge et étends ta main sur la mer et la fends et que les enfants d'Israël entrent au milieu de la mer à sec.

17. Et quand à moi, voici, je m'en vais endurcir le cœur de Pharaon afin qu'ils entrent après eux et

je serai glorifié dans Pharaon, dans ses chariots et dans ses gens de cheval.

18. Et les Égyptiens sauront que je suis l'Éternel quand j'aurai été glorifié dans Pharaon, dans ses chariots et dans ses gens de cheval.

19. Et l'ange de Dieu, qui allait devant le camp d'Israël, partit et s'en alla derrière eux et la colonne de nuée partit de devant eux et se tint derrière eux,

20. Et elle se tint entre le camp des Égyptiens et le camp d'Israël. Elle était donc aux uns une nuée et une obscurité et pour les autres elle éclairait la nuit et ils ne s'approchèrent point les uns les autres de toute la nuit.

21. Or Moïse avait étendu sa main sur la mer et l'Éternel fit reculer la mer toute la nuit, par un vent d'Orient qui était véhément et il mit la mer à sec et les eaux se fendirent.

22. ^d Et les enfants d'Israël entrèrent au milieu de la mer à sec et les eaux leur servaient de mur à droite et à gauche.

23. Et les Égyptiens qui les poursuivaient entrèrent après eux au milieu de la mer, savoir tous les chevaux de Pharaon, ses chariots et ses gens de cheval.

24. Mais il arriva que sur la veille du matin, l'Éternel, étant dans la colonne de feu et dans la nuée, regarda le camp des Égyptiens et les mis en déroute.

25. Et il ôta les roues de ses chariots et fit qu'on les menaient bien pesamment. Alors les Égyptiens dirent : Fuyons-nous-en de devant les Israélites, car l'Éternel combat pour eux contre les Égyptiens.

26. Et l'Éternel dit à Moïse : Étends ta main sur la mer et les eaux retourneront sur les Égyptiens, sur leurs chariots et sur leurs gens de cheval.

27. Moïse donc étendit sa main sur la mer et la mer se retourna avec impétuosité comme le matin venait. Et les Égyptiens fuyant la rencontrèrent. Ainsi l'Éternel jeta les Égyptiens au milieu de la mer,

28. ^e Car les eaux retournèrent et couvrirent les chariots et les gens de cheval de toute l'armée de Pharaon qui étaient entrés après les Israélites dans la mer et il n'en resta pas un seul.

29. Mais les enfants d'Israël marchèrent au milieu de la mer à sec et les eaux leur servaient de mur à droite et à gauche.

30. L'Éternel donc en ce jour-là délivra Israël de la main des Égyptiens. Et Israël vit les Égyptiens morts sur le bord de la mer.

31. Ainsi Israël vit la grande puissance que l'Éternel avait déployée contre les Égyptiens et le peuple craignit l'Éternel et ils crurent à l'Éternel et à Moïse son serviteur.

Réflexions

Nous voyons dans ce chapitre, en premier lieu :

Que Dieu en amenant les Israélites au bord de la mer Rouge et en permettant que Pharaon les y atteignit avec son armée, les exposa à un grand danger et qu'ils en furent même extraordinairement éfrayés. Mais Dieu en usa de la sorte pour manifester

sa puissance avec plus d'éclat, par la miraculeuse délivrance qu'il leur accorda en les faisant passer à pieds secs au travers de la mer Rouge et par la totale ruine de Pharaon, qui y périt avec toute son armée.

2. L'on voit ici l'aveuglement et l'endurcissement prodigieux du roi d'Égypte qui après toutes les plaies dont Dieu l'avait frappé, non seulement voulut poursuivre les Israélites, mais osa même entrer dans la mer Rouge après eux.

Nous devons bien remarquer dans cette histoire, - d'un côté de quoi les pécheurs obstinés sont capables et avec quel aveuglement et quelle fureur ils courent à leur ruine,

- et de l'autre la puissance magnifique que le Seigneur déploya pour la délivrance de son peuple et pour la destruction de ses ennemis.

(a) v8 : Nombres 33.3

(b) v9 : Josué 24.6

(c) v21 : Josué 4.23, Psaumes 78.13, 106.9 et 114.3

(d) v22 : Nombres 33.8, I Corinthiens 10.1, Hébreux 112.29

(e) v28 : Psaumes 78.53 et 106.11

Chapitre XV

Deux choses sont reportées dans ce chapitre :

Le cantique que les Israélites chantèrent après que Pharaon eut été submergé, versets 1-22.

Comment ils murmurèrent contre Moïse parce qu'ils ne trouvèrent point d'eau dans le désert et parce que les eaux de Mara étaient amères et le miracle que Moïse fit en cette occasion, versets 23-27.

ALORS Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique à l'Éternel et ils dirent : Je chanterai à l'Éternel, car il s'est hautement élevé. Il a jeté dans la mer le cheval et celui qui le montait.

2. ^a L'Éternel est ma force et ma louange, il a été mon libérateur : C'est mon Dieu fort, je lui dresserai un tabernacle, c'est le Dieu de mon père, je l'exalterai.

3. L'Éternel est un grand guerrier, son nom est l'Éternel.

4. Il a jeté les chariots de Pharaon dans la mer et son armée, l'élite de ses capitaines a été submergée dans la mer Rouge.

5. Les gouffres les ont couverts, ils sont descendus au fond des eaux, comme une pierre.

6. Ta droite, au Éternel, a été déclarée magnifique en ta force. Ta droite ô Éternel a brisé l'ennemi.

7. Tu as ruiné, par la grandeur de ta majesté, ceux qui s'élevaient contre toi. Tu as envoyé ta colère qui les a consumés comme du chaume.

8. Par le souffle de ta colère, les eaux ont été amoncelées, les eaux courantes se sont arrêtées comme un monceau, les gouffres ont gelé au milieu de la mer.

9. L'ennemi disait : Je poursuivrai, j'atteindrai, je partagerai le butin, mon âme en sera assouvie, je tirerai mon épée, ma main les détruira.

10. Tu as soufflé de ton vent, la mer les a couverts, ils ont été enfoncés comme du plomb dans les eaux magnifiques.

11. Qui est semblable à toi parmi les forts, ô Éternel ! Qui est comme toi magnifique en sainteté, redoutable, digne de louange et qui fait des merveilles !

12. Tu as étendu ta droite, la terre les a engloutis.

13. Tu as conduit par ta miséricorde ce peuple que tu as racheté, tu l'as conduit par ta force à la demeure de ta sainteté.

14. Les peuples l'ont entendu et ils en ont tremblé, la douleur a saisi les habitants de la Palestine.

15. Alors les princes d'Édom ont été troublés et le tremblement saisira les puissants de Moab, tous les habitants de Canaan se fondront.

16. La frayeur et l'épouvante tomberont sur eux, par la grandeur de ton bras ils seront rendus stupides comme une pierre, jusqu'à ce que ton peuple, ô Éternel, soit passé, jusqu'à ce que ton peuple, que tu as acquis, soit passé.

17. Tu les introduiras et tu les planteras sur la montagne de ton héritage au lieu que tu as préparé pour ta demeure, ô Éternel, dans le sanctuaire, Seigneur, que tes mains ont établi.

18. ^b L'Éternel règnera à jamais et à perpétuité,

19. Car le cheval de Pharaon est entré, avec son chariot et ses gens de cheval, dans la mer et l'Éternel a fait retomber sur eux les eaux de la mer, mais les enfants d'Israël ont marché à sec au milieu de la mer.

20. Et Marie la prophétesse, sœur d'Aaron, pris un tambour en sa main et toutes les femmes sortirent après elles avec des tambours et des flutes.

21. Et Marie leur répondait : Chantez à l'Éternel, car il s'est hautement élevé, il a jeté dans la mer le cheval et celui qui le montait.

22. Puis Moïse fit partir les Israélites de la mer Rouge et ils tirèrent vers le désert de Scur et ayant marché trois jours par le désert, il ne trouvaient point d'eau.

23. ^c De là ils vinrent à Mara, mais ils ne pouvaient boire des eaux de Mara, parce qu'elle était amère. C'est pour cela que ce lieu fut appelé Mara ¹.

24. Alors le peuple murmura contre Moïse disant : Que boirons-nous ?

25. Et Moïse cria à l'Éternel et l'Éternel lui enseigna un certain bois qu'il jeta dans les eaux et les eaux devinrent douces. Ce fut-là qu'il lui proposa des ordonnances et des statuts et ce fut-là aussi qu'il l'éprouva.

26. Et il lui dit : Si tu écoutes attentivement la voix de l'Éternel ton Dieu et si tu fais ce qui est droit devant lui et si tu prêtes l'oreille à ses commandements et si tu gardes toutes ses ordonnances, je ne ferai venir sur toi aucune des langueurs que j'ai faites venir sur l'Égypte, car je suis l'Éternel qui te guéris.

27. ^d Puis ils vinrent à Elim où il y avait douze fontaines d'eau et soixante et dix palmes et ils campèrent auprès des eaux.

Réflexions

Le cantique que Moïse, Marie sa sœur et les enfants d'Israël chantèrent après que Pharaon et son armée eurent péri dans la mer Rouge, est le plus ancien de tous les cantiques. On y voit éclater leur joie et leur reconnaissance envers Dieu. Ils y célèbrent la puissance qu'il venait de déployer si magnifiquement pour leur délivrance. Ils y expriment la ferme persuasion où ils étaient que Dieu les mettrait en possession du pays de Canaan et que les habitants de ce pays-là, étonnés et intimidés, ne pourraient leur résister.

C'est de la sorte et avec encore plus de zèle que nous devons célébrer les faveurs que Dieu nous accorde et principalement la bonté et la puissance qu'il a fait paraître dans l'ouvrage de notre rédemption.

Nous avons vu qu'incontinent après que Dieu eut accordé aux Israélites une si grande délivrance, ils tombèrent dans le murmure et dans la défiance, parce qu'ils manquèrent d'eaux et qu'ils ne trouvèrent que des eaux amères. Cependant Dieu eut la bonté de faire un nouveau miracle en leur faveur en rendant les eaux douces.

Telle est l'ingratitude des hommes. Ils oublient bientôt les bienfaits de Dieu et ils tombent facilement dans l'impatience, mais Dieu est si bon qu'il use de support envers eux et qu'il ne laisse pas de leur faire ressentir de nouveaux effets de son amour et de leur accorder des grâces dont ils sont indignes.

(a) v2 : Psaumes 18. La suite est illisible et 118.14 ; Esaïe 22.2

(b) v18 : Psaume 146.10

(c) v23 : Nombres 33.8

(d) v27 : Nombres 33.9

(1) v23 : C'est-à-dire : amertume

Chapitre XVI

Les Israélites murmurent contre Moïse parce qu'ils n'avaient pas de quoi manger, Dieu leur envoie des cailles et de la manne qui fut leur nourriture dans le désert pendant quarante ans.

ET toute l'assemblée des enfants d'Israël étant parti d'Elim vint au désert de Sin qui est entre Elim et Sinaï au quinzième jour du second mois après qu'ils furent sortis du pays d'Égypte.

2. Et toute l'assemblée des enfants d'Israël murmura dans ce désert contre Moïse et Aaron.

3. Et les enfants d'Israël leur dirent : Ha ! Que ne sommes-nous morts par la main de l'Éternel au pays d'Égypte quand nous étions assis près des potées de chair, quand nous mangions notre saoul de pain ! Car vous nous avez emmenés dans ce désert pour faire mourir de faim toute cette assemblée.

4. Alors l'Éternel dit à Moïse : Voici, je vais faire pleuvoir des cieux du pain et le peuple sortira et en recueillera pour chaque jour ce qui lui en faut, afin que je l'éprouve s'il marchera ou non dans ma loi.

5. Mais le sixième jour, qu'ils apprêtent ce qu'ils auront apportés et qu'il y en ait le double de ce qu'ils recueilleront chaque jour.

6. Moïse donc et Aaron dirent à tous les enfants d'Israël : Ce soir vous saurez que l'Éternel vous a tiré du pays d'Égypte.

7. Et au matin, vous verrez la gloire de l'Éternel, car il a entendu vos murmures contre l'Éternel. En effet, qui sommes-nous que vous murmuriez contre nous ?

8. Et Moïse dit encore : Ce sera quand l'Éternel vous aura donné ce soir de la chair à manger et qu'au matin il vous rassasiera de pain, parce qu'il a entendu vos murmures par lesquels vous avez murmuré contre lui. Car qui sommes-nous ? Vos murmures ne sont pas contre nous, mais ils sont contre l'Éternel.

9. Et Moïse dit à Aaron : Dis à toute l'assemblée des enfants d'Israël : Approchez-vous de la présence de l'Éternel, car il a entendu vos murmures.

10. Or il arriva qu'aussitôt qu'Aaron eût parlé à toute l'assemblée des enfants d'Israël, ils regardèrent vers le désert et voici, la gloire de l'Éternel se montra dans la nuée.

11. Et l'Éternel parla à Moïse disant :

12. J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël, parle-leur et leur dit : Entre les deux vêpres vous mangerez de la chair et au matin vous serez rassasiés de pain et vous saurez que je suis l'Éternel votre Dieu.

13. ^a Le soir, il monta des cailles qui couvrirent le camp et au matin il y eut une couche de rosée à l'entour du camp.

14. Et cette couche de rosée étant évanouie, voici sur le désert une petite chose menue ^b comme de la blanche gelée sur la terre.

15. Ce que les enfants d'Israël ayant vu, ils se dirent l'un à l'autre : C'est de la manne ¹, car ils ne savaient pas ce que c'était. Et Moïse leur dit : ^c C'est ici le pain que l'Éternel vous a donné à manger.

16. C'est ici ce que l'Éternel a commandé : Que chacun en recueille autant qu'il lui en faut pour son manger, un homer ² par tête, selon le nombre de vos personnes, chacun en prendra pour ceux qui sont dans sa tente.

17. Les enfants d'Israël firent donc ainsi et les uns en recueillirent plus, les autres moins.

18. Et ils le mesuraient par homer ^d et celui qui en avait recueilli beaucoup n'en avait pas plus qu'il ne lui en fallait et celui qui en avait recueilli peu n'en avait pas moins, mais chacun en recueillait selon ce qu'il en pouvait manger.

19. Et Moïse leur avait dit : Que personne n'en laisse de reste jusqu'au matin.

20. Mais il y en eut qui n'obéirent point à Moïse, car quelques-uns en réservèrent jusqu'au matin et il s'y engendra des vers et elle puait et Moïse se mit en grande colère contre eux.

21. Ainsi chacun en recueillait tous les matins autant qu'il en fallait pour manger, car lorsque la chaleur du soleil était venue, elle se fondait.

22. Et au sixième jour, ils recueillirent du pain au double, deux homers pour chacun. Alors les principaux de l'assemblée vinrent pour le rapporter à Moïse.

23. Et il leur répondit : C'est ce que l'Éternel a dit : Demain est le repos, le sabbat saint à l'Éternel, faites cuire ce que vous avez à cuire et faites bouillir ce que vous avez à faire bouillir et serrez tout ce qui sera de surplus pour le garder jusqu'au matin.

24. Ils le serrèrent donc jusqu'au matin comme Moïse l'avait commandé et il ne puait point et il n'y eut point de vers.

25. Alors Moïse dit : Mangez-le aujourd'hui, car c'est aujourd'hui le repos de l'Éternel. Aujourd'hui vous n'en trouverez point dans les champs.

26. Pendant six jours vous le recueillerez, mais le septième est le sabbat, il n'y en aura point en ce jour-là.

27. Et au septième jour quelques-uns du peuple sortirent pour en recueillir, mais ils n'en trouvèrent point.

28. Alors l'Éternel dit à Moïse : Jusqu'à quand refuserez-vous de garder mes commandements et mes lois ?

29. Considérez que l'Éternel a établi parmi vous le sabbat, c'est pourquoi il vous donne au sixième jour du pain pour deux jours : Que chacun demeure en son lieu, que nul ne sorte de son lieu au septième jour.

30. Le peuple donc se reposa au septième jour.

31. Et la maison d'Israël nomma ce pain *Manne* ^c et elle était comme de la semence de coriandre, elle était blanche et elle avait le goût des beignets au miel.

32. Et Moïse dit : Voici ce que l'Éternel a commandé : Qu'on en remplisse un homer pour le garder dans nos âges afin qu'on voie le pain que je vous ai fait manger au désert après que je vous ai retiré du pays d'Égypte.

33. Moïse donc dit à Aaron : Prends une cruche et mets-y un plein homer de manne et le pose devant l'Éternel pour être gardé dans nos âges.

34. Et selon que le Seigneur avait commandé à Moïse, Aaron posa la cruche devant le témoignage afin qu'elle fût gardée.

35. ^f Et les enfants d'Israël mangèrent la manne par quarante ans, jusqu'à ce qu'ils furent parvenus au pays qu'ils devaient habiter, ils mangèrent, dis-je, la manne jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus aux frontières du pays de Canaan

36. Or un homer est la dixième partie d'un epha.

Réflexions

L'on voit dans cette histoire une nouvelle preuve de l'ingratitude des enfants d'Israël, qui, après tant d'expériences qu'ils avaient faites de la puissance de Dieu et de sa protection, murmurèrent contre Moïse et regrettèrent même l'Égypte d'où ils étaient sortis. Cependant Dieu, par un effet de sa bonté voulut bien faire cesser ces murmures et pourvoir à leur subsistance par le moyen de la manne qu'il envoya

et qui fut leur nourriture pendant les quarante ans qu'ils passèrent dans le désert.

2. Il est à remarquer que la manne tombait chaque matin, mais qu'il n'en tombait point le jour du sabbat et qu'elle corrompait quand on en amassait pour plus d'un jour. C'étaient là tout autant de merveilles qui devaient convaincre les Israélites que c'était Dieu qui les nourrissait ainsi miraculeusement.

Au reste cette histoire doit nous rappeler ce que Jésus-Christ dit dans l'Évangile de Jean au chapitre VI, que les enfants d'Israël n'ont pas mangé le vrai pain du ciel, que la manne qu'ils mangèrent dans le désert ne les empêcha pas de mourir au lieu que nous avons en lui la véritable pain qui est descendu du ciel et qui fait vivre éternellement.

Prions Dieu qu'il nous donne toujours cette nourriture céleste pendant que nous sommes dans le désert de ce monde et, lorsqu'il nous l'accorde, faisons-en un meilleur usage que les Juifs ne firent autrefois de la manne et de toutes les autres grâces qu'ils reçurent de la bonté divine pendant qu'ils furent dans le désert.

- (a) v13 : Nombres 11.31 ; Psaume 105.40
 (b) v14 : Nombres 11.7 ; Néhémie 9.15 ; Psaume 78.24 et 105.40
 (c) v15 : Jean 6.31 ; I Corinthiens 1.3
 (d) v18 : I Corinthiens 8.15
 (e) v31 : Nombres 11.7
 (f) v35 : Josué 5.12

- (1) v15 : hébreux : Qu'est-ce que cela ?
 (2) v16 : C'était une mesure de choses sèches.

Chapitre XVII

Ce chapitre a deux parties.

Moïse rapporte dans la première le miracle de l'eau que Dieu fit sortir du rocher pour apaiser les murmures du peuple, versets 1-7.

Et dans la seconde, la victoire que les enfants d'Israël remportèrent sur les Amalékites, versets 8-16.

ET toute l'assemblée des enfants d'Israël partit du désert de Sin, selon leurs traites, suivant le commandement de l'Éternel et ils campèrent à Réphidim où il n'y avait point d'eau à boire pour le peuple.

2. Et le peuple querella Moïse et ils lui dirent : Donnez-nous de l'eau à boire. Et Moïse leur dit : Pourquoi me querellez-vous ? Pourquoi tentez-vous l'Éternel ?

3. Le peuple donc eut soif dans ce lieu faute d'eau et ainsi le peuple murmura contre Moïse disant : Pourquoi nous as-tu fait monter d'Égypte pour nous faire mourir de soif nous et nos enfants et nos troupeaux ?

4. Et Moïse cria à l'Éternel disant : Que ferai-je à ce peuple ? Il s'en faut peu qu'ils ne me lapident.

5. Et l'Éternel répondit à Moïse : Passe devant le peuple et prends avec toi des anciens d'Israël et prends en ta main la verge ^b dont tu frappas le fleuve et marche.

6. ^c Voici, je m'en vais me tenir là devant toi sur un rocher et tu frapperas le rocher et il en sortira de l'eau et le peuple boira. Moïse donc fit ainsi à la vue des anciens d'Israël.

7. Et il nomma le lieu Massa ¹ et Mériba ² à cause du débat des enfants d'Israël et parce qu'ils avaient tenté l'Éternel en disant : L'Éternel est-il au milieu de nous ou n'y est-il pas ?

8. ^d Alors Amalek ³ vint et livra bataille à Israël à Réphidim.

9. Et Moïse dit à Josué : Choisis-nous des hommes et sors pour combattre contre Hamalek et je me tiendrai demain au sommet du coteau et la verge de Dieu sera en ma main.

10. Et Josué fit comme Moïse le lui avait commandé en combattant contre Hamalek. Mais Moïse et Aaron et Hur montèrent au sommet du coteau.

11. Et il arrivait que lorsque Moïse élevait sa main, Israël alors était le plus fort, mais quand il faisait reposer sa main, alors Hamalek était le plus fort.

12. Et les mains de Moïse étant devenues pesantes, ils prirent une pierre et la mire sous lui et il s'assit dessus. Aaron et Hur soutenaient aussi ses mains, l'un deçà et l'autre delà. Ainsi ses mains furent fermes jusqu'au soleil couchant.

13. Ainsi Josué défit Hamalek et son peuple au fil de l'épée.

14. Alors l'Éternel dit à Moïse : Écris ceci pour mémoire dans un livre et fais entendre à Josué que j'effacerai entièrement la mémoire d'Hamalek de dessus les cieux.

15. Et Moïse bâtit un autel et le nomma L'Éternel mon étendard.

16. Il dit aussi : Parce que la main a été levée sur le trône de l'Éternel, ^e l'Éternel a guerre contre Hamalek d'âge en âge.

Réflexions

Le miracle que Moïse fit en tirant de l'eau du rocher pour apaiser la soif et les murmures des Israélites nous engage à considérer l'incrédulité de ce peuple qui doutait toujours de la puissance de Dieu et qui se rebellait si souvent contre Moïse aussi bien que la grande patience du Seigneur qui fit ce nouveau miracle pour eux.

La victoire des enfants d'Israël sur les Amalékites fut une juste punition de Dieu sur ces ennemis de son peuple, mais on doit surtout remarquer que Dieu accorda cette victoire aux prières de Moïse afin que les Israélites reconnussent que Dieu seul en était l'auteur.

C'est ici un exemple où l'on peut voir que l'invocation du nom de Dieu et la persévérance dans la prière est le moyen le plus efficace pour obtenir son secours et pour triompher de tous nos ennemis temporels et spirituels.

- (a) v1 : Nombres 20.2-4. L'endroit n'est pas mentionné dans l'original.
 (b) v5 : Ci-dessus, 7.20
 (c) v6 : Nombres 20.9 ; Psaume 78.15 ; I Corinthiens 10.4
 (d) v8 : Deutéronome 25.17

(e) v16 : I Samuel 15.2

(1) v7 : C'est-à-dire : tentation, épreuve.

(2) v7 : C'est-à-dire : débat, querelle.

(3) v8 : Les Amalékites.

Chapitre XVIII

Jéthro le beau-père de Moïse lui amène sa femme et ses deux fils, versets 1-12

et il lui conseille d'établir des juges et des chefs pour le gouvernement du peuple d'Israël, ce que Moïse fit, versets 13-27.

OR Jéthro sacrificateur de Madian, beau-père de Moïse, ayant entendu toutes les choses que l'Éternel avait faites à Moïse et à Israël son peuple, savoir que l'Éternel avait retiré Israël de l'Égypte,

2. Prit Séphora la femme de Moïse après qu'il l'eut renvoyée.

3. Et les deux fils de cette femme, l'un desquels s'appelait Guersçom, (parce qu'il avait dit : ^a J'ai été voyageur dans un pays étranger).

4. Et le second Elihezer, ¹ car le Dieu de mon père, dit-il, m'a été en aide et m'a délivré de l'épée de Pharaon.

5. Jéthro donc beau-père de Moïse vint vers lui avec ses enfants et sa femme au désert où il était campé près de la montagne de Dieu.

6. Et il fit dire à Moïse : C'est Jéthro ton beau-père qui vient vers toi avec ta femme et ses deux fils avec elle.

7. Et Moïse sortit au devant de son beau-père et s'étant prosterné, il le baisa et ils s'enquirent l'un de l'autre touchant leur prospérité, ensuite ils entrèrent dans la tente.

8. Et Moïse raconta à son beau-père toutes les choses que l'Éternel avait faites à Pharaon et aux Égyptiens en faveur d'Israël et tout le travail qu'ils avaient souffert par le chemin et comment l'Éternel les avait délivrés.

9. Et Jéthro se réjouit de tout le bien que l'Éternel avait fait à Israël parce qu'il les avait délivrés de la main des Égyptiens.

10. Et Jéthro dit : Béni soit l'Éternel qui vous a délivré de la main des Égyptiens et de la main de Pharaon et qui a délivré le peuple de la puissance d'Égypte.

11. Je connais maintenant que l'Éternel est grand par dessus tous les dieux, car en cela même qu'ils se sont insolemment élevés, il a eu le dessus sur eux.

12. Jéthro beau-père de Moïse prit aussi pour offrir à Dieu un holocauste et des sacrifices et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent pour manger du pain avec le beau-père de Moïse en la présence de Dieu.

13. Le lendemain, comme Moïse tenait le siège pour juger le peuple et que le peuple se tenait devant Moïse depuis le matin jusqu'au soir,

14. Le beau-père de Moïse ayant vu tout ce qu'il faisait au peuple lui dit : Qu'est-ce que tu fais au peuple ? D'où vient que tu es seul assis et que tout le monde se tient devant toi, depuis le matin jusqu'au soir ?

15. Et Moïse répondit à son beau-père : C'est que le peuple vient à moi pour s'enquérir de Dieu.

16. Quand ils ont quelque cause, ils viennent à moi. Alors je juge entre l'un et l'autre et je leur fais entendre les ordonnances de Dieu et ses lois.

17. Mais le beau-père de Moïse lui dit : Tu ne fais pas bien.

18. Certainement tu succomberas et toi et même ce peuple qui est à toi et tu ne saurais faire cela toi seul.

19. ^b Écoute donc mon conseil : Je te conseillerai et Dieu sera avec toi. Sois pour le peuple auprès de Dieu et rapporte les causes à Dieu,

20. Et instruis-les des ordonnances et des lois et fais-leur entendre la voie par laquelle ils doivent marcher et ce qu'ils auront à faire.

21. Et choisiss-toi d'entre tout le peuple des hommes vertueux, craignant Dieu, des hommes véridiques, haïssant le gain déshonnête et établi sur eux des chefs de milliers et des chefs de centaines et des chefs de cinquantes et des chefs de dizaines,

22. Et qu'ils jugent le peuple en tout temps, mais qu'ils te rapportent toutes les grandes affaires et qu'ils jugent toutes les petites causes. Ainsi, ils te soulageront et ils porteront une partie de la charge avec toi.

23. Si tu fais cela, et Dieu te le commande, tu pourras subsister et même tout le peuple arrivera heureusement en son lieu.

24. Moïse donc obéit à la parole de son beau-père et fit tout ce qu'il lui avait dit.

25. Ainsi Moïse choisit de tout Israël des hommes vertueux et il les établit chefs sur le peuple, chefs de milliers, chefs de centaines, chefs de cinquantes et chefs de dizaines,

26. Qui devaient juger le peuple en tout temps, mais ils devaient rapporter les choses difficiles à Moïse et juger de toutes les petites affaires.

27. Et Moïse laissa aller son beau-père qui s'en retourna en son pays.

Réflexions

Jéthro le beau-père de Moïse vint le voir, non seulement pour lui ramener sa femme et ses enfants, mais surtout pour se réjouir avec lui et avec tout le peuple de ce que Dieu les avait délivrés de la servitude d'Égypte. C'était là un effet du zèle, de la piété et de la charité de Jéthro et c'est de la sorte que nous devons prendre part aux biens qui arrivent à nos frères et surtout nous réjouir lorsque la gloire de Dieu est avancée et qu'il fait paraître sa justice et sa puissance aux yeux de tout le monde.

2. Ce qui est dit dans ce chapitre de l'établissement des juges et des magistrats et des qualités qu'ils doivent avoir montre que ceux qui sont dans

les charges civiles doivent s'en acquitter avec application et avec intégrité et être craignant Dieu, vertueux, justes et surtout désintéressés et éloignés du gain déshonnête. Nous devons aussi reconnaître par là qu'il est absolument nécessaire qu'il y ait des magistrats qui fassent régner l'ordre dans la société, que leur établissement vient de Dieu et que chacun doit se soumettre à eux et à leur autorité.

(a) v3 : Ci-dessus 2.22

(b) v19 : Deutéronome 1.9

(1) v4 : C'est-à-dire : mon Dieu est mon secours.

Chapitre XIX

Le peuple d'Israël étant arrivé au désert de Sinaï, Moïse leur dit que Dieu voulait traiter alliance avec eux et il leur ordonne de se préparer pour entendre la publication de la loi, versets 1-15.

Trois jours après, Dieu descend sur le mont de Sinaï avec des marques de sa puissance et de sa majesté, versets 16-25.

AU premier jour du troisième mois, après que les enfants d'Israël furent sortis du pays d'Égypte, en ce même jour-là, ils vinrent au désert du Sinaï.

2. Étant donc partis de Réphidim, ils vinrent au désert de Sinaï et ils campèrent au désert : Israël, dis-je, campa vis-à-vis de la montagne.

3. ^a Et Moïse monta vers Dieu, car l'Éternel l'avait appelé de la montagne pour lui dire : Tu parleras ainsi à la maison de Jacob et tu le feras entendre aux enfants d'Israël.

4. ^b Vous avez vu ce que j'ai fait aux Égyptiens et que je vous ai porté comme sur des ailes d'aigle et que je vous ai fait venir vers moi.

5. ^c Maintenant donc si vous obéissez à ma voix et si vous garder mon alliance, vous serez aussi d'entre les peuples mon plus précieux joyau, bien que ^d toute la terre m'appartienne.

6. ^e Et vous me serez un royaume de sacrificateurs et une nation sainte. Ce sont là les discours que tu tiendras aux enfants d'Israël.

7. Et Moïse vint et appela les anciens du peuple et proposa devant eux toutes les choses que l'Éternel lui avait commandées.

8. Alors tout le peuple d'un commun accord répondit et dit : ^f Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit. Et Moïse rapporta à l'Éternel toutes les paroles du peuple.

9. Et l'Éternel dit à Moïse : Voici je viendrai à toi dans une épaisse nuée afin que le peuple entende quand je lui parlerai et qu'il croie aussi toujours ce que tu lui diras, car Moïse avait rapporté à l'Éternel les paroles du peuple.

10. L'Éternel dit aussi à Moïse : Vas-t'en vers le peuple et sanctifie-les aujourd'hui et demain et qu'ils lavent leurs vêtements

11. Et qu'ils soient prêts pour le troisième jour, car au troisième jour l'Éternel descendra sur la montagne de Sinaï à la vue de tout le peuple.

12. Or tu prescriras des bornes au peuple et tu diras : Donnez-vous garde de monter sur la montagne et d'en toucher aucune extrémité. Quiconque touchera la montagne sera puni de mort.

13. Aucune main ne la touchera, mais certainement il sera lapidé ou percé de flèches, soit bête, soit homme, il ne vivra point. Quand le cornet se renforcera, ils monteront vers la montagne.

14. Et Moïse descendit de la montagne vers le peuple et il sanctifia le peuple et ils lavèrent leurs vêtements.

15. Et il dit au peuple : Soyez prêts pour le troisième jour et ne vous approchez d'aucune femme.

16. Et le troisième jour, au matin, il y eut des tonnerres et des éclairs et une grosse nuée sur la montagne avec un son très fort de cornet, dont tout le peuple qui était au camp fut effrayé.

17. ^g Alors Moïse fit sortir du camp le peuple au devant de Dieu et ils s'arrêtèrent au pied de la montagne.

18. ^h Or le mont de Sinaï était tout en fumée parce que l'Éternel y était descendu dans le feu et la fumée montait comme la fumée d'une fournaise et toute la montagne tremblait fort.

19. Et comme le son du cornet se renforçait de plus en plus, ⁱ Moïse parla et Dieu lui répondit par une voix.

20. L'Éternel donc étant descendu sur la montagne de Sinaï, sur le sommet de la montagne, il appela Moïse au sommet de la montagne et Moïse y monta.

21. Et l'Éternel dit à Moïse : Descends, somme le peuple, qu'ils ne rompent point les bornes afin de monter vers l'Éternel, pour voir, de peur qu'un grand nombre d'entre eux ne périsse.

22. Et même que les sacrificateurs qui s'approchent de l'Éternel se sanctifient de peur que l'Éternel ne se jette sur eux.

23. Et Moïse dit à l'Éternel : Le peuple ne pourra pas monter sur la montagne de Sinaï, parce que tu nous as sommé disant : Mets des bornes en la montagne et la sanctifie.

24. Et l'Éternel lui dit : Va, descends et tu monteras toi et Aaron avec toi, mais que les sacrificateurs et le peuple ne rompent point les bornes pour monter vers l'Éternel, de peur qu'il ne se jette sur eux.

25. Moïse donc descendit vers le peuple et il le leur dit.

Réflexions

Ce qu'il y a à observer dans ce chapitre, c'est que la première chose que Dieu fit après avoir délivré son peuple d'Égypte, fut de lui donner sa loi. Ce qui montre que la vue de Dieu en choisissant ce peuple et en le séparant des autres nations était d'établir la pure religion parmi eux et à les engager à le craindre.

C'est là le but qu'il s'est toujours proposé : il ne nous a racheté et choisi pour être son peuple qu'afin que nous le servions en vivant dans la justice et dans la piété.

Dieu voulut que les Juifs se préparassent et se purifiassent avant que d'entendre la publication de la loi, afin de leur apprendre que cette loi n'était donnée aux hommes que pour les sanctifier.

La manière dont elle fut publiée et l'appareil redoutable et plein de majesté dans lequel Dieu descendit sur le mont Sinaï tendait à convaincre les Israélites que c'était Dieu qui leur parlait, à leur inspirer de la crainte et à leur apprendre, et à tous les hommes, que ceux qui violeront ses commandements n'échapperont point à sa vengeance.

- (a) v3 : Actes 7.38
 (b) v4 : Deutéronome 29.2
 (c) v5 : Deutéronome 5.2
 (d) v5 : Psaume 24.1
 (e) v6 : I Pierre 2.9
 (f) v8 : Ci-dessus 24.3
 (g) v17 : Deutéronome 4.10
 (h) v18 : Deutéronome 4.11
 (i) v19 : Hébreux 12.21

Chapitre XX

Dieu publie les dix commandements de la loi, versets 1-17.

2. Le peuple est effrayé à l'ouïe de la voix de Dieu, versets 18-21.

3. Dieu défend de faire des idoles et il prescrit la manière de bâtir les autels, versets 22-26.

ALORS Dieu prononça toutes ces paroles disant :
 2. ^a Je suis l'Éternel ton Dieu qui t'ai tiré du pays d'Égypte, de la maison de servitude.

3. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face.

4. ^b Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune ressemblance des choses qui sont là-haut dans les cieux, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux sous la terre.

5. Tu ne te prosterner point devant elles et tu ne les serviras point, car je suis l'Éternel ton Dieu, le Dieu fort, jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants en la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent,

6. Et qui fais miséricorde en mille générations à ceux qui m'aiment et à ceux qui gardent mes commandements.

7. ^c Tu ne prendras point le nom de l'Éternel ton Dieu en vain, car l'Éternel ne tiendras pas pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

8. ^d Souviens-toi du jour du repos pour le sanctifier.

9. ^e Tu travailleras six jours et tu feras toute ton œuvre,

10. Mais le septième jour est le jour de repos de l'Éternel ton Dieu, tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni ton étranger qui est dans tes portes,

11. ^f Car l'Éternel a fait en six jours les cieux et la terre et la mer et tout ce qui est en eux et il s'est reposé au septième jour. C'est pourquoi l'Éternel a béni le jour du repos et il l'a sanctifié.

12. ^g Honore ton père et ta mère afin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Éternel ton Dieu te donne.

13. ^h Tu ne tueras point.

14. ⁱ Tu ne commettras point d'adultère.

15. Tu ne déroberas point.

16. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain.

17. ^j Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui soit à ton prochain.

18. Or tout le peuple apercevait les tonnerres, les brandons, le son du cornet et la montagne fumante, le peuple donc voyant cela tremblait et se tenait loin.

19. ^k C'est pourquoi ils dirent à Moïse : Parle avec nous, toi-même, et nous écouterons, mais que Dieu ne parle point avec nous de peur que nous ne mourions.

20. Alors Moïse dit au peuple : Ne craignez point, car Dieu est venu pour vous éprouver et afin que sa crainte soit devant vous et que vous ne péchiez point.

21. Le peuple donc se tint loin, mais Moïse s'approcha de l'obscurité où Dieu était.

22. Et l'Éternel dit à Moïse : Tu diras aux enfants d'Israël : Vous avez vu que je vous ai parlé des cieux :

23. Vous ne vous ferez point avec moi de dieux d'argent et vous ne vous ferez point de dieux d'or.

24. ^l Tu me feras un autel de terre sur lequel tu sacrifieras tes holocaustes et tes oblations de prospérité, tes brebis et tes taureaux, en tout lieu où je mettrai la mémoire de mon nom, je viendrai à toi et je te bénirai.

25. ^m Que si tu te me fais un autel de pierres, tu ne les tailleras point, si tu levais le fer dessus, tu le souillerais.

26. Et tu ne monteras point à mon autel par des degrés, de peur que ta nudité ne soit découverte en y montant.

Réflexions

Il y a principalement deux choses dans ce chapitre qui sont dignes de notre attention : savoir la publication de la loi de Dieu et la frayeur que les Israélites ressentirent lorsqu'elle fut publiée.

Sur cette loi, nous devons considérer :

premièrement quelle en est l'autorité et la majesté, Dieu lui-même l'ayant publiée autrefois avec des marques si éclatantes de sa puissance,

en second lieu que cette loi nous regarde aussi bien que les Juifs, puisqu'elle ne contient rien qui ne soit parfaitement juste et que notre Sauveur a dit lui-même dans Matthieu V :

qu'il n'était point venu pour abolir la loi, mais qu'il était venu au contraire pour nous engager plus fortement à l'accomplir.

3. Il faut se souvenir que cette loi ne défend pas seulement les crimes qui y sont spécifiés, mais qu'elle règle nos pensées et nos désirs, aussi bien

que nos actions et que Dieu nous jugera tous par cette loi telle qu'elle expliquée dans l'Évangile.

Pour ce qui est de l'extrême frayeur qu'eurent les Israélites lorsque Dieu publia sa loi, cela doit nous rappeler ce que Paul dit sur ce sujet dans l'épître aux Hébreux, chapitre XII,

Que nous ne sommes pas venus à la montagne de Sinaï et que nous n'avons pas entendu cette voix terrible qui fit que les Juifs prièrent qu'elle ne leur fut plus adressée, mais que nous sommes venus à la montagne de Sion, que nous avons entendu la voix de Jésus-Christ, que si ceux qui méprisaient celui qui parlait sur la terre ne sont point échappés, nous échapperons beaucoup moins si nous méprisons celui qui parle des cieux, que notre Dieu est aussi un feu consumant et qu'ainsi nous devons le servir avec respect et avec crainte en sorte que nous lui soyons agréables.

Les lois qu'on lit à la fin de ce chapitre touchant les idoles et les autels tendent à éloigner les enfants d'Israël de l'idolâtrie, à empêcher que la religion ne fût altérée et à faire en sorte que le service divin fût célébré avec bien-séance.

- (a) v2 : Psaume 21.11
 (b) v4 : Lévitique 26.1 ; Psaume 97.7
 (c) v7 : Lévitique 19.11 ; Matthieu 5.33
 (d) v8 : Ézéchiel 20.12
 (e) v9 : Ci-dessous 23.12 et 34.21
 (f) v11 : Genèse 2.12
 (g) v12 : Matthieu 15.4 ; Éphésiens 6.2
 (h) v13 : Matthieu 5.21
 (i) v14 : Matthieu 5.27
 (j) v17 : Romains 7.7
 (k) v19 : Hébreux 12.19
 (l) v24 : Ci-dessous 27.1 et 38.1
 (m) v25 : Deutéronome 27.5 ; Josué 8.31

Chapitre XXI, versets 1-17

Ce chapitre et les suivants contiennent diverses lois que Dieu donna à Moïse sur le mont de Sinaï pour les prescrire au peuple d'Israël et ces lois sont la plupart politiques.

Celles qui sont contenues dans la première partie de ce chapitre regardent le droit que les maîtres ont sur leurs esclaves, la punition des meurtriers, celles des parricides, des larrons d'hommes et ceux qui maudissent père ou mère.

CE sont ici les lois que tu leur proposeras.

2. ^a Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira six ans et au septième il sortira pour être libre sans rien payer.

3. S'il est venu avec son corps seulement, il sortira avec son corps, s'il avait une femme, sa femme aussi sortira avec lui.

4. Si son maître lui a donné une femme qui lui ait enfanté des fils ou des filles, sa femme et ses enfants seront à son maître, mais il sortira avec son corps.

5. Que si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne sortirai point pour être libre,

6. Alors son maître le fera venir devant les juges et le fera approcher de la porte ou du poteau et son maître lui percera l'oreille avec un poinçon et il le servira à toujours.

7. Si quelqu'un vend sa fille pour être esclave, elle ne sortira point comme les esclaves sortent.

8. Si elle déplaît à son maître qui ne se sera point fiancé avec elle, il la fera racheter, mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à un peuple étranger après lui avoir été perfide.

9. Mais s'il l'a fiancée à son fils, il lui fera selon le droit des filles.

10. Que s'il en prend une autre pour lui, il ne retranchera rien de sa nourriture, de ses habits, ni de l'amitié qui lui est due ¹.

11. S'il ne lui fait pas ces trois choses, elle sortira sans payer aucun argent.

12. ^b Si quelqu'un frappe un homme et qu'il en meure, on le fera mourir de mort.

13. Que s'il ne lui a point dressé d'embûche, mais que Dieu l'ai fait rencontrer sous sa main, ^c je t'établirai un lieu où il s'enfuira.

14. Mais si quelqu'un s'est levé de propos délibéré contre son prochain pour le tuer par finesse, tu le tireras même de mon autel afin qu'il meure.

15. Celui qui aura frappé son père ou sa mère sera puni de mort.

16. Si quelqu'un dérobe un homme et le vend ou s'il est trouvé entre ses mains, on le fera mourir de mort.

17. ^d Celui qui aura maudit son père ou sa mère sera maudit.

Réflexions

Les lois que Dieu avait données aux Juifs doivent être méditées

premièrement par les juges et les magistrats afin qu'ils s'y conforment autant qu'il est possible et dans toutes les choses qui ne sont pas particulières au peuple d'Israël, au pays de Canaan et aux temps d'alors ;

en second lieu, chacun doit faire attention à ces lois puisqu'elle contiennent de très excellents préceptes de justice, d'équité, de charité et de plusieurs autres devoirs.

Sur les lois qui regardent les esclaves il faut remarquer que l'esclavage est aboli parmi les chrétiens et qu'ainsi ces lois ne nous regardent pas directement. Cependant, on peut en recueillir que l'intention de Dieu est que les serviteurs soient fidèles à leurs maîtres et que les maîtres traitent leurs serviteurs avec humanité.

Nous apprenons de plus dans ce chapitre que les meurtriers, les larrons d'hommes et ceux qui maudissent père ou mère commettent des crimes énormes, que le magistrat doit en faire la vengeance et par là nous pouvons juger que Dieu ne les laissera point impunis.

Au reste, ce sont là de ces grands crimes qui ne devraient pas être connus parmi les chrétiens, non

plus que plusieurs autres dont il est parlé dans les lois de Moïse.

- (a) v2 : Deutéronome 15.12 ; Jérémie 34.14
 (b) v12 : Lévitique 24.17 ; Nombres 35.16 ; Deutéronome 19.11
 (c) v13 : Nombres 35.11 ; Deutéronome 19.2 ; Josué 20.2
 (d) v17 : Lévitique 20.9 ; Proverbes 20.20 ; Matthieu 15.4 ; Marc 7.10

(1) v10 : Ou : ni son logement.

Chapitre XXI, versets 18-36

Dieu prescrit les lois qui devaient être observées à l'égard de ceux qui frappaient ou qui blessaient quelque personne que ce fût, et même leurs esclaves, versets 18-27,

ou qui causaient quelque dommage par le moyen de leurs bêtes, versets 28-36.

18. Si quelques-uns ont eu une querelle et que l'un ait frappé l'autre d'une pierre ou du poing dont il ne soit point mort, mais qu'il soit obligé de se mettre au lit,

19. S'il se lève et marche dehors s'appuyant sur un bâton, celui qui l'aura frappé sera quitte de sa peine, toutefois il le dédommagera pour ce qu'il a chômé et le fera guérir entièrement.

20. Si quelqu'un a frappé son serviteur ou sa servante et qu'il soit mort sous sa main, on ne manquera pas d'en faire la punition,

21. Mais s'il survit un jour ou deux, on ne fera pas de punition, car c'est son argent.

22. Si des hommes se battent et frappent une femme enceinte et qu'elle accouche et que cependant l'accident ne soit point mortel, que celui qui l'a frappée soit condamné à l'amende que le mari de la femme lui imposera et il la donnera selon qu'en ordonne les juges.

23. Mais si l'accident est mortel, tu donneras vie pour vie,

24. ° Œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied,

25. Brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

26. Si quelqu'un frappe l'œil de son serviteur ou l'œil de sa servante et lui gâte l'œil, il le laissera aller libre pour son œil,

27. Que s'il fait tomber une dent à son serviteur ou à sa servante, il le laissera aller libre pour sa dent.

28. Si un bœuf heurte de sa corne un homme ou une femme et que la personne en meure, le bœuf sera lapidé sans aucune rémission et on ne manquera point de sa chair et le maître du bœuf sera absout.

29. Mais si le bœuf avait auparavant accoutumé de heurter de sa corne et que son maître en eût été averti avec protestation et qu'il ne l'eût point renfermé, en sorte qu'il tue un homme ou une femme, le bœuf sera lapidé et même on fera mourir son maître.

30. Que si on lui impose un prix pour se racheter, il donnera la rançon de sa vie selon tout ce qui lui sera imposé.

31. Si le bœuf heurte de sa corne un fils ou une fille, on le traitera selon cette même loi.

32. Si le bœuf heurte de sa corne un esclave, soit homme ou femme, celui à qui est le bœuf donnera trente sicles d'argent à son maître et le bœuf sera lapidé.

33. Si quelqu'un ouvre une fosse ou si quelqu'un creuse une fosse et ne la couvre point et qu'il y tombe un bœuf ou un âne,

34. Le maître de la fosse lui en fera satisfaction et rendra l'argent à leur maître, mais ce qui est mort sera pour lui.

35. Et si le bœuf de quelqu'un blesse le bœuf de son prochain et qu'il en meure, ils vendront le bœuf vivant et ils en partageront l'argent et ils partageront le mort.

36. Mais s'il est notoire que le bœuf avait auparavant accoutumé de heurter de sa corne et que le maître ne l'ai point gardé, il restituera bœuf pour bœuf, mais le bœuf mort sera pour lui.

Réflexions

Nous devons recueillir de cette lecture

1. que ceux qui frappent ou blessent leur prochain ne doivent pas être impunis,

2. que ceux qui causent quelque mal ou quelque dommage, soit volontairement, soit même par imprudence et sans aucune mauvaise intention, doivent en porter la peine et qu'ils sont surtout obligés de le réparer,

3. que bien que l'esclavage eût lieu parmi les Juifs, Dieu ne voulait pas qu'ils traitassent leurs esclaves avec inhumanité et dureté, comme faisaient les autres peuples, d'où il paraît que les chrétiens doivent encore plus en user avec douceur envers leur domestiques.

Enfin il faut remarquer que ces paroles

Œil pour œil et dent pour dent

n'autorisent point la vengeance particulière, mais qu'elles marquent la punition que les juges devaient faire souffrir à ceux qui outrageraient et qui blessaient leur prochain et qu'au reste, bien loin de rendre le mal pour le mal, nous devons comme Jésus-Christ le remarque au chapitre V de Matthieu où cette loi est rapportée, souffrir patiemment les injures, ne point nous venger et même ne nous pas prévaloir de notre droit à la rigueur, mais imiter la douceur et la patience dont notre Sauveur nous a donné l'exemple.

(e) v24 : Lévitique 24.20 ; Deutéronome 19.21 ; Matthieu 5.38

Chapitre XXII

Il est parlé dans ce chapitre de la punition de ceux qui dérobent ou qui causent du dégât et de la restitution à laquelle ils sont tenus.

On y lit ensuite des lois touchant les choses qui ont été mises en dépôt ou prêtées, touchant l'impureté, l'idolâtrie, l'oppression, l'usure, le respect dû

aux magistrats et les prémices que les Juifs devaient offrir à Dieu.

Si quelqu'un dérobe un bœuf ou un agneau et qu'il le tue ou qu'il le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf, ^a quatre agneaux pour l'agneau.

2. (Si le larron est trouvé perçant et est frappé à mort, celui qui l'aura frappé ne sera point coupable de meurtre.

3. Si le soleil est levé sur lui, il sera coupable de meurtre.) Il fera donc une entière restitution et s'il n'a pas de quoi, il sera vendu pour son larcin.

4. Si ce qui est est dérobé est trouvé vivant entre ses mains, (soit bœuf, soit âne, soit menue bête,) il rendra le double.

5. Si quelqu'un fait du dégât dans un champ ou dans une vigne en lâchant sa bête qui pisse dans le champ d'autrui, il rendra le meilleur de son champ et du meilleur de sa vigne.

6. Si le feu sort et qu'il trouve des épines et que le blé est en tas ou celui qui est sur la plante ou le champ soit consumé, celui qui aura allumé le feu rendra entièrement ce qui aura été brûlé.

7. Si quelqu'un donne à son prochain de l'argent ou des vaisseaux à garder et qu'on les dérobe et enlève de sa maison, si l'on découvre le larron, il rendra le double.

8. Mais si, le larron ne se trouve point, on fera venir le maître de la maison devant les juges pour jurer s'il n'a point mis sa main sur le bien de son prochain.

9. Quand il sera question de quelque chose où il y ait prévarication touchant un bœuf ou un âne ou une menue bête ou un habit, dont quelqu'un dira qu'elle lui appartient, la cause des deux parties viendra devant les juges et celui que les juges auront condamné rendra le double à son prochain.

10. Si quelqu'un donne à garder à son prochain quelque âne, quelque bœuf, quelque menue ou quelque grosse bête et qu'elle meure ou qu'elle se soit cassé quelque membre ou qu'on l'ait emmenée sans que personne l'ait vu,

11. Le serment de l'Éternel interviendra entre les deux parties pour savoir s'il n'a point mis sa main sur le bien de son prochain et le maître de la bête se contentera du serment et l'autre ne la rendra point.

12. Mais si en effet elle lui a été ^b dérobée, il la rendra à son maître.

13. Si en effet elle a été déchirée par les bêtes sauvages, il lui en apportera des preuves et ne rendra point ce qui a été déchiré.

14. Si quelqu'un emprunte de son prochain quelque bête et qu'elle se casse quelque membre ou qu'elle meure, (son maître n'y étant point présent,) il ne manquera point à la rendre.

15. Mais si son maître y est présent, il ne la rendra point, si elle a été louée, on payera seulement le louage.

16. ^c Si quelqu'un suborne une vierge qui n'était point fiancée et couche avec elle, il faut qu'il la dote, la prenant pour femme.

17. Mais si le père de la fille refuse absolument de la lui donner, il lui comptera autant d'argent qu'on en donne pour la dot des vierges.

18. Tu ne laisseras point vivre la sorcière ¹.

19. ^d Qui aura eu la compagnie d'une bête sera puni de mort.

20. Celui qui sacrifie à d'autres dieux qu'à l'Éternel seul sera détruit à la façon de l'interdit.

21. ^e Tu ne fouleras point, ni n'opprimeras point l'étranger, car vous avez été étrangers au pays d'Égypte.

22. ^f Vous n'affligerez aucune veuve ni aucun orphelin.

23. Si vous les affligez et qu'ils crient à moi, certainement j'entendrai leur cri.

24. Alors ma colère s'allumera et je vous tuerai par l'épée et vos femmes seront veuves et vos enfants orphelins.

25. ^g Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi, tu en useras point avec lui à la façon des usuriers, vous ne lui imposerez point d'intérêt.

26. Si tu prends en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras avant que le soleil soit couché,

27. Car c'est sa seule couverture, c'est son vêtement pour couvrir sa peau. Où couchera-t-il ? S'il arrive qu'il crie à moi, je l'entendrai aussi, car je suis miséricorde.

28. ^h Tu ne médieras point les juges et tu ne maudiras point le prince de ton peuple.

29. Tu ne différeras point de m'offrir de ton abondance, de tes liqueurs, ⁱ tu me donneras le premier-né de tes fils.

30. Tu feras la même chose de ton bœuf ^j et de ta menue bête. Il sera sept jours avec sa mère ^k et au huitième jour tu me le donneras.

31. Vous me serez saints ^l et vous ne mangerez point de la chair déchirée aux champs par les bêtes sauvages, mais vous la jetterez aux chiens.

Réflexions

Ce chapitre contient diverses instructions.

La première, qui est répétée plusieurs fois, est que ceux qui ont fait tort à autrui, en quelque manière que ce puisse être, soit par le larcin, soit par la tromperie, soit même simplement par imprudence, sont obligés à faire restitution et que l'on doit rendre fidèlement les choses qui ont été confiées ou prêtées.

Nous voyons ensuite ici que le serment peut être employé pour terminer les différends et qu'on doit l'avoir en révérence, que le péché d'impureté doit être réparé par le mariage autant qu'il est possible et que Dieu voulait qu'on fit mourir les idolâtres, de même que les empoisonneuses et les devineresses et les autres personnes qui exercent des arts illi-cites.

Dieu déclare outre cela d'une manière très forte que c'est un grand crime que d'opprimer les orphelins, les veuves et les étrangers et que de se faire

payer les pauvres avec rigueur, que ce sont là des péchés qui crient devant Dieu et qui allument sa colère.

Nous apprenons encore ici qu'on doit toujours parler des magistrats avec respect.

Enfin l'obligation où étaient les Juifs d'offrir leurs prémices à Dieu montre que la piété veut que nous destinions au service divin et à des œuvres de charité quelque portion des biens que Dieu nous accorde.

- (a) v1 : II Samuel 12.6
- (b) v12 : Genèse 31.39
- (c) v16 : Deutéronome 22.28
- (d) v19 : Lévitique 18.23 et 20.15
- (e) v21 : Lévitique 19.34
- (f) v22 : Zacharie 7.10
- (g) v25 : Deutéronome 23.20
- (h) v28 : Actes 23.5
- (i) v29 : Sus 3.2 et 12
- (j) v30 : Sous 34.19 ; Ézéchiel 44.30
- (k) v30 : Lévitique 22.27
- (l) v31 : Lévitique 22.8 ; Ézéchiel 44.31

(1) v18 : L'enchanteresse ou la devineresse.

Chapitre XXIII

Les lois que Dieu prescrit ici concernent :

1. *la calomnie, la droiture, l'équité et l'humanité, versets 1-5 ;*

2. *les devoirs des juges, versets 6-9 ;*

3. *l'observation du jour du sabbat et de l'année de repos, et les trois grandes fêtes des Juifs qui étaient la pâque, la pentecôte et la fête des tabernacles, versets 10-19 ;*

4. *Dieu promet ensuite d'envoyer son ange pour introduire le peuple d'Israël dans le pays de Canaan et d'en détruire les habitants peu à peu et il défend à ce peuple d'imiter et même de tolérer en aucune manière l'idolâtrie des Cananéens, versets 20-33.*

TU ne ^a sèmeras point de faux bruit et tu ne te joindras pas avec le méchant pour être faux témoin.

2. Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal et lorsque tu prononceras dans un procès, tu ne te détourneras point pour suivre le plus grand nombre jusqu'à pervertir le droit.

3. Tu ne favoriseras point le pauvre en son procès.

4. ^b Si tu rencontres le bœuf de ton voisin ou son âne égaré, tu ne manqueras point de le lui ramener.

5. Si tu vois l'âne de celui qui te hait couché sous son fardeau, donnes-toi garde de l'abandonner, tu ne le laisseras point là.

6. Tu ne pervertiras point le droit de l'indigent qui est au milieu de toi dans son procès.

7. Tu t'éloigneras de toute parole fausse et tu ne feras point mourir l'innocent et le juste, car je ne justifierai point le méchant.

8. ^c Tu ne prendras point de présent, car le présent aveugle les plus éclairés et pervertit les paroles des justes.

9. Tu ^d n'opprimeras point l'étranger, car vous savez ce que c'est que d'être étranger, ^e parce que vous avez été étrangers au pays d'Égypte.

10. ^f Pendant six années tu sèmeras ta terre et tu recueilleras son revenu,

11. Mais en la septième année, tu lui donneras du relâche et tu la laisseras reposer, afin que les pauvres de ton peuple en mangent et que les bêtes des champs mangent ce qui restera. Tu en feras de même de ta vigne et de tes oliviers.

12. ^g Six jours durant tu travailleras, mais au septième jour tu te reposeras afin que ton bœuf et ton âne se reposent et que le fils de ta servante et l'étranger ^h reprennent leurs forces.

13. Vous prendrez garde à toutes les choses que je vous ai commandées. Vous ne ferez point mention des dieux étrangers et même on ne l'entendra point sortir de ta bouche.

14. Tu célèbreras une fête solennelle trois fois l'année.

15. Tu garderas la fête solennelle des pains sans levain, tu mangeras des pains sans levain pendant sept jours, ⁱ comme je t'ai commandé, dans la saison et dans le mois que les épis murissent, car en ce mois-là tu es sorti d'Égypte ^j et nul ne se présentera devant ma face à vide.

16. Et la fête solennelle de la moisson, savoir des premiers fruits de ton travail, de ce que tu auras semé au champ et la fête solennelle de la récolte à la fin de l'année, quand tu auras recueilli du champ les fruits de ton travail.

17. ^k Trois fois l'année, tous les mâles se présenteront devant le Seigneur l'Éternel.

18. Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime qui m'est immolée et on ne gardera point la graisse du sacrifice de ma fête solennelle la nuit jusqu'au matin.

19. Tu apporteras en la maison de l'Éternel les prémices des premiers fruits de la terre. ^l Tu ne feras pas cuire le chevreau au lait de sa mère.

20. ^m Voici j'envoie un ange devant toi afin qu'il te garde dans le chemin et qu'il t'introduise au lieu que je t'ai préparé.

21. Prends garde à sa présence et écoute sa voix et ne l'irrite point, car il ne pardonnera point votre péché parce que mon nom est en lui.

22. Mais si tu écoutes attentivement sa voix et si tu fais ce que je te dirai, ⁿ je serai l'ennemi de tes ennemis et j'affligerai ceux qui t'affligeront,

23. Car mon ange marchera devant toi et il t'introduira au pays des Amorrhéens, des Héthiens, des Phéziens, des Cananéens, des Héviens et des Jébusiens et je les exterminerai.

24. Tu ne te prosterner point devant leurs dieux et tu ne les serviras point et tu n'imiteras point leurs œuvres, mais tu les détruiras entièrement et tu briseras entièrement leurs statues.

25. Vous servirez l'Éternel votre Dieu et il bénira ton pain et tes eaux, j'ôterai les maladies de devant toi.

26. ° Il n'y en aura point qui avorte ou qui soit stérile en ton pays, j'accomplirai le nombre de tes jours.

27. J'enverrai ma frayeur devant toi et je mettrai en déroute tout le peuple vers lequel tu arriveras et je ferai que tous tes ennemis tourneront le dos devant toi.

28. p Et j'enverrai des frelons devant toi qui chasseront les Héviens, les Cananéens et les Héthiens de devant toi.

29. Je ne les chasserai point de devant toi dans une année, de peur que le pays ne devienne un désert et que les bêtes des champs ne se multiplient contre toi.

30. Mais je les chasserai peu à peu de devant toi jusqu'à ce que tu croisses en nombre et que tu te mettes en possession du pays.

31. Et le mettrai tes limites depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins et depuis le désert jusqu'au fleuve, car je livrerai entre tes mains les habitants du pays et je les chasserai de devant toi.

32. q Tu ne traiteras point d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux.

33. Ils n'habiteront point en ton pays de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi, car tu servais leurs dieux et cela te serait un piège.

Réflexions

Ce chapitre nous donne les instructions suivantes :

1. de fuir la calomnie et les rapports ;
2. que les juges doivent rendre la justice avec intégrité, sans avoir égard aux personnes et surtout qu'ils ne doivent prendre aucun présent ;
3. que Dieu voulait que les Juifs célèbrent le jour du sabbat et outre cela qu'ils laissassent reposer la terre la septième année, son dessein était de leur apprendre par là à se reposer sur la providence et à être charitables envers les pauvres, ce qui est un devoir pour nous aussi bien que pour les Juifs ;
4. comme les trois fêtes solennelles des Israélites étaient destinées à conserver parmi eux le souvenir des grâces que Dieu avaient faites à leur nation, il est juste que les chrétiens s'acquittent aussi des devoirs de la reconnaissance, surtout en vue de ce que Jésus-Christ a fait pour eux.

La loi qui défend de bouillir un chevreau dans le lait de sa mère était établie contre une coutume idolâtre et superstitieuse des nations voisines du peuple d'Israël, lesquels pratiquaient cette cérémonie dans le temps qu'ils faisaient la récolte des fruits et c'est la raison pourquoi cette défense est jointe à la loi qui concerne les prémices.

La promesse que Dieu faisait aux Juifs d'envoyer son ange pour les introduire dans le pays de Canaan et l'ordre qu'il leur adressait d'écouter la voix de cet ange et de ne pas l'irriter doivent nous servir d'avertissement afin qu'il ne nous arrive pas d'irriter par notre désobéissance le Seigneur qui est présent au milieu de nous, mais que nous le révériions et que nous obéissions à sa voix.

On voit enfin ici la bonté et la sagesse de Dieu, qui voulant introduire le peuple d'Israël dans le pays de Canaan, envoya la terreur sur les Cananéens et ne les détruisit cependant pas tout d'un coup, de peur que le pays étant dépeuplé, les bêtes sauvages ne s'y multiplient. C'était là une preuve bien sensible du soin que Dieu avait des Israélites et un puissant motif pour ce peuple à fuir l'idolâtrie et à s'attacher inviolablement au service de Dieu.

(a) v1 : Lévitique 19.15

(b) v4 : Deutéronome 22.1-4

(c) v8 : Deutéronome 16.19

(d) v9 : Sus 22.21 ; Genèse 49.5

(e) v9 : Lévitique 19.34 ; Deutéronome 24.18

(f) v10 : Lévitique 25.3 et c. Note du copiste : *et c.* signifie probablement *et caetera*.

(g) v12 : Sus 20.8

(h) v12 : Sus 31.13, 14 et 17

(i) v15 : Sus 13.4

(j) v15 : Sous 34.20 ; Deutéronome 16.16

(k) v17 : Sous 34.23 ; Deutéronome 16.16

(l) v19 : Sous 34.26 ; Deutéronome 14.21

(m) v20 : Sous 33.2

(n) v22 : Genèse 12.3

(o) v26 : Deutéronome 7.14

(p) v28 : Deutéronome 7.20 ; Josué 24.12

(q) v32 : Sous 34.15 ; Deutéronome 7.2

Chapitre XXIV

Moïse traite alliance avec le peuple d'Israël et l'engagement solennellement à observer les lois de Dieu, versets 1-11.

Il monte ensuite sur le mont de Sinaï où il fut quarante jour et quarante nuits sans manger ni boire, comme cela est dit au chapitre XXXIV de ce livre. Pendant ce temps-là Dieu lui donne le modèle du tabernacle qu'on doit dresser et de toutes ses parties, versets 12-18.

ET il dit aussi à Moïse : Monte vers l'Éternel, toi et Aaron, Nadab et Abihu et soixante et dix des anciens d'Israël et vous vous prosternerez de loin.

2. Et Moïse s'approchera seul de l'Éternel, mais ils ne s'en approcheront point et le peuple ne montera point avec lui.

3. Alors Moïse vint et récita au peuple toutes les paroles de l'Éternel et toutes ses lois. Et tout le peuple répondit d'un commun accord et dit : ^a Nous ferons toutes les choses que l'Éternel a dites.

4. Or Moïse écrivit toutes les paroles de l'Éternel et s'étant levé de bon matin, il bâtit un autel sous la montagne et il dressa douze pierres pour monument pour les douze tribus d'Israël.

5. Et il envoya les jeunes gens des enfants d'Israël qui offrirent des holocaustes et qui présentèrent des sacrifices de prospérité à l'Éternel, savoir des veaux.

6. Et Moïse prit la moitié du sang et le mit dans des bassins et il répandit l'autre moitié sur l'autel.

7. Ensuite il prit le livre de l'alliance et il le lut, le peuple l'écoutant qui dit : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit et nous obéirons.

8. Moïse donc prit le sang et le répandit sur le peuple et il dit : ^b Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a traitée avec vous selon toutes ces paroles-là.

9. Et Moïse, Aaron, Nadab, Abihu et les soixante et dix anciens d'Israël montèrent.

10. Et ils virent le Dieu d'Israël et sous ses pieds il y avait comme un ouvrage de carreaux de saphir qui ressemblait au ciel lorsqu'il est serein.

11. Et il ne mit point sa main sur ceux qui avaient été choisis d'entre les enfants d'Israël, ainsi ils virent Dieu et ils mangèrent et burent.

12. Et l'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne et demeure là et je te donnerai les tables de pierre et la loi et les commandements que j'ai écrits pour les enseigner.

13. Alors Moïse se leva et Josué qui le servait et Moïse monta sur la montagne de Dieu.

14. Et il dit aux anciens d'Israël : Demeurez ici en nous attendant jusqu'à ce que nous retournions vers vous et voici Aaron et Hur sont avec vous, quiconque aura quelque affaire, qu'il s'adresse à eux.

15. Moïse donc monta sur la montagne et une nuée couvrit la montagne.

16. Et la gloire de l'Éternel demeura sur la montagne de Sinai et la nuée la couvrit pendant six jours et au septième jour il appela Moïse du milieu de la nuée.

17. Et ce qu'on voyait de la gloire de l'Éternel au sommet de la montagne était comme un feu consumant aux yeux des enfants d'Israël.

18. Et Moïse entra dans la nuée et monta sur la montagne ^c et il fut sur la montagne quarante jours et quarante nuits.

Réflexions

Les promesses que Moïse fit faire aux enfants d'Israël de garder la loi de Dieu et la cérémonie solennelle par laquelle ces promesses et l'alliance entre Dieu et eux furent confirmées nous obligent à considérer que, puisque Dieu nous a choisi pour être son peuple et qu'il nous a fait connaître sa volonté, nous sommes indispensablement obligés d'observer ses lois comme nous nous y sommes solennellement engagés.

C'est ce que Paul nous apprend dans l'épître aux Hébreux, chapitre IX, où il dit :

Que Moïse, après avoir récité à tout le peuple tous les commandements de la loi, prit le sang des victimes et en fit aspersion sur le peuple disant :

C'est ici le sang de l'alliance que Dieu a traitée avec vous, mais que Jésus-Christ a confirmée la nouvelle alliance, non par le sang des veaux et des boucs, mais par son propre sang, s'étant offert soi-même à Dieu sans tache afin de purifier nos consciences des œuvres mortes pour servir le Dieu vivant.

Par où nous devons reconnaître que l'alliance que nous avons avec Dieu est encore plus sainte que celle qu'il avait traitée avec les Israélites par le

moyen de Moïse et que ceux qui la violeront doivent s'attendre à une punition très sévère.

Le séjour que Moïse fit sur la montagne de Sinai durant quarante jours, son jeûne miraculeux pendant ce temps-là et les marques que Dieu donna de sa présence par la nuée qui couvrit cette montagne prouvent que la vocation de Moïse et ses lois venaient de Dieu. Nous avons dans ce jeûne de Moïse une image de celui de Jésus-Christ notre Seigneur qui jeûna aussi quarante jours dans le désert avant que de commencer les fonctions de son ministère.

(a) v3 : Sus 19.8

(b) v8 : Hébreux 9.20

(c) v18 : Sous 34.28 ; Deutéronome 9.9-18

Chapitre XXV

Dieu commande à Moïse d'exhorter le peuple à contribuer pour la construction du tabernacle, versets 1-9,

et il donne le modèle de l'arche et du propitiatoire qui la couvrait, de la table sur laquelle il devait y avoir continuellement des pains, qu'on appelait les pains de proposition, et du chandelier, versets 10-30.

ET l'Éternel parla à Moïse disant :

2. Parle aux enfants d'Israël et qu'on prenne une offrande pour moi, ^a vous recevrez mon offrande de tout homme dont le cœur me l'offrirait volontairement.

3. Et c'est ici l'offrande que vous recevrez d'eux, de l'or, de l'argent, de l'airain,

4. De l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi, du fin lin, des poils de chèvres,

5. Des peaux de moutons teintes en rouge et des peaux de couleur hyacinthe et du bois de Sittim.

6. De l'huile pour le luminaire, des odeurs aromatiques pour l'huile de l'onction et des drogues pour le parfum,

7. Des pierres d'onyx et des pierres de remplacements pour l'éphod et pour le pectoral,

8. Et ils me feront un sanctuaire et j'habiterai au milieu d'eux,

9. Selon tout ce que je te vais montrer, selon le modèle du pavillon et selon le modèle de tous les ustensiles. Et vous le ferez ainsi.

10. ^b Ils feront donc une arche de bois de Sittim et sa longueur sera de deux coudées et demie et sa largeur d'une coudée et demie et sa hauteur d'une coudée et demie.

11. Et tu la couvriras d'or très pur et tu la couvriras par dehors et par dedans et tu feras sur elle un couronnement d'or tout autour.

12. Et tu fondras quatre anneaux d'or que tu mettras à ses quatre coins, savoir deux anneaux à l'un de ses côtés et deux anneaux à l'autre côté.

13. Tu feras aussi des barres de bois de Sittim et tu les couvriras d'or.

14. Ensuite tu feras entrer les barres dans les anneaux aux côtés de l'arche pour porter l'arche avec elles.

15. Les barres seront dans les anneaux de l'arche et on ne les en tirera point.

16. Et tu mettras dans l'arche le témoignage ¹ que je te donnerai.

17. Tu feras aussi le propitiatoire ² d'or pur dont la longueur sera de deux coudées et sa largeur d'une coudée et demie.

18. Et tu feras deux chérubins d'or : tu les feras d'ouvrage fait au marteau aux deux bouts du propitiatoire.

19. Fais donc un chérubin au bout de deçà et l'autre chérubin au bout de delà : Vous ferez les chérubins tirés du propitiatoire sur ses deux bouts.

20. Et les chérubins étendront les ailes en haut, couvrant de leurs ailes le propitiatoire et leurs faces seront vis-à-vis l'une de l'autre et le regard des chérubins sera vers le propitiatoire.

21. Et tu poseras le propitiatoire en haut sur l'arche et tu mettras dans l'arche le témoignage que je te donnerai.

22. Et je me trouverai là avec toi et je te dirai de dessus le propitiatoire d'entre les deux chérubins qui seront sur l'arche du témoignage toutes les choses que je te commanderai pour les enfants d'Israël.

23. ^c Tu feras aussi une table de bois de Sittim : sa longueur sera de deux coudées et sa largeur sera d'une coudée et sa hauteur d'une coudée et demie.

24. Tu la couvriras d'or pur et tu lui feras un couronnement d'or à l'entour.

25. Tu lui feras aussi à l'entour une clôture de quatre doigts et à l'entour de sa clôture tu feras un couronnement d'or.

26. Tu lui feras aussi quatre anneaux d'or que tu mettras aux quatre coins qui seront à ses quatre pieds.

27. Les anneaux seront à l'endroit de la clôture pour y mettre les barres afin de porter la table avec elles.

28. Tu feras les barres de bois de Sittim et tu les couvriras d'or pur afin qu'on porte la table avec elles.

29. Tu feras aussi ses plats, ses tasses, ses goblets et ses bassins avec lesquels on fera les aspersions, tu les feras d'or pur.

30. Et tu mettras sur cette table le pain qui sera exposé continuellement devant moi.

31. ^d Tu feras aussi un chandelier d'or pur, le chandelier sera façonné au marteau, sa tige et ses branches, ses plats, ses pommeaux et ses fleurs sortiront de lui.

32. Il sortira six branches de ses côtés, trois branches d'un côté du chandelier et trois autres de l'autre côté du chandelier.

33. Il y aura à une des branches trois plats en forme d'amande, un pommeau et une fleur, à l'autre branche il y aura trois plats en forme d'amande, un pommeau et une fleur. Il en sera ainsi aux six branches naissantes du chandelier.

34. Il y aura aussi au chandelier quatre plats en forme d'amande, ses pommeaux et ses fleurs.

35. Un pommeau sous deux branches tirées du chandelier, un autre pommeau sous deux autres branches tirées du chandelier et un autre pommeau sous deux autres branches tirées du chandelier. Il en sera ainsi aux six branches naissantes du chandelier.

36. Leurs pommeaux et leurs branches seront de lui et tout le chandelier sera une seule pièce faite au marteau et de pur or.

37. Fais aussi ses sept lampes et on les allumera au dessus afin qu'elles éclairent vis-à-vis du chandelier.

38. Et ses mouchettes et ses petits plats destinés à recevoir ce qui tombe des lampes seront d'or pur.

39. On le fera avec toutes ses parties d'un talent d'or pur.

40. ^e Regarde donc et fais selon le modèle qui t'as été montré sur la montagne.

Réflexions

Il faut remarquer en général sur ce chapitre et sur les suivants que Dieu prescrit aux Israélites une forme de culte de laquelle il ne leur était pas permis de s'écarter et qu'il en régla tellement toutes les circonstances qu'on ne pouvait y faire aucune innovation. Cela était nécessaire pour attacher ce peuple au service du vrai Dieu et pour l'éloigner d'un culte faux et idolâtre auquel il se serait laissé aller s'il eut eu la liberté de faire le service comme il l'aurait trouvé à propos.

2. La forme du culte que Dieu établit avait un extérieur qui frappait et était accompagné de pompe et de diverses cérémonies. En cela Dieu s'accommodait aux idées et aux sentiments des enfants d'Israël, qui était un peuple grossier, que son penchant aurait entraîné à servir la divinité à la manière des autres nations et qui ne se serait pas soumis à un culte célébré avec simplicité.

3. Dieu voulut qu'il y eut un tabernacle, c'était une tente où le service divin se célébrait, où le peuple s'assemblait pour les actes de la religion et où Dieu donnait des marques de sa présence. Il prescrit un modèle exact de l'arche, de la table, du chandelier et de tout ce qu'il y avait dans le tabernacle et aux environs.

Enfin, nous devons considérer que ces choses étaient établies pour les temps d'alors

et qu'elles servaient de modèle et d'image des choses célestes.

C'est la réflexion que Paul fait dans l'Épître aux Hébreux, chapitre 8.5, sur les dernières paroles de ce chapitre :

Prends garde et fais selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

(a) v2 : Ci-dessous 35.5

(b) v10 : Sous 37.1

(c) v23 : Ci-dessous 37.10

(d) v31 : Ci-dessous 37.17

(e) v40 : Actes 7.44 ; Hébreux 8.5

(1) v16 : La loi.

(2) v17 : Ou la couverture de l'arche.

Chapitre XXVI

On voit dans ce chapitre le patron des courtines, des tapisseries et de la couverture du tabernacle, versets 1-14,

2. des planches, des soubassements et des barres qui servaient à porter le tabernacle, versets 15-30,

3. du voile qui séparait le lieu saint où était l'autel des parfums, la table et le chandelier d'avec le lieu très saint où l'arche était posée, versets 31-35,

4. de la tapisserie qui était à l'entrée du tabernacle, versets 36-37.

T^a u feras aussi le pavillon de dix pièces de fin lin retors, d'hyacinthe, d'écarlate et de cramoisi et tu les feras semées de chérubins d'un ouvrage exquis ¹.

2. La longueur d'une pièce sera de vingt-huit coudées et la largeur de la même pièce de quatre coudées, toutes les pièces auront une même mesure.

3. Cinq de ces pièces seront jointes l'une à l'autre et les cinq autres seront aussi jointes l'une à l'autre.

4. Fais aussi des lacets d'hyacinthe sur le bord d'une pièce, au bord du premier assemblage et tu feras ainsi au bord de la dernière pièce dans l'autre assemblage.

5. Tu feras donc cinquante lacets à chaque pièce et tu feras cinquante lacets au bout de la pièce qui est dans le second assemblage. Les lacets seront à l'opposition l'un de l'autre.

6. Tu feras aussi cinquante crochets d'or et tu attacheras les pièces l'une à l'autre avec les crochets, ainsi il n'y aura qu'un seul pavillon.

7. ^b Tu feras aussi des pièces de poils de chèvres pour servir de tabernacle par dessus le pavillon. Tu feras onze de ces pièces.

8. La longueur d'une pièce sera de trente coudées et sa largeur de quatre coudées, les onze pièces auront une même mesure.

9. Et tu joindras cinq de ces pièces à part et les six autres à part, mais tu redoubleras la sixième pièce sur le devant du tabernacle.

10. Tu feras aussi cinquante lacets sur le bord de l'une des pièces, savoir à la dernière qui est attachée et cinquante lacets sur le bord de l'autre pièce qui est attachée.

11. Tu feras aussi cinquante croquets d'airain et tu feras entrer les crochets dans les lacets et tu assembleras ainsi le tabernacle tellement qu'il n'y en aura qu'un.

12. Mais le surplus qui flottera des pièces du tabernacle, savoir la moitié d'une pièce qui sera de reste, flottera sur le derrière du pavillon.

13. Et une coudée d'un côté et une coudée de l'autre de ce qui sera de surplus dans la longueur des pièces du tabernacle flottera aux côtés du pavillon, çà et là pour le couvrir.

14. ^c Tu feras encore pour ce tabernacle une couverture de peaux de bœufs teintes en rouge et une

couverture de peaux de couleur d'hyacinthe par dessus.

15. ^d Et tu feras pour le pavillon des ais de bois de Sittim qu'on feras tenir debout.

16. La longueur d'un ais sera de dix coudées et la largeur du même ais d'une coudée et demie.

17. Il, y aura deux tenons dans chaque ais en façon d'échelons l'un après l'autre et tu feras de même de tous les ais du pavillon.

18. Tu feras donc les ais du pavillon savoir vingt ais au côté qui regarde vers le Midi

19. Et au dessous des vingt ais, tu feras quarante soubassements d'argent, des soubassements sous un ais pour ses deux tenons et deux soubassements sous l'autre ais pour ses deux tenons.

20. Et vingt ais à l'autre côté du pavillon du côté du Septentrion.

21. Et leurs quarante soubassements seront d'argent, deux soubassements sous un ais et deux soubassements sous l'autre ais.

22. Tu feras six ais pour le fond du pavillon vers l'Orient.

23. Tu feras aussi deux ais pour les encoignures du pavillon, aux deux côtés du fond.

24. Et ils seront joints par le bas et ils seront joints et unis par le haut avec un anneau : il en sera ainsi de ces deux ais qui seront aux deux encoignures.

25. Il y aura donc huit ais et seize soubassements d'argent, deux soubassements sous un ais et deux soubassements sous l'autre ais.

26. Et ensuite tu feras cinq barres de bois de Sittim pour les ais des côtés du pavillon.

27. Tu feras aussi cinq barres pour les ais de l'autre côté du pavillon et cinq autres barres pour les ais du côté du pavillon, pour le fond vers le côté de l'Occident.

28. Et la barre du milieu qui sera au milieu des ais passera depuis un bout jusqu'à l'autre.

29. Tu couvriras d'or aussi d'or les ais et tu feras leurs anneaux d'or pour mettre les barres et tu couvriras d'or les barres.

30. ^e Tu dresseras donc le tabernacle selon la forme qui t'a été montrée sur la montagne.

31. ^f Et tu feras un voile d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors, on le feras d'ouvrage exquis semé de chérubins.

32. Et tu le mettras sur quatre colonnes de bois de Sittim couvertes d'or et ils seront sur quatre soubassements d'argent.

33. Et tu mettras le voile sous les crochets et tu feras entrer là dedans, savoir au dedans du voile, l'arche du témoignage et ce voile séparera le saint lieu d'avec le lieu très saint.

34. Et tu poseras le propitiatoire sur l'arche de témoignage au lieu très saint.

35. Tu mettras aussi la table au dehors de ce voile et le chandelier vis-à-vis de la table, au côté du pavillon vers le Midi et tu placeras la table du côté du Septentrion.

36. ⁹ Et à l'entrée du tabernacle, tu feras une tapisserie d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors, d'ouvrage de broderie.

37. Tu feras aussi pour cette tapisserie cinq colonnes de bois de Sittim que tu couvriras d'or et leurs crochets seront d'or et tu fondras leurs cinq soubassements d'airain.

Réflexions

Il a été dit au chapitre précédent pourquoi Dieu voulut fixer par des lois expresses la forme du tabernacle et de toutes ses parties et pourquoi il le fit construire avec les divers ornements et la magnificence qu'on y remarquait.

Ce qu'il y a dans ce chapitre, c'est

1. que comme le tabernacle devait être souvent transporté d'un lieu à un autre, surtout pendant le séjour des Israélites dans le désert, il était fait d'une manière qu'on pouvait le démonter et le rassembler,

2. que le service qui se célébrait dans le tabernacle et qui fut continué dans le temple de Jérusalem ne devait durer que jusqu'à la venue de Jésus-Christ. Ce fut ce qui parut lorsque le voile qui fermait l'entrée du lieu très saint se déchira dans le temps de la mort de notre Seigneur, Matthieu 27.51, ce qui marquait comme Paul le dit

que le chemin des lieux saints n'étaient pas manifesté pendant que l'ancien tabernacle subsistait, que le culte légal allait prendre fin et que l'entrée dans le sanctuaire céleste serait désormais ouverte aux hommes par Jésus-Christ.

Hébreux 9.11.

- (a) v1 : Ci-dessous 36.8
- (b) v7 : Ci-dessous 36.14
- (c) v14 : Ci-dessous 36.19
- (d) v15 : Ci-dessous 36.20
- (e) v30 : Ci-dessus 25.9-40
- (f) v31 : Ci-dessous 36.35
- (g) v36 : Ci-dessous 36.37

(1) v1 : ou de broderie.

Chapitre XXVII

Ce chapitre contient les lois touchant l'autel des holocaustes, le parvis et les lampes qui devaient être allumées pendant la nuit dans le tabernacle.

TU feras aussi un autel de bois de Sittim qui aura cinq coudées de long et cinq coudées de large, l'autel sera carré et sa hauteur sera de trois coudées.

2. Tu lui feras des cornes à ses quatre coins : ses cornes sortiront de lui et tu le couvriras d'airain.

3. Tu feras ses chaudrons pour recevoir ses cendres et ses racloirs et ses bassins et ses fourchettes et ses encensoirs, tu feras tous ces ustensiles d'airain.

4. Tu lui feras une grille d'airain en forme de treillis et tu feras au treillis quatre anneaux d'airain à ses quatre coins.

5. Et tu le mettras au dessous de l'enceinte de l'autel en bas et le treillis s'étendra jusqu'au milieu de l'autel.

6. Tu feras aussi des barres pour l'autel, des barres de bois de Sittim et tu les couvriras d'airain.

7. Et on fera passer ses barres dans les anneaux, les barres seront aux deux côtés de l'autel pour le porter.

8. Tu le feras d'aix et il sera creux, ils le feront comme il t'a été montré sur la montagne.

9. ^a Tu feras aussi le parvis du pavillon au côté qui regarde vers le Midi, les courtines du parvis seront de fin lin retors, la longueur de l'un des côtés sera de cent coudées.

10. Il y aura vingt colonnes avec leurs vingt soubassements d'airain, mais les crochets des colonnes et leurs filets seront d'argent.

11. Ainsi du côté du Septentrion, il y aura en longueur cent coudées de courtines et ses vingt colonnes avec leurs vingt soubassements d'airain, mais les crochets des colonnes avec leurs filets seront d'argent.

12. La largeur du parvis du côté de l'Occident sera de cinquante coudées de courtines qui auront dix colonnes avec leurs dix soubassements.

13. Et la largeur du parvis du côté de devant, vers le Levant, aura cinquante coudées.

14. À l'un des côtés il y aura quinze coudées de courtines avec leurs trois colonnes et leurs trois soubassements.

15. Et à l'autre côté quinze coudées de courtines avec leurs trois colonnes et leurs trois soubassements.

16. Il y aura aussi une tapisserie pour la porte du parvis, de vingt coudées, faite d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors, ouvrage de broderie à quatre colonnes et quatre soubassements.

17. Toutes les colonnes du parvis seront ceintes à l'entour d'un filet d'argent et leurs crochets seront d'argent, mais leurs soubassements seront d'airain.

18. La largeur du parvis sera de cent coudées et la largeur sera de cinquante de chaque côté et la hauteur de cinq coudées. Il sera de fin lin retors et les soubassements des colonnes seront d'airain.

19. Que tous les ustensiles du pavillon pour tout son service et tous ses pieux avec les pieux du parvis soient d'airain.

20. ^b Tu commanderas aussi aux enfants d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'olive vierge pour le luminaire afin de faire luire les lampes continuellement.

21. Aaron avec ses fils les arrangera en la présence de l'Éternel depuis le soir jusqu'au matin, dans le tabernacle d'assignation, hors le voile qui est devant le témoignage : Ce sera une ordonnance perpétuelle qui sera gardée par les enfants d'Israël dans leurs générations.

Réflexions

L'autel des holocaustes était posé devant l'entrée du tabernacle et c'était sur cet autel qu'on offrait

les holocaustes, c'est-à-dire les victimes qui étaient consumées par le feu.

Le parvis qui était au devant du tabernacle était une grande cour où les sacrificateurs et les lévites officiaient et où le peuple s'assemblait pour le service divin.

La loi qui concerne les lampes qui devaient brûler pendant la nuit dans le tabernacle avait été établie parce que Dieu voulait que ce saint lieu fut éclairé durant les ténèbres, de peur qu'il n'y arrivât aucun inconvénient et afin que les ministres y assistassent et le louassent continuellement.

(a) v9 : Ci-dessous 38.9

(b) v20 : Lévitiques 24.2

Chapitre XXVIII

Dieu choisit Aaron et ses fils pour exercer le sacerdoce et il prescrit la manière dont Aaron serait revêtu lorsqu'il célébrerait le service. Il règle aussi les vêtements des autres sacrificateurs.

ET fait aussi approcher de toi Aaron ton frère avec ses fils d'entre les enfants d'Israël pour m'exercer la sacrificature, savoir Aaron et Nadab, Éleazar et Ithamar, fils d'Aaron.

2. Et tu feras à Aaron ton frère des vêtements sacrés pour sa gloire et pour son ornement.

3. Et tu parleras à toutes les personnes intelligentes, à tous ceux que j'ai rempli de l'esprit de science, afin qu'ils fassent des vêtements à Aaron pour le consacrer et qu'Aaron m'exerce la sacrificature.

4. Et ce seront ici les vêtements qu'ils feront : le pectoral, l'éphod, le rochet, la tunique brodée, la tiare et la ceinture. Ils feront donc les vêtements sacrés à Aaron ton frère et à ses fils pour m'exercer la sacrificature.

5. Et ils prendront de l'or, de l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi et du fin lin.

6. ^a Et ils feront l'éphod d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et du fin lin retords, d'ouvrage exquis.

7. Il aura deux épaulettes qui se joindront par les deux bouts et il sera ainsi joint.

8. La ceinture brodée dont il sera ceint et qui sera par dessus sera du même ouvrage et de la même pièce d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors.

9. Et tu prendras deux pierres d'onix et tu graveiras sur elles les noms des douze enfants d'Israël :

10. Il y aura six de leurs noms sur une pierre et les six autres seront sur l'autre pierre, selon l'ordre de leur naissance.

11. Tu graveras sur les deux pierres d'ouvrage de lapidaire de gravure de cachet les noms des enfants d'Israël et tu les enchasseras dans de l'or.

12. Et tu mettras les deux pierres sur les épaulettes de l'éphod afin qu'elles soient des pierres de mémorial pour les enfants d'Israël.

13. Tu feras aussi des agrafes d'or.

14. Et deux chainettes de fin or à bouts en façon de cordon et tu mettras les chainettes ainsi faites à cordons dans les agrafes.

15. ^b Tu feras aussi le pectoral du jugement d'ouvrage de broderie, comme l'ouvrage de l'éphod, d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors.

16. Il sera carré et double et sa longueur sera d'une paume et sa largeur d'une paume.

17. Et tu feras son remplage de pierreries à quatre rangs de pierre. Au premier rang on mettra une sardoine, une topaze, une émeraude.

18. Et au second rang une escarboucle, un saphir et un jaspe.

19. Et au troisième rang un ligure, une agate et une améthyste.

20. Et au quatrième rang un chrysolite, un onyx et un béryl qui seront enchâssés dans de l'or selon leur remplage.

21. Et il y aura de ces pierres selon les noms des enfants d'Israël, douze selon leurs noms, on gravera sur chacune d'elle, de gravure de cachet, un nom et elles seront pour les douze tribus.

22. Tu feras donc pour le pectoral des chainettes à bouts, en façon de cordon, qui seront d'or pur.

23. Et tu feras sur le pectoral deux anneaux d'or et tu mettras les deux anneaux aux deux extrémités du pectoral.

24. Et tu mettras les deux chainettes d'or faites à cordon dans les deux anneaux à l'extrémité du pectoral.

25. Et tu mettras les deux autres bouts des deux chainettes faites à cordon aux deux agrafes et tu les mettras sur les épaulettes de l'éphod sur le devant.

26. Tu feras aussi deux autres anneaux d'or que tu mettras aux deux autres extrémités du pectoral sur le bord qui sera du côté de l'éphod en dedans.

27. Et tu feras deux autres anneaux d'or que tu mettras aux deux épaulettes de l'éphod par le bas, répondant sur le devant à l'endroit où il se joint, au dessus de la ceinture brodée de l'éphod.

28. Et ils joindront le pectoral élevé par ses anneaux aux anneaux de l'éphod avec un cordon de pourpre afin qu'il demeure au dessus de la ceinture brodée de l'éphod et que le pectoral ne branle pas de dessus l'éphod.

29. Ainsi Aaron portera sur son cœur les noms des enfants d'Israël au pectoral du jugement quand il entrera dans le lieu saint, afin qu'il serve continuellement de mémorial devant l'Éternel.

30. Et tu mettras sur le pectoral de jugement l'urim et le tummin ¹ qui seront sur le cœur d'Aaron lorsqu'il viendra devant l'Éternel. Et Aaron portera continuellement le jugement des enfants d'Israël sur son cœur devant l'Éternel.

31. ^c Et tu feras aussi le rochet de l'éphod entièrement de pourpre.

32. Et l'ouverture où passe la tête sera au milieu et il y aura un ourlet à son ouverture tout autour, d'ou-

vrage tissu, comme l'ouverture d'un corselet, afin qu'il ne se déchire pas.

33. Et tu feras à ses bords des grenades de pourpre, d'hyacinthe, d'écarlate et de cramoisi tout autour et des clochettes d'or entremêlées tout autour,

34. En sorte qu'il y aura une clochette d'or et une grenade, une clochette d'or et une grenade aux bords du rochet tout autour.

35. Et Aaron en sera revêtu quand il fera le service et on entendra le son lorsqu'il entrera dans le lieu saint devant l'Éternel et quand il en sortira afin qu'il ne meure pas.

36. ^d Et tu feras une lame d'or pur sur laquelle tu graveras de gravure de cachet : LA SAINTETÉ À L'ÉTERNEL.

37. Tu la mettras avec un cordon d'hyacinthe sur la tiare, sur le devant de la tiare.

38. Et elle sera sur le front d'Aaron et Aaron portera ² les péchés que les enfants d'Israël auront commis dans leurs saintes oblations et dans tous les dons de leurs saintes offrandes et la lame sera continuellement sur son front pour les rendre agréables devant Dieu.

39. ^e Tu feras aussi une chemise brochée de fin lin et tu feras aussi la tiare de fin lin, mais tu feras la ceinture d'ouvrage de broderie.

40. Tu feras aussi aux enfants d'Aaron des chemises, des ceintures et des calottes pour parure et pour ornement.

41. Et tu en revêtiras Aaron ton frère et ses fils avec lui, tu les oindras, tu les consacreras et tu les sanctifieras afin qu'ils exercent la sacrificature.

42. Et tu leur feras des caleçons de lin, pour couvrir leur nudité, qui tiendront depuis les reins jusqu'au bas des cuisses.

43. Et Aaron et ses fils seront ainsi habillés lorsqu'ils entreront dans le tabernacle d'assignation pour faire le service dans le lieu saint et ils ne seront point coupables d'aucune iniquité et ils ne mourront point. Ce sera une ordonnance perpétuelle pour lui et pour sa postérité après lui.

Réflexions

Les lois qui concernaient les vêtements sacrés avaient pour but d'inspirer au peuple d'Israël du respect pour le service divin et de rendre vénérables les ministres de la religion. Dieu voulait aussi obliger par là les sacrificateurs eux-mêmes à respecter le caractère dont ils étaient revêtus. C'est à quoi les engageaient surtout ces paroles qui étaient gravées sur une lame d'or attachée à la tiare du grand pontife, LA SAINTETÉ À L'ÉTERNEL.

Dieu veut que la religion soit regardée avec respect, qu'on ait en révérence ceux qui en sont les ministres et ils doivent se rendre recommandables devant Dieu et devant les hommes par la gravité et par la sainteté de leurs mœurs aussi bien que par la fidélité de leurs fonctions.

C'est ce qui est particulièrement imposé aux ministres de la nouvelle alliance dont la charge est encore plus sainte que celle des sacrificateurs de l'ancienne loi.

- (a) v6 : Ci-dessous 39.2
- (b) v15 : Ci-dessous 39.8
- (c) v31 : Ci-dessous 39.22
- (d) v36 : Ci-dessous 39.30
- (e) v39 : Ci-dessous 39.27-29

(1) v30 : *Urim* signifie « lumières » ou « révélations » et *tummin* « perfections » ou « vérité ». On croit communément que c'étaient des pierres précieuses qui jetaient un éclat particulier lorsqu'on consultait Dieu et que Dieu répondait par une voix. Quelques-uns ont prétendu que c'étaient de petites figures. On n'a aucune certitude sur ce sujet. Ce qu'il y a d'assuré c'est que l'on consultait le Seigneur par l'*urim* et le *tummin*. Voyez II Samuel 28.6 etc.

(2) v38 : Expiera.

Chapitre XXIX

Dieu prescrit la manière dont Aaron et les autres sacrificateurs devaient être établis dans leurs charges et il leur assigne une portion dans les sacrifices, versets 1-37.

Il ordonne le sacrifice continué qui devait être offert tous les matins et tous les soirs, versets 38-42 et il promet d'habiter au milieu des Israélites, versets 43-46.

ET c'est ici ce que tu leur feras quand tu les consacreras pour m'exercer la sacrificature. Prends un veau du troupeau et deux béliers sans défaut,

2. Et des pains sans levain et des gâteaux sans levain pétris à l'huile et des beignets sans levain oints d'huile, tu les feras de fine farine de froment.

3. Et tu les mettras dans une corbeille et tu les présenteras dans la corbeille, tu présenteras aussi le veau et les deux béliers.

4. Alors tu feras approcher Aaron et ses fils à l'entrée du tabernacle d'assignation et tu les laveras d'eau.

5. Ensuite tu prendras les vêtements et tu en revêtiras Aaron, de la chemise et du rochet de l'éphod et de l'éphod et du pectoral et tu le ceindras par dessus avec la ceinture brodée de l'éphod.

6. Et tu mettras sur sa tête la tiare et la couronne de sainteté sur la tiare.

7. Et tu prendras ^a l'huile de l'onction et tu la répandras sur sa tête, tu l'oindras de cette sorte.

8. Puis tu feras approcher ses fils et tu les revêtiras des chemises.

9. Et tu ceindras de ceintures Aaron et ses fils et tu leur attacheras des mitres et la sacrificature sera entre leurs mains par ordonnance perpétuelle. C'est ainsi que tu consacreras Aaron et ses fils.

10. ^b Et tu feras approcher le veau devant le tabernacle d'assignation et Aaron et ses fils mettront leurs mains sur la tête de ce veau.

11. Et tu égorgera le veau devant l'Éternel à l'entrée du tabernacle d'assignation.

12. Ensuite tu prendras du sang du veau et tu le mettras avec ton doigt sur les cornes de l'autel,

après quoi tu répandras tout le reste du sang au pied de l'autel.

13. Tu prendras aussi toute la graisse qui couvre les entrailles et la taie qui est sur le foie et les deux rognons et la graisse qui est sur eux et tu les feras fumer sur l'autel.

14. Mais tu brûleras au feu la chair du veau, sa peau et sa fiente hors du camp, c'est un sacrifice pour le péché.

15. Tu prendras aussi l'un des béliers et Aaron et ses fils mettront leurs mains sur la tête du bélier.

16. Ensuite tu égorgeras le bélier et prenant son sang, tu le répandras sur l'autel tout autour.

17. Après tu couperas le bélier par morceaux et ayant lavé ses entrailles et ses jambes tu les mettras sur les parties que tu auras ainsi coupées et sur sa tête.

18. Et tu feras fumer tout le bélier sur l'autel, c'est un holocauste à l'Éternel, c'est une agréable odeur, c'est une offrande faite par feu à l'Éternel.

19. Après tu prendras l'autre bélier et Aaron et ses fils mettront leurs mains sur sa tête.

20. Et tu égorgeras le bélier et prenant de son sang, tu le mettras sur le mol de l'oreille droite d'Aaron et sur le mol de l'oreille droite de ses fils et sur le pouce de leur main droite et sur le gros doigt de leur pied droit et tu répandras le reste du sang sur l'autel tout autour.

21. Et tu prendras du sang qui sera sur l'autel et de l'huile de l'onction et tu en feras l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur ses fils et sur les vêtements de ses fils avec lui. Ainsi et lui et ses vêtements et ses fils et les vêtements de ses fils seront consacrés avec lui.

22. Tu prendras aussi la graisse du bélier et la queue et la graisse qui couvre les entrailles, la taie du foie, les deux rognons, la graisse qui est dessus et l'épaule droite, (car c'est le béliers des consécration).

23. Tu prendras aussi une miche de pain, un gâteau de pain à l'huile et un beignet de la corbeille où seront ces choses sans levain et qui sera devant l'Éternel,

24. Et tu mettras toutes ces choses sur les paumes des mains d'Aaron et sur les paumes des mains de ses fils et tu les tournoieras ¹ en offrande tournoyée devant l'Éternel.

25. Et les recevant de leurs mains, tu les feras fumer sur l'autel, sur l'holocauste pour être en bonne odeur devant l'Éternel : C'est un sacrifice fait par feu à l'Éternel.

26. Tu prendras aussi la poitrine du bélier des consécration qui est pour Aaron et tu la tournoieras en offrande tournoyée devant l'Éternel et elle sera ta part.

27. Tu sanctifieras donc la poitrine de l'offrande tournoyée et l'épaule de l'offrande élevée, tant ce qui aura été tournoyé que ce qui aura été élevé du bélier des consécration, de ce qui est à Aaron et de ce qui est pour ses fils.

28. ^c Et que cela soit par ordonnance perpétuelle pour Aaron et pour ses fils, savoir de ce qui sera offert par les enfants d'Israël, car c'est une offrande élevée quand il y aura une offrande élevée, savoir de celles qui sont faites par les enfants d'Israël, de leurs sacrifices de prospérité, leur offrande élevée sera à l'Éternel.

29. Et les saints vêtements qui seront pour Aaron seront pour ses enfants après lui afin qu'ils soient oints et consacrés dans ces vêtements.

30. Celui de ses fils qui sera sacrificateur en sa place et qui viendra au tabernacle d'assignation pour faire le service au lieu saint en sera revêtu pendant sept jours.

31. Or tu prendras le bélier des consécration et tu feras bouillir sa chair dans le lieu saint.

32. Et Aaron et ses fils mangeront à l'entrée du tabernacle d'assignation la chair du bélier ^d et le pain qui sera dans la corbeille.

33. Ils mangeront donc ces choses par lesquelles la propitiation aura été faite pour les consacrer et pour les sanctifier, mais l'étranger n'en mangeras point parce qu'elles sont consacrées.

34. Que s'il demeure de reste de la chair des consécration et du pain jusqu'au lendemain, tu brûleras ce reste-là au feu. On n'en mangeras point parce que c'est une chose consacrée.

35. Tu feras donc ainsi à Aaron et à ses enfants, selon toutes les choses que je t'ai commandées, tu les consacreras pendant sept jours.

36. Tu sacrifieras pour le péché tous les jours un veau pour en faire la propitiation et tu offriras pour l'autel un sacrifice pour le péché, en faisant propitiation pour lui et tu l'oindras pour le consacrer.

37. Pendant sept jours tu feras propitiation pour l'autel et tu le consacreras et l'autel sera donc une chose ^e très sainte, tout ce qui touchera l'autel sera saint.

38. Or c'est ici ce que tu feras sur l'autel, c'est d'offrir chaque jour continuellement deux agneaux de l'année.

39. Tu sacrifieras l'un des agneaux au matin ^f et l'autre entre les deux vêpres,

40. Avec un dixième de fine farine pétrie dans la quatrième partie d'un hin ² d'huile vierge et tu y répandras la quatrième partie d'un hin de vin pour chaque agneau,

41. Et tu sacrifieras l'autre agneau entre les deux vêpres avec un gâteau comme au matin et tu feras la même aspersion et ce sacrifice sera d'une agréable odeur, c'est un sacrifice fait par le feu à l'Éternel.

42. Ce sera l'holocauste que vous offrirez continuellement dans vos âges à l'entrée du tabernacle d'assignation devant l'Éternel où je me trouverai avec vous pour te parler.

43. Je me trouverai donc là pour les enfants d'Israël et Israël sera sanctifié par ma gloire.

44. Je consacrerai donc le tabernacle d'assignation et l'autel. Je consacrerai aussi Aaron et ses fils afin qu'ils m'exercent la sacrificature.

45. Et j'habiterai au milieu des enfants d'Israël et je serai leur Dieu.

46. Et ils sauront que je suis l'Éternel leur Dieu qui les ai tirés du pays d'Égypte pour habiter au milieu d'eux. Je suis l'Éternel ton Dieu.

Réflexions

Les cérémonies et les solennités qui furent pratiquées par le commandement de Dieu lorsque Aaron et ses fils furent installés dans leurs charges tendaient à apprendre au peuple qu'ils étaient les ministres de Dieu et que leurs fonctions étaient toutes saintes.

Dieu a donné des lois qui ne sont pas moins expresses et qui sont encore plus importantes sur ce qui doit être observé dans l'église chrétienne lorsqu'il s'agit de la vocation des pasteurs et ces lois doivent être suivies inviolablement.

2. La loi touchant le sacrifice du matin et du soir est fondée sur l'obligation où les hommes sont de servir Dieu continuellement et en particulier de lui offrir au commencement et à la fin de chaque jour le sacrifice de leurs prières et de leurs louanges.

3. Si Dieu promettait aux Israélites d'habiter au milieu d'eux, nous ne pouvons pas douter qu'il n'habite d'une manière encore plus intime et plus salutaire dans l'église chrétienne.

L'apôtre Paul le montre lorsqu'il applique aux chrétiens cette promesse qui se lit dans ce chapitre :

J'habiterai au milieu d'eux et je serai leur Dieu et lorsqu'il les exhorte par cette considération à se séparer du monde et de ses souillures et à achever leur sanctification dans la crainte du Seigneur,

Il Corinthiens 16.17 et 7.1

(a) v7 : Ci-dessous 30.25

(b) v10 : Lévitique 1.3

(c) v28 : Lévitique 7.34 et 10.14

(d) v32 : Lévitique 8.31 et 24.9

(e) v37 : Matthieu 23.19

(f) v39 : Nombres 28.3

(1) v24 : On présentait les offrandes en les agitant ou en les remuant à droite et à gauche, haut et bas et de tous côtés.

(2) v40 : C'était une mesure de choses liquides.

Chapitre XXX

Dieu donne à Moïse le modèle de l'autel des parfums et il en marque l'usage, versets 1-10.

2. Il ordonne que tous les Israélites paient, depuis l'âge de vingt ans, un demi sicle pour les usages du tabernacle, versets 11-16.

3. Il commande de faire une grande cuve d'airain où les sacrificateurs devaient se laver les mains et les pieds avant que de célébrer le service divin, versets 17-21.

4. Il prescrit la composition de l'huile sainte dont on devait oindre tout ce qu'il y avait dans le tabernacle aussi bien que les sacrificateurs et celle du parfum sacré, versets 22-36.

TU feras aussi un autel ^a pour y faire le parfum et tu le feras en bois de Sittim.

2. Sa longueur sera d'une coudée, sa largeur d'une coudée, il sera carré, mais sa hauteur sera de deux coudées et ses cornes sortiront de lui.

3. Tu le couvriras d'or pur, tant le dessus que ses côtés tout à l'entour et ses cornes et tu lui feras un couronnement d'or tout autour.

4. Tu lui feras aussi deux anneaux d'or au dessous de son couronnement, à ses deux côtés, que tu mettras aux deux coins pour y faire passer les deux barres qui serviront à le porter.

5. Tu feras les barres en bois de Sittim et tu les couvriras d'or.

6. Et tu les mettras devant le voile qui est devant l'arche du témoignage, à l'endroit du propitiatoire qui couvre le témoignage où je me trouverai avec toi.

7. Et Aaron y fera un parfum d'aromates chaque matin, quand il accommodera les lampes, il y fera le parfum.

8. Et quand Aaron allumera les lampes entre les deux vèpres, il y fera aussi le parfum, savoir le parfum qu'on fera continuellement devant l'Éternel dans vos âges.

9. Vous n'offrirez point sur cet autel aucun parfum étranger, ni d'holocauste, ni offrande et vous n'y ferez aucune aspersion,

10. Mais Aaron fera une fois l'an la propitiation sur les cornes de cet autel. Il fera donc la propitiation une fois l'an sur cet autel dans vos âges avec le sang de l'oblation pour le péché faite pour les propitiations. C'est une chose très sainte et consacrée à l'Éternel.

11. L'Éternel parla aussi à Moïse et lui dit :

12. ^b Quand tu feras le compte des enfants d'Israël, selon leur nombre, chacun d'eux donnera quelque chose à l'Éternel pour racheter sa personne quand tu en feras le dénombrement et ils ne seront frappés d'aucune plaie quand tu en feras le dénombrement.

13. Tous ceux qui passeront par le dénombrement donneront un demi sicle selon le sicle du sanctuaire ^c qui est de vingt oboles, le demi sicle donc sera l'oblation à l'Éternel.

14. Tous ceux qui passeront par le dénombrement, depuis vingt ans et au dessus, feront cette offrande élevée à l'Éternel.

15. Le riche n'augmentera rien et le pauvre ne diminuera rien du demi sicle quand ils feront cette offrande élevée à l'Éternel afin de faire la propitiation pour vos personnes.

16. Tu prendras donc des enfants d'Israël l'argent des propitiations et tu l'appliqueras à l'œuvre du tabernacle d'assignation, et il sera pour mémorial aux enfants d'Israël devant l'Éternel, afin de faire la propitiation pour vos personnes.

17. L'Éternel parla encore à Moïse disant :

18. Fais aussi une cuve d'airain avec son soubassement d'airain pour s'y laver et tu la mettras entre le tabernacle d'assignation et l'autel et tu mettras de l'eau dedans.

19. Et Aaron et ses fils en laveront leurs mains et leurs pieds.

20. Quand ils entreront au tabernacle d'assignation, ils se laveront d'eau afin qu'ils ne meurent pas et quand ils approcheront de l'autel pour faire le service afin de faire fumer l'offrande faite par feu à l'Éternel.

21. Ils laveront donc leurs pieds et leurs mains afin qu'ils ne meurent pas. Ce leur sera une ordonnance perpétuelle, tant pour Aaron que pour sa postérité dans leurs âges.

22. L'Éternel parla aussi à Moïse et lui dit :

23. Prends des choses aromatiques les plus exquises, de la myrrhe franche pour cinq cents sicles¹, du cinnamome odoriférant pour la moitié, savoir pour deux cent cinquante et du roseau aromatique pour deux cent cinquante,

24. De la casse pour cinq cents sicles selon le sicle du sanctuaire et un hin d'huile d'olive,

25. Et tu en feras de l'huile pour l'onction sainte, un oignement composé par art de parfumeur, ce sera l'huile de l'onction sainte.

26. Et tu oindras le tabernacle d'assignation et l'arche du témoignage,

27. La table et tous les ustensiles, le chandelier et ses ustensiles et l'autel du parfum,

28. Et l'autel des holocaustes et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement.

29. Ainsi tu les consacreras et ils seront une chose très sainte, tout ce qui les touchera sera saint.

30. Tu oindras aussi Aaron et ses fils et tu les consacreras pour m'exercer la sacrificature.

31. Tu parleras encore aux enfants d'Israël disant : Ce me sera une huile d'onction sacrée dans vos âges.

32. On n'en oindra point la chair d'aucun homme et vous n'en ferez point d'autre de même composition, elle est sainte, elle vous sera sainte.

33. Quiconque fera une composition semblable et qui en mettras sur un étranger sera retranché d'entre ses peuples.

34. L'Éternel dit aussi à Moïse : Prends des aromates, savoir du stacte, de l'onyx, du galbanum, le tout préparé et de l'encens pur, le tout en poids égal.

35. Et tu en feras un parfum aromatique selon l'art du parfumeur. Tu y mettras du sel afin qu'il soit pur et saint.

36. Et quand tu l'auras bien pilé menu, tu en mettras au tabernacle d'assignation, devant le témoignage où je me trouverai avec toi. Ce sera une chose très sainte.

37. Et quant au parfum que tu feras, vous n'en ferez point de semblable composition. Ce te sera une chose consacrée à l'Éternel.

38. Quiconque en aura fait de semblable pour en sentir l'odeur sera retranché d'entre ses peuples.

Réflexions

L'autel des parfums était posé dans le lieu saint devant le voile. On y faisait fumer le parfum le matin et le soir et le grand sacrificateur y faisait une

fois l'an, au jour des expiations, la propitiation pour le peuple en mettant du sang des victimes sur les cornes de cet autel.

2. Le demi-sicle que tous les Israélites riches et pauvres payaient était un tribut et un hommage qu'ils rendaient à Dieu et cela servait à les faire se souvenir qu'ils dépendaient de lui. Cet argent était destiné à fournir aux dépenses nécessaires pour l'entretien du tabernacle. C'est ainsi que les chrétiens doivent faire hommage à Dieu de tout ce qu'ils possèdent.

3. Dieu voulait que les sacrificateurs se lavassent avant que de faire leurs fonctions pour leur apprendre et à tout le peuple qu'il faut être dans un état de pureté lorsqu'on se présente devant lui.

4. La défense d'employer l'huile sainte et le parfum sacré à d'autres usages que ceux qui sont ici prescrits tendaient à inspirer un plus grand respect de la religion et pour les choses consacrées au culte divin.

(a) v1 : Ci-dessous 37.25

(b) v12 : Nombres 1.2

(c) v13 : Nombres 3.47

(1) v23 : Ou : le poids de cinq cents sicles, et ainsi de suite, comme au verset 34.

Chapitre XXXI

Dieu nomme les ouvriers qui doivent travailler aux ouvrages nécessaires pour le tabernacle, versets 1-11.

Il réitère la loi qui prescrivait l'observation de la loi, versets 12-17.

Il donne à Moïse les deux tables de la loi, verset 18.

L'ÉTERNEL parla aussi à Moïse et lui dit :
2. ^a Regarde, j'ai appelé nommément Betsaléel le fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda :

3. Et je l'ai rempli de l'esprit de Dieu en industrie, en intelligence, en science pour toutes sortes d'ouvrages,

4. Pour inventer tout ce qu'on peut faire en or, en argent et en airain,

5. Dans la sculpture des pierres pour les mettre en œuvre et dans la menuiserie, pour travailler en toute sorte d'ouvrage.

6. Et voici, je lui ai donné pour compagnon Aholiab fils d'Ahisamac de la tribu de Dan et j'ai mis de l'industrie dans le cœur de tout homme intelligent afin qu'ils fassent toutes les choses que je t'ai commandé de faire,

7. Savoir, le tabernacle d'assignation, l'arche du témoignage et le propitiatoire qui est au dessus et tous les ustensiles du tabernacle,

8. Et la table et tous ses ustensiles et le chandelier pur et tous ses ustensiles et l'autel des parfums,

9. Et l'autel des holocaustes et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement,

10. Et les vêtements de service, les vêtements saints d'Aaron sacrificateur et les vêtements de ses fils pour exercer la sacrificature,

11. Et l'huile de l'onction et le parfum des choses aromatiques pour le sanctuaire. Et ils feront toutes les choses que je t'ai commandé de faire.

12. L'Éternel parla encore à Moïse disant :

13. Tu parleras encore aux enfants d'Israël, disant : Cependant, vous garderez mes sabbats, car ^b c'est un signe entre moi et vous dans vos âges, afin que vous sachiez que je suis l'Éternel qui vous sanctifie.

14. ^c Gardez donc le sabbat, car il vous doit être saint. Quiconque le violera sera puni de mort, même quiconque fera aucune œuvre en ce jour-là sera tranché du milieu de ses peuples.

15. On travaillera pendant six jours, mais au septième jour, c'est le sabbat du repos consacré à l'Éternel. Quiconque fera aucune œuvre au jour du repos sera puni de mort.

16. Ainsi les enfants d'Israël garderont le sabbat pour célébrer le jour du repos dans leurs âges par une alliance perpétuelle.

17. C'est un signe entre moi et les enfants d'Israël à perpétuité, ^d car l'Éternel a fait en six jours les cieux et la terre et il a cessé au septième et il s'est reposé.

18. Et après que Dieu eut achevé de parler avec Moïse sur la montagne de Sinaï, il lui donna ^e les deux tables du témoignage, les deux tables de pierre écrites du doigt de Dieu.

Réflexions

Il y a quatre considérations à faire sur ce chapitre.

1. Dieu ne remit pas au peuple le choix des personnes qui devaient travailler au tabernacle, mais il nomma ceux qui devaient avoir la principale direction de cet ouvrage, afin qu'il parut que tout ce qui concernait son service se faisait par son ordre et sous son autorité.

2. On peut voir par ce chapitre et par les suivants que bien que les enfants d'Israël eussent été en Égypte dans un état d'oppression, il y avait pourtant parmi eux des personnes de l'un et de l'autre sexe qui avait de l'industrie et qui étaient en état de faire toutes sortes d'ouvrages.

3. Dieu réitéra dans cette occasion la loi touchant l'observation du sabbat, de peur que ceux qui devaient travailler au tabernacle ne fussent dispensés de se reposer ce jour-là. Et les fréquentes répétitions de cette loi, aussi bien que de la peine de mort qui était dénoncée contre ceux qui la violeraient, montrent qu'elle était de très grande importance. La célébration continuelle de ce jour de repos faisait, en effet, souvenir les Juifs qu'ils adoraient le seul vrai Dieu créateur du monde, ce qui les préservait de tomber dans l'idolâtrie.

4. Dieu après avoir publié sa loi sur le mont de Sinaï voulut la graver sur des tables de pierres, afin que cette loi fut conservée sans aucun changement

dans les siècles à venir. L'intention de Dieu a toujours été que les hommes s'attachassent à sa parole et à la révélation qu'il leur a faite de sa volonté, sans y rien ajouter, sans en rien retrancher et sans y rien changer et qu'elle fût la règle invariable de leur croyance et de leur conduite.

(a) v2 : Ci-dessous 33.30

(b) v13 : Ézéchiel 20.12

(c) v14 : Ci-dessus 20.8

(d) v17 : Ci-dessus 20.12 ; Genèse 2.2-3

(e) v18 : Ci-dessous 32.16 ; Deutéronome 9.10

Chapitre XXXII

C'est ici l'histoire de l'idolâtrie que les enfants d'Israël commirent en adorant le veau d'or et de la punition que Moïse fit faire de ce péché.

MAIS le peuple voyant que Moïse tardait à descendre de la montagne s'assembla vers Aaron et lui dit : Viens, fais-nous des dieux qui marchent devant nous, car pour ce qui est de Moïse, qui nous a fait monter du pays d'Égypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé.

2. Et Aaron leur répondit : Mettez en pièce les bagues d'or qui sont aux oreilles de vos femmes, de vos fils et de vos filles et apportez-les moi.

3. Et aussitôt tout le peuple mit en pièce les bagues d'or qui étaient à leurs oreilles et ils les apportèrent à Aaron

4. Qui les ayant reçues de leurs mains forma l'or avec un burin ^a après qu'il en eut fait un veau de fonte. Alors ils dirent : Ce sont ici tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter hors du pays d'Égypte.

5. Ce qu'Aaron ayant vu, il bâtit un autel devant ce veau et il cria disant : Demain il y aura une fête solennelle à l'Éternel.

6. Ainsi ils se levèrent de bon matin le lendemain et ils offrirent des holocaustes et ils présentèrent des sacrifices de prospérité ^b et le peuple s'assit pour manger et pour boire et ensuite ils se levèrent pour danser.

7. Alors l'Éternel dit à Moïse : Va, descends, car ton peuple que tu as fait monter du pays d'Égypte s'est corrompu.

8. Ils se sont bientôt détournés de la voie que je leur avais commandé de suivre, ils se sont fait un veau en fonte et ils se sont prosternés devant lui et lui sacrifiant, ils ont dit : ^c Ce sont ici tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter du pays d'Égypte.

9. L'Éternel dit encore à Moïse : J'ai regardé ce peuple, ^d voici, c'est un peuple au cou raide.

10. Or maintenant laisse-moi faire et ma colère s'allumera contre eux et je les consumerai, mais je te ferai devenir une grande nation.

11. ^e Alors Moïse supplia l'Éternel son Dieu et dit : Ô Éternel, pourquoi ta colère s'allumerait-elle contre ton peuple que tu as retiré du pays d'Égypte avec une grande puissance et par une main forte ?

12. ^f Pourquoi les Égyptiens diraient-ils : Il les a retirés à mauvais dessein pour les tuer dans les montagnes et pour les consumer de dessus la terre ? Reviens de l'ardeur de ta colère et te repens de ce mal que tu veux faire à ton peuple.

13. Souviens-toi d'Abraham, d'Isaac et d'Israël tes serviteurs ^g auxquels tu as juré par toi-même en leur disant : Je multiplierai votre prospérité comme les étoiles des cieux et je donnerai tout ce pays dont j'ai parlé à votre postérité et ils l'hériteront à jamais.

14. Alors l'Éternel se repentit du mal qu'il avait dit qu'il ferait à son peuple.

15. Et Moïse retourna et descendit de la montagne avec les deux tables du témoignage ¹ en sa main, savoir les tables écrites de leurs deux côtés, elles étaient écrites deçà et delà.

16. ^h Et les tables étaient l'ouvrage de Dieu, l'écriture aussi était l'écriture de Dieu, gravée sur les tables.

17. Alors Josué entendant la voix du peuple qui menait du bruit dit à Moïse : Il y a un bruit de bataille au camp.

18. Et Moïse lui répondit : Ce n'est point une voix, ni un cri de gens qui soient les plus forts, ni un cri de gens qui soient les plus faibles, mais j'entends une voix de personnes qui chantent.

19. Et il arriva que lorsque Moïse fût approché du camp, il vit le veau et les danses. alors la colère de Moïse s'alluma et il jeta de ses mains les tables et les rompit au pied de la montagne.

20. Après, il prit le veau qu'ils avaient fait et le fit fondre et le moulut jusqu'à ce qu'il fût en poudre, ensuite il répandit cette poudre dans les eaux et il en fit boire aux enfants d'Israël.

21. Et Moïse dit à Aaron : Que t'a fait ce peuple que tu aies attiré sur lui un si grand péché ?

22. Et Aaron lui répondit : Que la colère ne s'allume point, tu sais que ce peuple est porté au mal.

23. Et ils m'ont dit : Fais-nous des dieux qui marchent devant nous, car pour ce qui est de ce Moïse qui nous a fait monter hors du pays d'Égypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé.

24. Alors je leur ai dit : Que celui qui a de l'or le mette en pièces. Et ils me l'ont donné et je l'ai jeté au feu et ce veau en est sorti.

25. Or Moïse vit que le peuple était dépouillé, (car Aaron l'avait dépouillé pour être en opprobre parmi leurs ennemis).

26. Moïse donc se tenant à la porte du camp dit : Qui est pour l'Éternel ? Qu'il vienne vers moi. Et tous les enfants de Lévi s'assemblèrent vers lui.

27. Et il leur dit : Ainsi a dit l'Éternel, le Dieu d'Israël : Que chacun mette son épée à son côté, passez et repassez de porte en porte par le camp et que chacun de vous tue son frère, son ami et son voisin.

28. Et les enfants de Lévi firent ce que Moïse leur avait dit et en ce jour-là il y eut environ trois mille hommes du peuple qui périrent,

29. Car Moïse avait dit : Consacrez aujourd'hui vos mains à l'Éternel, chacun de vous, même en

tuant son fils et son frère, afin qu'aujourd'hui vous attireriez sur vous la bénédiction.

30. Et le lendemain Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché, mais je monterai à cette heure vers l'Éternel, je ferai, peut-être, propitiation pour votre péché.

31. Moïse donc retourna vers l'Éternel et dit : Hélas, je te prie, ce peuple a commis un grand péché en se faisant des dieux d'or.

32. Mais maintenant, pardonne-leur leur péché, ou efface-moi maintenant de ton livre que tu as écrit ².

33. Et l'Éternel répondit à Moïse : Celui qui aura péché contre moi, je l'effacerai de mon livre.

34. Va maintenant, conduit le peuple au lieu duquel je t'ai parlé. Voici mon ange ira devant toi et au jour que je ferai la vengeance, je punirai sur eux leur péché.

35. Ainsi l'Éternel frappa le peuple parce qu'ils avaient été auteurs du veau qu'Aaron avait fait.

Réflexions

Il faut considérer ici :

1. Le grand péché des Israélites qui, nonobstant tant d'avertissements que Dieu leur avait donné d'éviter l'idolâtrie et les promesses solennelles qu'ils venaient de lui faire dans l'alliance que Moïse avait traitée avec eux, firent un veau d'or et l'adorèrent, imitant en cela l'idolâtrie des Égyptiens.

Il est à remarquer sur cela que quoi qu'ils prétendirent adorer le vrai Dieu sous la figure du veau d'or, ils commirent pourtant une véritable idolâtrie, Dieu ayant expressément défendu cela dans la loi, ce qui fait voir qu'il n'est en aucune façon permis d'adorer aucune autre image et que l'intention ne peut rendre légitime ce que Dieu a défendu.

2. La mollesse d'Aaron, qui au lieu de s'opposer, comme il le devait à cette idolâtrie, y consentit, nous montre que la complaisance et la timidité, surtout dans les personnes publiques, sont souvent la cause de bien des crimes et ont des suites tout à fait funestes et qu'on se rend très coupable lorsqu'on ne résiste pas fortement au mal.

3. La grande charité de Moïse qui intercédait avec tant d'ardeur pour les enfants d'Israël doit engager tous les gens de bien et surtout les serviteurs de Dieu à intercéder et à prier pour les péchés et l'égard que Dieu eut à cette intercession de Moïse fait voir que les prières des justes sont très efficaces auprès de Dieu.

4. Il faut considérer que la punition que les Lévites firent de l'idolâtrie du peuple fut très sévère, mais qu'elle était juste, puisque Dieu avait expressément ordonné qu'on fit mourir les idolâtres.

Enfin, la lecture de cette histoire doit nous rappeler dans l'esprit ce que l'apôtre Paul dit à cette occasion dans I Corinthiens X :

Que ces choses ont été des figures pour nous afin que nous ne convoitions point les choses mauvaises comme les Israélites les convoitèrent et que nous ne

les imitations point dans leur idolâtrie, dans leurs égarements et dans leurs dissolutions.

- (a) v4 : Psaume 106.19
 (b) v6 : I Corinthiens 10.7
 (c) v8 : I Rois 12.28
 (d) v9 : Ci-dessous 33.3 ; Deutéronome 9.13
 (e) v11 Psaume 106.23
 (f) v12 : Nombres 14.13
 (g) v13 : Genèse 12.7, 13.15, 15.18, 26.4 et 28.13 ; Deutéronome 34.4
 (h) v16 : Ci-dessus 31.18 ; Deutéronome 9.10

- (1) v15 : De la loi
 (2) v32 : C'est-à-dire : fais-moi mourir, voyez Nombres 11.15

Chapitre XXXIII

Quatre choses sont ici rapportées.

1. *L'humiliation du peuple d'Israël après qu'il eut commis l'idolâtrie du veau d'or, versets 1-6.*

2. *Comment le tabernacle, qui était le lieu où le peuple s'assemblait pour entendre la volonté de Dieu, fut dressé hors du camp et de quelle manière Dieu y parlait à Moïse, versets 7-11.*

3. *Moïse prie Dieu encore une fois de pardonner aux Israélites et d'être toujours avec eux, versets 12-17.*

4. *Il le prie de lui faire voir sa gloire, versets 18-23.*

ET l'Éternel dit à Moïse : Va, monte d'ici, toi et ton peuple que tu as fait monter du pays d'Égypte au pays duquel j'ai juré à Abraham, Isaac et Jacob, disant : ^a Je le donnerai à ta postérité,

2.^b Et j'enverrai un ange devant toi et je chasserai les Cananéens, les Amorrhéens, les Héthiens, les Phérésiens, les Héviens et les Jébusiens,

3. Pour vous conduire au pays où coulent le lait et le miel. Car je ne monterai point au milieu de toi, ^c (parce que tu es un peuple au cou raide) de peur que je ne te consume en chemin.

4. Et le peuple entendant ces paroles facheuses en gémit et nul d'entre eux ne mit ses ornements sur soi,

5. Car l'Éternel avait dit à Moïse : Dis aux enfants d'Israël : Vous êtes un peuple de cou raide, je te consumerai. Maintenant donc ôte tes ornements de dessus toi et je verrai ce que je te ferai.

6. Ainsi les enfants d'Israël se dépouillèrent de leurs ornements vers la montagne d'Horeb.

7. Et Moïse prit le tabernacle et se le dressa hors du camp, l'éloignant du camp et il l'appela le temple d'assignation ¹, et tous ceux qui cherchaient l'Éternel ² sortaient vers le tabernacle d'assignation qui était hors du camp.

8. Et aussitôt que Moïse sortait vers le tabernacle, tout le peuple se levait et chacun se tenait à l'entrée de sa tente et regardait Moïse par derrière jusqu'à ce qu'il entrât dans le tabernacle.

9. Et aussitôt que Moïse était entré dans le tabernacle, la colonne de la nuée descendait et s'arrêtait à la porte du tabernacle et l'Éternel parlait avec Moïse.

10. Et tout le peuple voyant la colonne de la nuée qui s'arrêtait à la porte du tabernacle se levait et chacun se prosternait à la porte de sa tente.

11. Et l'Éternel parlait à Moïse face à face, comme un homme parle avec son intime ami, puis Moïse retournait au camp, mais son serviteur, Josué fils de Nun, jeune homme ³, ne quittait point le tabernacle.

12. Et Moïse dit à l'Éternel : Regarde, tu m'as dit : Fais monter ce peuple et tu ne m'as point fait connaître celui que tu dois envoyer avec moi. Cependant tu as dit : Je te connais par ton nom et même, tu as trouvé grâce devant mes yeux.

13. Maintenant donc, je te prie, si j'ai trouvé grâce devant tes yeux, regarde aussi que cette nation est ton peuple.

14. Et l'Éternel dit : Ma face ira ⁴ et je te donnerai du repos.

15. Et Moïse dit : Si ta face ne vient pas, ne nous fais point monter d'ici,

16. Car à quoi connaîtra-t-on que nous ayons trouvé grâce devant tes yeux et moi et ton peuple ? Ne sera-ce pas quand tu marcheras avec nous ? Car alors et moi et ton peuple nous serons en admiration, plus que tous les peuples qui sont sur la terre.

17. Et l'Éternel dit à Moïse : Je ferai aussi ce que tu dis, car tu as trouvé grâce devant mes yeux et je t'ai connu par ton nom.

18. Moïse dit aussi : Je te prie, fais-moi voir ta gloire.

19. Et Dieu dit : Je ferai passer toute ma bonté devant ta face, je crierai le nom de l'Éternel devant toi et je ^d ferai grâce à qui je ferai grâce et j'aurai compassion de celui dont j'aurai compassion.

20. Et il lui dit : Tu ne pourras voir ma face, car nul homme ne peut me voir et vivre.

21. L'Éternel dit aussi : Voici un lieu près de moi et tu t'arrêteras sur ce rocher.

22. Et il arrivera que quand ma gloire passera, je te mettrai dans l'ouverture du rocher et je te couvrirai de ma main jusqu'à que je sois passé.

23. Et je tirerai ma main et tu me verras par derrière, mais ma face ne se verra point.

Réflexions

L'exemple des Israélites qui se dépouillèrent de leurs ornements, après qu'ils eurent été punis de leur idolâtrie, nous apprend à nous humilier lorsque Dieu est irrité contre nous et que nous l'avons offensé et à donner toutes les marques possibles de la sincérité de notre repentance.

2. La manière dont Dieu parlait et se communiquait à Moïse prouve qu'il a été un très grand prophète, que ses lois et sa doctrine procédaient de Dieu et qu'ainsi nous devons les regarder avec un grand respect.

3. L'on doit aussi remarquer dans les prières que Moïse continua de faire pour les Israélites, son extrême tendresse pour eux et son grand zèle pour la gloire de Dieu. À son exemple ceux que Dieu a établis dans son église pour conducteurs ne doivent jamais cesser de prier pour ceux qui leurs sont fournis.

4. Ce que Dieu répondit à Moïse lorsque ce prophète le pria de lui faire voir sa gloire prouve ce que dit l'Apôtre Paul dans I Timothée VI

Que Dieu habite une lumière inaccessible et que nul homme ne peut le voir en cette vie.

Mais cela doit aussi nous faire reconnaître que Jésus-Christ notre Seigneur est infiniment au dessus de Moïse,

puisqu'il a vu Dieu et qu'il était dès le commencement avec lui.

Jean I, suite non mentionnée.

Enfin nous devons penser que si nous ne pouvons pas voir Dieu en cette vie, nous le verrons tel qu'il est dans la vie à venir et cette espérance doit nous engager à nous purifier comme lui-même est pur,

I Jean 3.2-3.

(a) v1 : Genèse 12.7, 26.4 et 28.13

(b) v2 : Ci-dessus 23.20

(c) v3 : Ci-dessus 39.2 ; Deutéronome 9.13

(d) v19 : Romains 9.15

(1) v7 : Ou : la tente de l'assemblée.

(2) v7 : C'est-à-dire : qui voulait s'informer de la volonté de Dieu par le moyen de Moïse.

(3) v11 : Son ministre, Josué avait alors 53 ans.

(4) v14 : C'est-à-dire : J'irai moi-même.

Chapitre XXXIV

Dieu donne à Moïse les secondes tables de la loi, versets 1-4.

Il se fait voir à lui, versets 5-8.

Il promet d'introduire les enfants d'Israël dans le pays de Canaan, il leur commande de détruire les idoles des Cananéens et il leur défend d'avoir aucun commerce avec eux, versets 9-17.

Dieu répète les lois touchant la pâque, la consécration des premiers-nés, les prémices des fruits, le sabbat et les autres fêtes solennelles, versets 18-27.

Après cela Moïse descend de la montagne et se couvre la face d'un voile parce qu'elle était devenue resplendissante et que le peuple en était ébloui, versets 28-35.

ET l'Éternel dit à Moïse : Taille-toi deux tables de pierre comme les premières et j'écrirai sur elles les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as rompues.

2. Et sois prêt au matin et monte le matin sur la montagne de Sinaï et présente-toi là devant moi au haut de la montagne.

3. Mais que nul ne monte avec toi et même que nul ne paraisse avec toi sur la montagne même, que ni les bœufs, ni les brebis ne paissent point près de cette montagne.

4. Moïse donc tailla deux tables de pierre comme les premières et se leva de bon matin et monta sur la montagne de Sinaï comme l'Éternel lui avait commandé et prit en sa main les deux tables de pierre.

5. Et l'Éternel descendit dans la nuée et s'arrêta là avec Moïse ^a et cria le nom de l'Éternel.

6. Et comme l'Éternel passait par devant lui, il cria : l'Éternel, l'Éternel, le Dieu fort, pitoyable, miséricordieux, tardif à colère, abondant en miséricorde et en vérité,

7. ^b Qui garde la miséricorde jusqu'en mille générations, qui ôte l'iniquité, le crime et le péché et qui ne tient point le coupable pour innocent et qui punit l'iniquité des pères sur les enfants et sur les enfants des enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération.

8. Et Moïse aussitôt baissa la tête contre terre et se prosterna :

9. Et il dit : Ô Seigneur, je te prie, si j'ai trouvé grâce devant tes yeux, que le Seigneur marche maintenant au milieu de nous, car c'est un peuple de cou raide : Pardonne donc nos iniquités et notre péché et possède-nous comme ton héritage.

10. Et Dieu répondit : Voici je traite alliance et je ferai devant tout ton peuple des merveilles qui n'ont point été faites dans toute la terre, ni dans aucune nation et tout le peuple au milieu duquel tu es verra l'œuvre de l'Éternel, car ce que je m'en vais faire avec toi sera une chose terrible.

11. Garde ce que je te commande aujourd'hui. voici je m'en vais chasser devant toi les Amorrhéens, les Cananéens, les Héthiens, les Phérésiens, les Héviens et les Jébusiens.

12. ^c Garde-toi de traiter alliance avec les habitants du pays dans lequel tu vas entrer, de peur qu'ils ne soient en piège au milieu de toi.

13. Mais vous démolirez leurs autels et vous briserez leurs statues et vous couperez leurs bocages,

14. Car tu ne te prosterner point devant un autre dieu, parce que l'Éternel se nomme le Dieu jaloux, c'est le Dieu fort qui est jaloux.

15. ^d Prends donc garde de ne traiter point d'alliance avec les habitants du pays, de peur que quand ils viendront à se prostituer après leurs dieux et à sacrifier à leurs dieux, quelqu'un ne t'appelle et que tu ne manges de son sacrifice,

16. ^e Et que tu ne prennes pour tes fils de leurs filles, lesquelles se prostituant après leurs dieux feront aussi prostituer tes fils après leurs dieux.

17. Tu ne te feras aucun dieu de fonte.

18. Tu garderas le fête solennelle des pains sans levain. Tu mangeras les pains sans levains pendant sept jours, (^f comme je t'ai commandé) en la saison du mois auquel les épis murissent. Car au mois auquel les épis murissent, tu es sorti du pays d'Égypte.

19. ^g Tout ce qui naîtra le premier m'appartiendra et même le premier mâle qui naîtra de toutes les bêtes, tant des bœufs que des brebis.

20. Mais tu rachètera avec un agneau ou un chevreau le premier-né d'un âne : Si tu ne le rachètes pas, tu lui couperas le cou. Tu rachèteras tout premier-né de tes fils et ^h nul ne se présentera devant ma face à vide.

21. Tu travailleras six jours, mais au septième tu te reposeras, tu te reposeras même au temps du labourage et dans celui de la moisson.

22. ⁱ Tu feras la fête solennelle des semaines au temps des premiers fruits de la moisson du froment et la fête solennelle de la récolte à la révolution de l'année.

23. ^j Tous les mâles d'entre-vous comparaitront trois fois l'an devant le dominateur l'Éternel, le Dieu d'Israël,

24. Car je dépossèderai les nations de devant toi et j'étendrai tes limites et nul ne formera des desseins contre ton pays lorsque tu monteras pour te présenter trois fois l'an devant l'Éternel ton Dieu.

25. ^k Tu n'offriras point le sang de mon sacrifice avec du pain levé, on ne gardera rien du sacrifice de la fête solennelle de pâque jusqu'au matin.

26. ^l Tu apporteras les prémices des premiers fruits de la terre dans la maison de l'Éternel ton Dieu. ^m Tu ne feras point cuire le chevreau dans le lait de sa mère.

27. L'Éternel dit aussi à Moïse : Écris ces paroles, car c'est suivant le teneur de ces paroles que j'ai traité alliance avec toi et avec Israël.

28. ⁿ Et Moïse demeura là avec l'Éternel quarante jours et quarante nuits sans manger du pain et sans boire de l'eau ^o et l'Éternel écrivit sur les tables de l'alliance, savoir les dix paroles.

29. Or lorsque Moïse descendit de la montagne de Sinaï, tenant en sa main les deux tables du témoignage, lorsque, dis-je, il descendit de la montagne, il ne s'aperçut point que la peau de son visage était devenue toute rayonnant pendant qu'il parlait avec Dieu.

30. Mais Aaron et tous les enfants d'Israël ayant vu Moïse et s'étant aperçu que la peau de son visage était toute rayonnante, ils craignirent de s'approcher de lui.

31. Alors Moïse les appela et Aaron et tous les principaux de l'assemblée revinrent vers lui. Et Moïse leur parla.

32. Après cela tous les enfants d'Israël s'approchèrent et il leur commanda toutes les choses que l'Éternel lui avait dites sur la montagne de Sinaï.

33. Ainsi Moïse acheva de leur parler : (^p Or il s'était mis un voile sur sa face).

34. Et quand Moïse entra vers l'Éternel pour parler avec lui, il ôta le voile jusqu'à ce qu'il sortit du tabernacle et étant sorti, il disait aux enfants d'Israël ce qui lui avait été commandé.

35. Et les enfants d'Israël avaient vu que le visage de Moïse, savoir la peau de son visage était rayonnante, c'est pourquoi Moïse remettait le voile sur son visage jusqu'à ce qu'il retournât pour parler avec l'Éternel.

Réflexions

Nous voyons dans ce chapitre :

1. Que Dieu, ensuite des prières de Moïse, pardonna au peuple d'Israël, qu'il donna une seconde fois les tables de la loi à ce peuple et qu'il promit de l'introduire dans le pays de Canaan.

En cela nous devons reconnaître la grande miséricorde de Dieu et l'efficace de l'intercession des gens de bien.

2. Moïse rapporte que lorsqu'il demanda à voir la gloire de Dieu, il ne la vit qu'en partie et que Dieu ne lui dit autre chose dans cette occasion, sinon qu'il était miséricordieux et plein de bonté, mais qu'il était aussi juste et qu'il ne tenait point le coupable pour innocent.

Dieu se fait connaître à nous en cette vie autant qu'il est nécessaire que nous le connaissions pour le craindre, c'est-à-dire comme souverainement bon et parfaitement juste, ce sont là ses deux principales perfections et ce qui nous engage surtout à le servir et à obéir à ses lois.

3. La défense que Dieu fit à son peuple de traiter alliance avec les Cananéens nous avertit que le commerce avec les méchants est très dangereux et que nous devons nous en éloigner avec soin.

4. Les lois touchant les premiers-nés, les prémices, le sabbat et les fêtes avaient été établies par une grande sagesse afin que les Israélites se souvinsent des principales grâces que Dieu leur avait accordées et pour les empêcher d'imiter les coutumes et les superstitions des idolâtres.

5. C'est une chose remarquable que lorsque les Israélites allaient aux fêtes solennelles, Dieu empêchait leurs ennemis d'entrer dans le pays. C'était une marque bien particulière de la protection divine sur ce peuple et une preuve que Dieu bénit et protège ceux qui le servent et qu'il les garantit des dangers où ils pourraient être exposés.

Enfin, ce qui est dit que Moïse avait sa face resplendissante lorsqu'il descendit de la montagne servait à assurer les enfants d'Israël qu'il leur parlait de la part de Dieu. Ce changement qui arriva en la personne de Moïse est une image de celui que la communication avec Dieu produit dans l'âme des fidèles et de la gloire dont les bien-heureux brilleront lorsqu'ils verront Dieu et qu'ils jouiront de sa présence dans le ciel.

(a) v1 : Ci-dessus 33.19

(b) v7 : Ci-dessus 20.6 ; Nombres 14.18 ; Deutéronome 5.10 ; Psalms 86.15, 103.8 et 145.8 ; Jérémie 32.18

(c) v12 : Ci-dessus 23.32 ; Deutéronome 7.2

(d) v15 : Ci-dessus 23.32 ; Deutéronome 7.2

(e) v16 : I Rois 11.2

(f) v18 : Ci-dessus 12.15 et 23.15

(g) v19 : Ci-dessus 13.2 et 22.29 ; Ézéchiel 44.30

(h) v20 : Ci-dessus 23.15 ; Deutéronome 16.16

(i) v22 : Ci-dessus 23.16

(j) v23 : Ci-dessus 23-17 ; Deutéronome 16.16

(k) v25 : Ci-dessus 23.18

(l) v26 : Ci-dessus 23.19 ; Deutéronome 16.2

(m) v26 : Ci-dessus 23.19

(n) v28 : Ci-dessus 24.18 ; Deutéronome 9.18

(o) v28 : Ci-dessus 31.18 et 34.1 ; Deutéronome 4.13

(p) v33 : II Corinthiens 3.7-13

Chapitre XXXV

Il y a deux choses à remarquer dans ce chapitre.

1. *Une répétition de la loi du sabbat, versets 1-3.*

2. *L'offrande que tout le peuple fit pour le tabernacle, versets 4-35.*

MOÏSE donc assembla toute la congrégation des enfants d'Israël et leur dit : Ce sont ici les choses que l'Éternel a commandé de faire.

2. On travaillera pendant six jours, mais le septième jour sera saint, car c'est le sabbat du repos consacré à l'Éternel : Quiconque travaillera en ce jour-là sera puni de mort.

3. Vous n'allumerez point de feu dans aucune de vos demeures le jour du repos.

4. Et Moïse parla à toute l'assemblée des enfants d'Israël et leur dit : C'est ici ce que l'Éternel vous a commandé de faire, disant :

5. Prenez de ce qui est chez vous une offrande élevée pour l'Éternel : ^a Quiconque sera de bonne volonté apportera cette offrande à l'Éternel, de l'or, de l'argent et de l'airain,

6. De l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi et du fin lin, des poils de chèvres,

7. Des peaux de moutons teintes en rouge et des peaux de couleur hyacinthe, du bois de Sittim,

8. De l'huile pour le luminaire, des choses aromatiques pour l'huile de l'onction et pour le parfum des choses aromatiques,

9. Des pierres d'onix et des pierres de remplages pour l'éphod et pour le pectoral.

10. Et tous les hommes intelligents d'entre vous viendront et feront tout ce que l'Éternel a commandé,

11. Savoir le pavillon, son tabernacle et sa couverture, ses anneaux, ses ais, ses barres, ses piliers et ses soubassements,

12. L'arche et ses barres, le propitiatoire et le voile pour tendre devant l'arche,

13. La table et ses barres et tous ses ustensiles et le pain de proposition,

14. Et le chandelier du luminaire, ses ustensiles, ses lampes et l'huile du luminaire,

15. Et l'autel du parfum et ses barres, l'huile de l'onction, le parfum des choses aromatiques et la tapisserie pour tendre à l'entrée, à savoir à l'entrée du pavillon,

16. L'autel de l'holocauste, sa grille d'airain, ses barres et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement,

17. Les courtines du parvis, ses piliers, ses soubassements et la tapisserie pour tendre à la porte du parvis,

18. Et les pieux du pavillon et les pieux du parvis et leur cordage,

19. Les vêtements de service pour faire le service au sanctuaire, les saints vêtements d'Aaron sacrificateur et les vêtements de ses enfants pour exercer la sacrificature.

20. Alors toute l'assemblée des enfants d'Israël sortit de la présence de Moïse.

21. Et tous ceux dont le cœur fut ému de bonne volonté vinrent et tous ceux dont l'esprit fut porté à faire quelque libéralité apportèrent l'offrande de l'Éternel pour l'œuvre du tabernacle d'assignation et pour tout son service et pour les vêtements sacrés.

22. Et les hommes vinrent avec les femmes, tous ceux qui furent de bonne volonté apportèrent des boucles, des bagues, des anneaux, des bracelets et toutes sortes de bijoux d'or et tous offrirent quelques offrande d'or à l'Éternel.

23. Tout homme aussi chez qui se trouvait de l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi, du fin lin, des poils de chèvres, des peaux de moutons teintes en rouge et de couleur d'hyacinthe, les apporta.

24. Tout homme qui avait de quoi faire une offrande d'argent et d'airain l'apporta pour l'offrande de l'Éternel, tout homme aussi chez qui il se trouva du bois de Sittim pour tout l'ouvrage du service l'apporta.

25. Toute femme qui avait de l'industrie fila de sa main et apporta ce qu'elle avait filé, de l'hyacinthe, de l'écarlate, du cramoisi et du fin lin.

26. Toutes les femmes aussi dont le cœur fut porté à travailler de leur industrie filèrent du poil de chèvre.

27. Les principaux aussi de l'assemblée apportèrent des pierres d'onix et des pierres de remplage pour l'éphod et pour le pectoral,

28. Et des aromates et de l'huile, tant pour le luminaire que pour l'huile d'onction, pour le parfum des choses aromatiques.

29. Tout homme donc et toute femme qui furent de bonne volonté pour apporter de quoi faire l'ouvrage que l'Éternel avait commandé par Moïse qu'on fit et tous les enfants d'Israël apportèrent des présents à l'Éternel avec une franche volonté.

30. Et Moïse dit aux enfants d'Israël : Voyez, l'Éternel ^b a appelé nommément Betsaléel le fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda,

31. Et il l'a rempli de l'esprit de Dieu en sagesse, en intelligence, en science pour toute sorte d'ouvrage.

32. Même pour inventer tout ce qui se peut inventer en or, en argent, en airain,

33. Dans la sculpture des pierres pour les mettre en œuvre et dans la menuiserie pour travailler en tout ouvrage exquis.

34. Et il lui a aussi donné l'adresse d'enseigner tant à lui qu'à Aholiab fils d'Ahisamac de la tribu de Dan.

35. Et il les a rempli d'industrie pour faire toute sorte de travail d'ouvrier, même d'ouvrier en ouvrage exquis et en broderie, en hyacinthe, en écarlate, en cramoisi et en fin lin et d'ouvrage de tissage, tellement qu'ils font toutes sorte d'ouvrages et qu'ils sont heureux en inventions.

Réflexions

Moïse inculque souvent la loi du sabbat parce que l'observation de ce jour, qui revenait toutes les semaines, rappelait les Israélites à un Dieu créateur de toutes choses et les tenait éloignés du culte des idoles.

2. On voit dans ce chapitre que le peuple contribua avec abondance et avec libéralité pour la fabrication du tabernacle, que les uns donnaient de l'or,

de l'argent et des pierres précieuses, que d'autres offrirent du fin lin, des poils de chèvres et toutes sortes de matériaux et que chacun marqua dans cette occasion son zèle et sa bonne volonté.

C'est là un exemple qui doit avoir une grande force pour animer les chrétiens à s'employer de bon cœur dans tout ce qui peut contribuer à l'avancement de la religion et à l'édification publique.

(a) v5 : Ci-dessus 25.2
(b) v30 : Ci-dessus 31.2

Chapitre XXXVI

Les contributions pour la fabrique du tabernacle étant achevées, les ouvriers qui étaient commis à cet ouvrage y travaillent conformément à ce que Dieu avait ordonné. On voit dans ce chapitre comment le tabernacle fut dressé.

ET Betsaléel et Aholiab et tous les hommes habiles auxquels l'Éternel avait donné de l'industrie et de l'intelligence pour savoir faire tout l'ouvrage du service du sanctuaire firent toutes les choses que l'Éternel avait commandées,

2. Car Moïse avait appelé Betsaléel et Aholiab et tous les hommes habiles auxquels l'Éternel avait donné de l'industrie et tous ceux qui se vinrent présenter volontairement pour faire cet ouvrage,

3. Lesquels emportèrent de devant Moïse toute l'offrande que les enfants d'Israël avaient apportée pour faire l'ouvrage du service du sanctuaire. Or on apportait encore chaque matin quelque oblation volontaire.

4. C'est pourquoi tous les hommes intelligents qui faisaient tout l'ouvrage du sanctuaire quittèrent chacun l'ouvrage qu'ils faisaient.

5. Et ils parlèrent à Moïse et dirent : Le peuple apporte beaucoup plus qu'il ne faut pour le service et pour l'ouvrage que l'Éternel a commandé de faire.

6. Alors par le commandement de Moïse, on fit crier par le camp : Que ni homme, ni femme ne fasse plus d'ouvrage pour l'offrande du sanctuaire. Et ainsi on empêcha le peuple de plus rien offrir,

7. Car ils avaient de tout ce qu'il fallait suffisamment pour faire tout l'ouvrage, tellement qu'il y en avait de reste.

8. Tous les hommes donc industriels, d'entre ceux qui faisaient l'ouvrage, ^a firent le pavillon, savoir dix pièces de fin lin retors, d'hyacinthe, d'écarlate et de cramoisi et ils les firent semés de chérubins d'un ouvrage exquis.

9. La longueur d'une pièce était de vingt-huit coudées et la largeur de la même pièce de quatre coudées, toutes les pièces avaient une même mesure.

10. Et ils joignirent cinq pièces l'une à l'autre et cinq autres pièces l'une à l'autre.

11. Et ils firent des lacets d'hyacinthe sur le bord d'une pièce, savoir au bord de celle qui était attachée et ils en firent ainsi au bord de la dernière pièce dans le second assemblage.

12. Ils firent cinquante lacets en une pièce et cinquante lacets au bord de la pièce qui était dans l'autre assemblage, les lacets étant à l'opposite l'un de l'autre.

13. Puis on fit cinquante crochets d'or et on attachait les pièces l'une à l'autre avec les crochets, ainsi il n'y eut qu'un pavillon.

14. ^b Puis on fit des pièces de poils de chèvre pour servir de tabernacle par dessus le pavillon. On fit donc onze de ces pièces.

15. La longueur d'une pièce était de trente coudées et la largeur de la même pièce de quatre coudées et les onze pièces avaient une même mesure.

16. Et on assembla cinq de ces pièces à part et les six autres pièces à part.

17. On fit aussi cinquante lacets sur le bord de l'une des pièces, savoir à la dernière qui était attachée et cinquante lacets sur le bord de l'autre pièce qui était attachée.

18. On fit aussi cinquante crochets d'airain pour attacher le tabernacle afin qu'il n'y en eût qu'un.

19. ^c Et on fit pour le tabernacle une couverture de peaux de moutons teintes en rouge et une couverture de peaux de couleur d'hyacinthe par dessus.

20. ^d Et on fit pour le pavillon des ais de bois de Sittim qu'on fit tenir debout.

21. La longueur d'un ais était de dix coudées et la largeur du même ais d'une coudée et demie.

22. Il y avait deux tenons à chaque ais en façon d'échelons l'un après l'autre, on fit ainsi de tous les ais du pavillon.

23. On fit donc les ais pour le pavillon, savoir vingt ais au côté qui regardait droit vers le Midi.

24. Et au dessous des vingt ais, on fit quarante soubassements d'argent, deux soubassements sous un ais pour ses deux tenons et deux soubassements sous l'autre ais pour ses deux tenons.

25. On fit aussi vingt ais à l'autre côté du pavillon du côté du Septentrion.

26. Et leurs quarante soubassements d'argent, deux soubassements sous un ais et deux soubassements sous l'autre ais.

27. Et pour le fond du pavillon vers l'Occident, on fit six ais.

28. Et on fit deux ais pour les encoignures du pavillon aux deux côtés du fond,

29. Qui étaient égaux par le bas et qui étaient joints et unis par le haut avec un anneau et on fit ainsi des deux ais qui étaient aux deux encoignures.

30. Il y avait donc huit ais et seize soubassements, savoir deux soubassements sous chaque ais.

31. Et on fit cinq barres de bois de Sittim pour les ais de l'un des côtés du pavillon,

32. Et cinq barres pour les ais de l'autre côté du pavillon. On fit aussi cinq barres pour les ais du pavillon pour le fond, vers le côté de l'Occident,

33. Et on fit que la barre du milieu passait par le milieu des ais, depuis un bout jusqu'à l'autre.

34. Et on couvrit les ais d'or et on fit leurs anneaux d'or pour y faire passer les barres et ils couvrirent les barres d'or.

35. ^e On fit aussi le voile d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors, on le fit d'ouvrage de broderie, semé de chérubins.

36. Et on lui fit quatre colonnes de bois de Sittim qu'on couvrit d'or, ayant leurs crochets d'or et on leur fondit quatre soubassements d'argent.

37. ^f On fit aussi à l'entrée du tabernacle une tapisserie d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors, d'ouvrage de broderie.

38. On fit aussi ses cinq colonnes avec leurs crochets et on couvrit d'or leurs chapiteaux et leurs filets, mais leurs cinq soubassements étaient d'airain.

- (a) v8 : Ci-dessus 26.1
 (b) v14 : Ci-dessus 26.7
 (c) v19 : Ci-dessus 26.14
 (d) v20 : Ci-dessus 26.15
 (e) v35 : Ci-dessus 26.31
 (f) v37 : Ci-dessus 26.36

Chapitre XXXVII

Description de ce qui était dans le tabernacle de l'arche de l'alliance, de la table des pains de proposition, du chandelier et de l'autel des parfums.

PUIS Bethsaléel fit ^a l'arche de bois de Sittim : Sa longueur était de deux coudées et demie et sa largeur d'une coudée et demie et sa hauteur d'une coudée et demie.

2. Et il la couvrit par dedans et par dehors d'or pur et il lui fit un couronnement d'or à l'entour.

3. Et il lui fondit quatre anneaux d'or pour les mettre sur ses quatre coins, savoir deux anneaux à l'un de ses côtés et deux autres à l'autre côté.

4. Il fit aussi des barres de bois de Sittim et les couvrit d'or.

5. Et il fit entrer les barres dans les anneaux aux côtés de l'arche pour porter l'arche.

6. ^b Il fit aussi le propitiatoire d'or pur dont la longueur était de deux coudées et demie et la largeur d'une coudée et demie.

7. Et il fit deux chérubins d'or, il les fit d'ouvrage fait au marteau, tirés des deux bouts du propitiatoire.

8. Un chérubin du bout de deçà et l'autre chérubin du bout de delà. Il fit, dis-je, les chérubins tirés du propitiatoire, savoir de ses deux bouts.

9. Et les chérubins étendaient leurs ailes en haut, couvrant de leurs ailes le propitiatoire et leurs faces étaient vis-à-vis l'une de l'autre et les chérubins regardaient vers le propitiatoire.

10. ^c Il fit aussi la table de bois de Sittim, sa longueur était de deux coudées et sa largeur d'une coudée et sa hauteur d'une coudée et demie.

11. Et il la couvrit d'or à l'entour.

12. Il lui fit aussi tout autour une clôture large d'une paume et il fit autour de sa clôture un couronnement d'or.

13. Et il lui fondit quatre anneaux d'or et il mit les anneaux aux quatre coins qui étaient à ses pieds.

14. Les anneaux étaient à l'endroit de la clôture pour y mettre les barres pour porter la table.

15. Et il fit les barres de bois de Sittim et il les couvrit d'or pour porter la table.

16. Il fit aussi d'or pur des vaisseaux pour poser sur la table, ses plats, ses tasses, ses bassins et ses gobelets avec lesquels on devait faire les aspersions.

17. ^d Il fit aussi le chandelier d'or pur, il le fit d'ouvrage façonné au marteau, sa tige, ses branches, ses plats, ses pommeaux et ses fleurs étaient tirés de lui.

18. Et six branches sortaient de ses côtés, trois branches d'un côté du chandelier et trois autres de l'autre côté du chandelier.

19. Il y avait en une des branches trois plats en forme d'amande, un pommeau et une fleur et en l'autre branche trois plats en forme d'amande, un pommeau et une fleur. Il fit de même aux six branches qui sortaient du chandelier.

20. Et il y avait au chandelier quatre plats en forme d'amande.

21. Et un pommeau sous deux branches tirées du chandelier et un autre pommeau sous ses deux autres branches qui en étaient tirées et un autre pommeau sous deux autres branches qui en étaient tirées, savoir des six branches procédantes du chandelier.

22. Leurs pommeaux et leurs branches en étaient tirés et tout le chandelier était une seule pièce faite au marteau et d'or pur.

23. Il fit aussi ses sept lampes, ses mouchettes et ses petits plats destinés à recevoir ce qui tombe des lampes.

24. Et il le fit avec toute sa garniture d'un talent d'or pur.

25. ^e Il fit aussi l'autel des parfums de bois de Sittim, sa longueur était d'une coudée et sa largeur d'une coudée. Il était carré, mais sa hauteur était de deux coudées et ses cornes sortaient de lui.

26. Et il couvrit d'or pur tant le dessus de l'autel que ses deux côtés tout à l'entour et ses cornes et il lui fit aussi tout à l'entour un couronnement d'or.

27. Il fit aussi au dessous de son couronnement deux anneaux d'or à ses deux côtés qu'il mit aux deux coins pour y faire passer les barres qui devaient servir à le porter.

28. Et il fit les barres de bois de Sittim et il les couvrit d'or.

29. ^f Il composa aussi l'huile de l'onction qui était une chose sainte et le parfum pur composés d'aromates selon l'art de parfumeur.

- (a) v1 : Ci-dessus 25.10
 (b) v6 : Ci-dessus 25.17
 (c) v10 : Ci-dessus 25.23
 (d) v17 : Ci-dessus 25.31
 (e) v25 : Ci-dessus 30.1
 (f) v29 : Ci-dessus 30.22 et suivants.

Chapitre XXXVIII

Description de ce qui était hors du tabernacle, de l'autel des holocaustes, de la cuve d'airain et des parvis, avec les comptes de l'or, de l'argent et de l'airain qui furent employés pour construire le tabernacle.

L fit ^a aussi l'autel des holocaustes de bois de Sittim et sa longueur était de cinq coudées et sa largeur de cinq coudées, il était carré et sa hauteur était de trois coudées.

2. Et il fit ses cornes à ses quatre coins, ses cornes sortaient de lui et il le couvrit d'airain.

3. Il fit aussi tous les ustensiles de l'autel, les chaudrons, les raclours, les bassins, les fourchettes et les encensoirs, il fit tous ses ustensiles d'airain.

4. Et il fit pour l'autel une grille d'airain en forme de treillis au dessus de l'enceinte de l'autel, depuis le bas jusqu'au milieu.

5. Et il fonda quatre anneaux aux quatre coins de la grille d'airain pour mettre les barres.

6. Et il fit les barres de bois de Sittim et les couvrit d'airain.

7. Et il fit passer les barres dans les anneaux aux côtés de l'autel pour le porter avec elles, ^b le faisant d'ais et creux.

8. ^c Il fit aussi la cuve d'airain et son soubassement d'airain, des miroirs de femmes qui s'étaient assemblées par troupes et qui s'étaient rendues à la porte du tabernacle d'assignation.

9. ^d Il fit aussi un parvis, savoir pour le côté qui regarde vers le Midi et des courtines pour le parvis de fin lin retors de cent coudées.

10. Et leurs vingt piliers avec leurs soubassements d'airain, mais les crochets des piliers et leurs filets étaient d'argent.

11. Et pour le côté du Septentrion il fit aussi d'autres courtines de cent coudées et leurs vingt piliers et leurs vingt soubassements d'airain, mais les crochets des piliers et leurs filets étaient d'argent.

12. Et pour le côté de l'Occident, il y avait des courtines de cinquante coudées, leurs dix piliers et leurs dix soubassements, les crochets des piliers et leurs filets étaient d'argent.

13. Et pour le côté de l'Orient, droit vers le Levant, il mit des courtines qui avaient cinquante coudées.

14. Il fit pour l'un des côtés quinze coudées de courtines et leurs trois piliers avec leurs trois soubassements.

15. Et pour l'autre côté il fit aussi quinze coudées de courtines (afin qu'il y en eut autant deçà que delà de la porte du parvis) et leurs trois piliers avec leurs trois soubassements.

16. Il fit donc toutes les courtines du parvis qui étaient tout à l'entour de fin lin retors.

17. Il fit les soubassements des piliers d'airain, les crochets des piliers et les filets d'argent et leurs chapiteaux furent couverts d'argent et tous les piliers du parvis furent ceints à l'entour d'un filet d'argent.

18. Et la tapisserie de la porte du parvis était d'hyacinthe, d'écarlate et de cramoisi et de fin lin retors, d'ouvrage de broderie, de la longueur de vingt coudées et de la hauteur (qui était à la largeur) de cinq coudées, répondant aux courtines du parvis.

19. Et ses quatre piliers avec leurs soubassements étaient d'airain et leurs crochets étaient d'argent, la couverture aussi de leurs chapiteaux et leurs filets étaient d'argent.

20. Et tous les pieux du tabernacle et du parvis étaient d'airain.

21. C'est ici le compte de ce qui fut employé au pavillon, savoir au pavillon du témoignage, comme le compte en fut fait suivant le commandement de Moïse à quoi furent employés les lévites sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aaron sacrificateur :

22. Betsaléel fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda fit toutes les choses que l'Éternel avait commandées à Moïse.

23. Et avec lui Aholiab fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan et les ouvriers et ceux qui travaillaient en ouvrage exquis et les brodeurs en hyacinthe, écarlate, cramoisi et fin lin.

24. Tout l'or qui fut employé pour l'ouvrage, savoir pour tout l'ouvrage du sanctuaire qui était de l'or d'offrande fut de vingt-neuf talents et de sept cent trente sicles selon le sicle du sanctuaire.

25. Et l'argent de ceux de l'assemblée qui furent dénombrés fut de cent talents et mille sept cent soixante et quinze sicles selon le sicle du sanctuaire.

26. Un demi sicle par tête, la moitié d'un sicle selon le sicle du sanctuaire, tous ceux qui passèrent par le dénombrement depuis l'âge de vingt ans et au dessus ^e furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

27. Il y eut donc cent talents d'argent pour fondre les soubassements du sanctuaire et les soubassements du voile, savoir cent soubassements de cent talents, un talent pour chaque soubassement.

28. Mais des mille sept cent soixante et quinze sicles, il fit des crochets pour les piliers et il couvrit leurs chapiteaux et il en fit des filets à l'entour.

29. L'airain de l'offrande fut de soixante et dix talents et deux mille quatre cents sicles

30. Dont on fit les soubassements de la porte du tabernacle d'assignation et l'autel d'airain avec sa grille d'airain et tous les ustensiles.

31. Et les soubassements de la porte du parvis et tous les pieux du pavillon et tous les pieux du parvis tout autour.

Réflexions

sur les chapitres XXXVI, XXXVII et XXXVIII

Ce qui est dit dans ces chapitres n'étant, à quelques circonstances près, qu'une répétition de ce qui a été dit dans les précédents, on doit y faire les mêmes réflexions.

La spécification de l'or, de l'argent et de l'airain qu'on employa pour le tabernacle et la somme de

l'argent provenant du demi sicle que tous les Israélites payèrent par tête fait voir qu'ils étaient sortis d'Égypte avec de grandes richesses et qu'ils en consacrèrent volontairement et avec joie une partie pour l'établissement du service divin.

- (a) v1 : Ci-dessus 27.1
 (b) v7 : Ci-dessus 27.8
 (c) v8 : Ci-dessus 30.18
 (d) v9 : Ci-dessus 27.9
 (e) v26 : Nombres 1.46

Chapitre XXXIX

Ce chapitre contient une description des vêtements sacrés, versets 1-31.

Le tabernacle étant achevé, les ouvriers qui y avaient travaillé le présentèrent à Moïse, versets 32-43.

LS firent aussi d'hyacinthe, d'écarlate et de cramoisi les vêtements du service pour faire le service au sanctuaire et ils firent les vêtements sacrés qui étaient pour Aaron comme l'Éternel avait commandé à Moïse.

2. ^a On fit donc l'éphod d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors.

3. (Or on étendit des lames d'or et on les coupa par filets pour les brocher avec l'hyacinthe, avec l'écarlate, avec le cramoisi et avec le fin lin d'ouvrage de broderie.)

4. On fit à l'éphod des épaulettes qui s'attachaient, tellement qu'il était joint à ses deux bouts,

5. Et la ceinture brodée de laquelle il était ceint, tirée de la même pièce et de même ouvrage, savoir d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors comme l'Éternel avait commandé à Moïse.

6. On agença aussi les pierres d'onix enchâssées dans des chatons d'or et ayant les noms des enfants d'Israël gravés de gravure de cachet.

7. Et on les mit sur les épaulettes de l'éphod afin qu'elle fussent des pierres de mémorial pour les enfants d'Israël comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

8. ^b On fit aussi le pectoral d'ouvrage de broderie comme l'ouvrage de l'éphod, savoir d'or, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi et de fin lin retors.

9. On fit le pectoral carré et double. Sa longueur était d'une paume et sa largeur d'une paume de part et d'autre.

10. Et on le remplit de quatre rangs de pierres. Au premier rang on mit une sardoine, une topaze et une émeraude.

11. Et au second rang une escarboucle, un saphir et un jaspe.

12. Et au troisième rang une ligure, une agate et un améthyste.

13. Et au quatrième rang un chrysolite, un onyx et un béryl, lesquels furent enchâssés dans leurs chatons d'or, dans leurs remplages.

14. Ainsi il y avait autant de ces pierres là qu'il y avait de noms des enfants d'Israël, douze selon

leurs noms, on grava sur chacune d'elles, de gravure de cachet, un nom et elles étaient pour les douze tribus.

15. Et on fit sur le pectoral les chainettes à bouts, en façon de cordon et d'or pur.

16. On fit aussi deux agrafes d'or et deux anneaux d'or et on mit les deux anneaux aux deux bouts du pectoral.

17. On mit aussi les deux chainettes d'or faites à cordon dans les deux anneaux à l'extrémité du pectoral.

18. Et on mit les deux autres bouts des deux chainettes faites à cordon aux deux agrafes sur les épaulettes de l'éphod, sur le devant de l'éphod.

19. On fit aussi deux autres anneaux d'or et on les mit aux deux autres bouts du pectoral sur son bord qui était du côté de l'éphod en dedans.

20. On fit aussi deux autres anneaux d'or et on les mit aux deux épaulières de l'éphod par le bas, répondant sur le devant à l'endroit où il se joignait au dessus de la ceinture brodée de l'éphod.

21. Et ils lièrent le pectoral par ses anneaux aux anneaux de l'éphod avec un cordon d'hyacinthe afin qu'il fût au dessus de la ceinture brodée de l'éphod et que le pectoral ne branlât pas dessus l'éphod, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

22. ^c On fit aussi le rochet de l'éphod d'ouvrage tissu et entièrement d'hyacinthe.

23. Et l'ouverture à passer la tête était au milieu du rochet, comme l'ouverture d'un corselet et il y avait un ourlet à l'ouverture du rochet, tout à l'entour afin qu'il ne se déchirât point.

24. Et au bord du rochet on fit des grenades d'hyacinthe, d'écarlate et de cramoisi à fil retors.

25. On fit aussi des clochettes d'or pur et on mit les clochettes entre les grenades aux bords du rochet tout à l'entour parmi les grenades,

26. En sorte qu'il y avait une clochette et une grenade, une clochette et une grenade, tout à l'entour pour faire le service comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

27. ^d On fit aussi à Aaron et à ses fils des chemises de fin lin d'ouvrage tissu,

28. Et la tiare de fin lin et les ornements des calottes de fin lin et les caleçons de lin, de fin lin retors,

29. Et la ceinture de fin lin retors, d'hyacinthe, d'écarlate, de cramoisi, d'ouvrage de broderie, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse,

30. ^e Et la lame du saint couronnement d'or pur sur laquelle on écrivit une écriture de gravure de cachet, savoir, LA SAINTETÉ À L'ÉTERNEL.

31. Et on mit sur elle un cordon d'hyacinthe, pour l'appliquer à la tiare par dessus, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

32. C'est ainsi que fut achevé tout l'ouvrage du pavillon du tabernacle d'assignation et les enfants d'Israël firent toutes les choses que l'Éternel avait commandé à Moïse, ils les firent ainsi.

33. Et ils apportèrent à Moïse le pavillon, le tabernacle et tous les ustensiles, ses crochets, ses ais, ses barres, ses piliers et ses soubassements,

34. La couverture de peaux de moutons teintes en rouge et la couverture de peaux de couleur d'hyacinthe et le voile pour tendre devant le lieu très saint,

35. L'arche du témoignage et ses barres et le propitiatoire,

36. La table avec tous ses ustensiles et le pain de proposition,

37. Et le chandelier d'or pur avec toutes ses lampes arrangées et tous ses ustensiles et l'huile du luminaire,

38. Et l'autel d'or, l'huile de l'onction, le parfum de choses aromatiques et la tapisserie de l'entrée du tabernacle,

39. Et l'autel d'airain avec sa grille d'airain, ses barres et tous ses ustensiles, la cuve et son soubassement,

40. Et les courtines du parvis, ses piliers, ses soubassements, la tapisserie pour la porte du parvis, son cordage, ses pieux et tous les ustensiles du service du pavillon pour le tabernacle d'assignation,

41. Les vêtements du service pour faire le service du sanctuaire, les saints vêtements pour Aaron sacrificateur et les vêtements de ses fils pour exercer la sacrificature.

42. Les enfants d'Israël donc firent tout l'ouvrage, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

43. Et Moïse vit tout l'ouvrage et voici on l'avait fait ainsi que l'Éternel l'avait commandé, on l'avait fait ainsi et Moïse les bénit.

Réflexions

On peut voir au chapitre XXVIII de ce livre les considérations qu'il y a à faire sur les vêtements sacrés.

Ce qu'il y a de particulier à remarquer dans celui-ci, c'est que quand le tabernacle eut été achevé, tout l'ouvrage fut présenté à Moïse, qui l'ayant trouvé conforme à tous égards à ce que Dieu avait ordonné, l'approuva et bénit ceux qui y avaient travaillé et le peuple qui avait fourni ce qui était nécessaire pour amener cette entreprise à sa perfection.

En tout cela on voit l'obéissance du peuple à la volonté du Seigneur et la fidélité avec laquelle Moïse s'acquitta de la commission dont Dieu l'avait chargé.

(a) v2 : Ci-dessus 28.6

(b) v8 : Ci-dessus 28.15

(c) v22 : Ci-dessus 28.31

(d) v27 : Ci-dessus 28.39 et suivants

(e) v30 : Ci-dessus 28.36

Chapitre XL

L'ouvrage que Dieu avait commandé que l'on fit pour le tabernacle et pour le service divin étant achevé, Dieu ordonne que le tabernacle soit dressé et que chaque chose y soit mise en sa place, versets 1-33.

Ce qui ayant été exécuté, Dieu montra par des marques visibles de sa présence qu'il agréait tout

ce qui avait été fait et qu'il voulait désormais habiter dans ce lieu là et conduire les enfants d'Israël partout où ils iraient, versets 34-38.

C'est ici que fini le livre de l'Exode.

ET l'Éternel parla à Moïse disant :

2. Au premier jour du premier mois, tu dresseras le pavillon du tabernacle d'assignation.

3. Tu y mettras l'arche du témoignage au devant de laquelle tu mettras le voile.

4. Tu apporteras aussi la table et tu y arrangeras ce qui doit y être arrangé, tu apporteras aussi le chandelier et tu allumeras ses lampes.

5. Tu mettras aussi l'autel d'or pour le parfum au devant de l'arche du témoignage et tu mettras la tapisserie à l'entrée au pavillon.

6. Tu mettras aussi l'autel de l'holocauste vis-à-vis de l'entrée du pavillon du tabernacle d'assignation.

7. Tu mettras aussi la cuve entre le tabernacle d'assignation et l'autel et tu y mettras de l'eau.

8. Tu mettras aussi le parvis tout à l'entour et tu mettras la tapisserie à la porte du parvis.

9. Tu prendras aussi l'huile d'onction et tu en oindras le pavillon et tout ce qui y est et tu le consacreras et tous les ustensiles et il sera consacré.

10. Tu oindras aussi l'autel de l'holocauste et tous ses ustensiles et tu consacreras l'autel et l'autel sera très saint.

11. Et tu oindras la cuve et son soubassement et tu la consacreras.

12. Tu feras aussi approcher Aaron et ses fils à l'entrée du tabernacle d'assignation et tu les laveras d'eau.

13. Et tu revêtiras Aaron des saints vêtements et tu l'oindras et tu le consacreras et il m'exercera la sacrificature.

14. Et tu feras approcher ses fils que tu revêtiras de chemises,

15. Et tu les oindras comme tu auras oint leur père et ils m'exerceront la sacrificature et leur onction servira pour la sacrificature à toujours d'âge en âge.

16. Ce que Moïse fit selon toutes les choses que l'Éternel lui avait commandées, il le fit ainsi,

17. ^a Car au premier jour du premier mois, dans la seconde année, le pavillon fut dressé.

18. Et Moïse dressa le pavillon et mit ses soubassements et posa ses ais et mit ses barres et dressa ses piliers.

19. Et il étendit le tabernacle sur le pavillon et il mit la couverture du tabernacle au dessus du pavillon par le haut, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

20. Il prit aussi et il posa le témoignage ¹ dans l'arche et il mit les barres à l'arche, il mit aussi le propitiatoire sur l'arche par le haut.

21. Et il apporta l'arche dans le pavillon et posa le voile de tapisserie et le mit au devant de l'arche du témoignage, comme Dieu l'avait commandé à Moïse.

22. Il mit aussi la table au tabernacle d'assignation au côté du pavillon vers le Septentrion, hors du voile,

23. Et il arrangea sur elle des rangées de pains devant l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

24. Il mit aussi le chandelier au tabernacle d'assignation vis-à-vis de la table au côté du pavillon, vers le Midi.

25. Et il alluma les lampes devant l'Éternel, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

26. Il posa aussi l'autel d'or au tabernacle d'assignation devant le voile.

27. Et il fit fumer dessus des choses aromatiques, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

28. Il mit aussi la tapisserie de l'entrée pour le pavillon.

29. Il mit aussi l'autel de l'holocauste à l'entrée du pavillon du tabernacle d'assignation et il offrit sur lui l'holocauste et le gâteau, comme l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

30. Il posa aussi la cuve entre le tabernacle d'assignation et l'autel et il y mit de l'eau pour laver.

31. Et Moïse et Aaron avec ses fils en lavèrent leurs mains et leurs pieds.

32. Et quand ils entraient au tabernacle d'assignation et qu'ils approchaient de l'autel, ils se lavaient, selon que l'Éternel l'avait commandé à Moïse.

33. Il dressa aussi le parvis tout autour du pavillon de l'autel et il mit la tapisserie de la porte du parvis. Ainsi Moïse acheva l'ouvrage.

34. Et la nuée couvrit le tabernacle d'assignation et la gloire de l'Éternel remplit le pavillon.

35. Tellement que Moïse ne pût entrer au tabernacle d'assignation, ^b car la nuée se tenait dessus et la gloire de l'Éternel remplissait le pavillon.

36. Or quand la nuée se levait de dessus le tabernacle, les enfants d'Israël partaient. Cela arrivait dans leurs traites.

37. Mais si la nuée ne se levait point, ils ne partaient point jusqu'au jour qu'elle se levait,

38. ^c Car la nuée de l'Éternel était sur le pavillon le jour et le feu y était la nuit, devant les yeux de toute la maison d'Israël, dans toutes leurs traites.

Réflexions

Il est utile de lire ce dernier chapitre de l'Exode parce que nous y apprenons ce que c'était que le tabernacle et quelles en étaient les parties et la disposition.

Le tabernacle était une espèce de tente qui pouvait être démontée et transportée d'un lieu à un autre. Dans ce tabernacle, il y avait le lieu très-saint où était l'arche de l'alliance avec ses barres qui servait à la porter et cette arche renfermait les tables

de la loi. On conservait aussi dans cet endroit une cruche pleine de la manne dont les enfants d'Israël avaient mangé dans le désert, sus 16-33, Nombres 17.10 et Hébreux 9.4, et la verge d'Aaron qui avait fleuri.

Au devant du lieu très saint qui était fermé par un voile, il y avait l'autel des parfums, avec la table des pains de proposition, laquelle était du côté du Septentrion et le chandelier d'or qui était du côté du Midi.

Hors de ce lieu là et vers l'entrée était la grande cuve ou la mer d'airain, l'autel des holocaustes sur lequel on brûlait les victimes et le parvis où le peuple assistait.

Quand ce tabernacle eut ainsi été dressé et rangé, Aaron et les autres sacrificateurs, après avoir été consacré, commencèrent à y faire le service. Dieu donna des marques de sa présence par la nuée qui descendit sur le tabernacle afin de faire voir au Israélite qu'il recevait le service qu'ils viendraient lui rendre dans ce lieu là et qu'il serait présent au milieu d'eux.

Ce tabernacle subsista environ cinq cents ans, ayant souvent été transporté d'un lieu à un autre jusqu'à que le roi Salomon bâtit le temple de Jérusalem.

Ce que nous devons considérer sur cela c'est :

1. Que le tabernacle avec toutes ses parties avait été fait par l'ordre de Dieu et suivant le modèle qu'il en avait donné à Moïse,

2. Que Dieu par un effet de sa grande sagesse avait réglé de la sorte ce qui regardait son service pour s'accommoder à l'état du peuple d'Israël qui était un peuple grossier et enfin que toutes ces choses étaient des ombres et des figures de ce qui devait arriver dans les temps de l'Évangile où Jésus-Christ devait venir établir un service plus parfait. C'est ce que l'Apôtre Paul nous enseigne dans l'épître aux Hébreux, chapitre 9, où il dit que le tabernacle avait été construit avec toutes ses parties et qu'après avoir été ainsi disposé, les sacrificateurs y entraient pour y faire le service, mais que Jésus-Christ, le Souverain Sacrificateur des biens à venir était venu par un tabernacle plus grand et plus excellent et nous avait acquis une rédemption éternelle dans les lieux saints.

Ces réflexions nous engagent à louer Dieu des avantages qu'il nous a accordés et à lui rendre le vrai service que Jésus-Christ notre Seigneur nous a prescrit et qui consiste à adorer Dieu en esprit et en vérité.

(a) v17 : Nombres 7.1

(b) v35 : Nombres 9.15 ; I Rois 8.10

(c) v38 : Ci-dessus 13.21 ; Nombres 14.14 ; Deutéronome 1.33 ; Néhémie 9.19 ; Psaumes 78.14 et 105.39 ; I Corinthiens 10.1

(1) v20 : La loi.

